

CRA n° 4 (2026-2027)

4^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU AVANCÉ*

Séance plénière

Mercredi 14 octobre 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ABSENCES MOTIVÉES	1
HOMMAGE AU POLICIER DÉCÉDÉ DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS	1
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	1
COMMUNICATIONS	2
COMMUNICATIONS	2
COMMUNICATIONS	2
COMMUNICATIONS	2
COMMUNICATIONS	2
DÉPÔT DE DOCUMENTS	2
COMMUNICATIONS	3
PRISES EN CONSIDÉRATION	3
DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT	3
DEMANDES D'AVIS DU CONSEIL DE LA FISCALITÉ ET DES FINANCES DE WALLONIE	3
RAPPEL AU RÈGLEMENT	3
Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale.	
QUESTIONS URGENTES	4
Question urgente de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avis d'initiative de l'Interfédération des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) concernant la réforme des centres d'insertion socioprofessionnelle ».....	
Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question urgente de Mme Alice Bernard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les impacts négatifs du budget 2027 sur les seniors ».....	
Intervenants : M. le Président – Mme Alice Bernard – M. Stéphane Hazée – Mme Veronica Cremasco – M. Yves Coppieters, Ministre.	
QUESTIONS D'ACTUALITÉ	6
Question d'actualité de M. Julien Liradelfo à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le conseil d'entreprise extraordinaire chez GSK » ;	

Question urgente de M. Vincent Blondel à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les résultats du conseil d'entreprise extraordinaire chez GSK » ;

Question urgente de Mme Anne Lambelin à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les conclusions du conseil d'entreprise chez GSK » ;

Question urgente de Mme Bénédicte Linard à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la procédure Renault et les licenciements massifs chez GSK » ;

Question urgente de Mme Valérie De Bue à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les licenciements annoncés chez GSK ».....6

Intervenants : M. le Président – M. Julien Liradelfo – M. Vincent Blondel – Mme Anne Lambelin – Mme Bénédicte Linard – Mme Valérie De Bue – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question d'actualité de Mme Diana Nikolic à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le soutien aux commerçants liégeois touchés par les émeutes »..... 10

Question d'actualité de M. Vincent Maillen à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la mise en œuvre concrète du Job Bonus en Wallonie »..... 10

Question d'actualité de Mme Anne-Catherine Goffinet à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le développement d'une Wallonia Cyber Valley sur le site de Transinne »..... 10

Question d'actualité de M. Bruno Lefèbre à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les conséquences de manque du personnel au SPW TLPE ».....10

Intervenants : M. le Président – M. Bruno Lefèbre – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de M. Bruno Lefèbre à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'accès aux édifices religieux pour les manifestations culturelles ».....11

Intervenants : M. le Président – M. Bruno Lefèbre – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de M. Guillaume Soupart à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le refus des banques de financer les grandes villes wallonnes » ;

Question d'actualité de M. Nicolas Tzanetatos à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la situation financière de la Ville de Charleroi ».....12

Intervenants : M. le Président – M. Guillaume Soupart – M. Nicolas Tzanetatos – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de M. Maxime Daye à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le manque de communication envers les communes concernées par le projet de la Boucle du Hainaut »..... 14

Intervenants : M. le Président – M. Maxime Daye – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de Mme Anne Lambelin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la pression sur le Plan wallon de réduction des pesticides (PWRP) » ;

Question d'actualité de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'appel adressé aux communes de s'opposer aux mesures de réduction des pesticides »..... 15

Intervenants : M. le Président – Mme Anne Lambelin – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'annonce de la Fédération des maisons de repos privées de Belgique (FEMARBEL) du report des économies du Gouvernement sur la facture des résidents » ;

Question d'actualité de Mme Veronica Cremasco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la vive inquiétude des gestionnaires de maisons de repos (MR) et de maisons de repos et de soins (MRS) »..... 17

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – Mme Veronica Cremasco – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de M. Loris Resinelli à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le projet de pôle médical d'excellence Préventia à La Louvière ».....20

Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – M. Yves Coppieters, Ministre.

JOURNÉE DE LA LANGUE ALLEMANDE EN WALLONIE..... 21

Intervenants : M. le Président – Mme Patricia Creutz-Vilvoye, Présidente du Parlement de la Communauté germanophone (CSP) – M. Oliver Paasch, Ministre-Président – M. Martin Kotthaus, Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne en Belgique – Mme Christine Mauel – M. Patrick Spies – M. Freddy Mockel.

REPRISE DE LA SÉANCE..... 41

COMMUNICATIONS..... 42

PROJETS ET PROPOSITIONS..... 42

Projet de décret modifiant l'article 35^{sexies} du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité (Doc 664 (2026-2027) N° 1 et 2)..... 42

Discussion générale..... 42

Intervenants : M. le Président – M. Christophe Collignon – M. Nicolas Janssen – Mme Alice Bernard – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Bénédicte Linard – Mme Cécile Neven, Ministre.

Examen de l'article unique..... 46

Proposition de décret visant à améliorer la visibilité des offres d'emploi disponibles en Wallonie, déposée par Mme De Rodder, M. Fontaine, Mmes Tillieux, Özen, M. Spies et Mme Morreale (Doc. 562 (2025-2026) N° 1 à 3).... 46

Discussion générale..... 46

Intervenants : M. le Président – Mme Dorothée De Rodder – Mme Anne Laffut – Mme Bénédicte Linard – M. Olivier de Wasseige – Mme Rachida Aït Alouha.

Proposition de résolution visant à réaliser un cadastre et une évaluation des aides aux entreprises, déposée par M. Mockel, Mmes Linard, Cremasco, Tellier et M. Hazée (Doc. 496 (2025-2026) N° 1 à 4).....53

Discussion générale..... 53

Intervenants : M. le Président – Mme Alice Bernard – M. Freddy Mockel – M. Vincent Maillen – M. Eddy Fontaine – M. Olivier de Wasseige – Mme Rachida Aït Alouha.

Proposition de résolution visant à associer les communes wallonnes aux recettes de la future vignette routière et à garantir la neutralité budgétaire de toute mesure de fiscalité automobile à leur égard, déposée par M. Lefèbvre, Mme Hanus, M. Crampont, Mme Dejardin, M. Collignon et Mme Morreale (Doc. 655 (2025-2026) N° 1 à 3).....59

Discussion générale..... 59

Intervenants : M. le Président – M. Bruno Lefèbvre – M. Grégory Chintinne – M. Stéphane Hazée – M. Jean-Paul Bastin – M. Jori Dupont.

Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2026 (Doc. 666 (2026-2027) N° 1 et 2)..... 62

Discussion générale..... 62

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Grégory Chintinne – Mme Amandine Pavet – M. Christophe Bastin – M. Stéphane Hazée.

VOTES	68
Proposition de décret visant à améliorer la visibilité des offres d’emploi disponibles en Wallonie, déposée par Mme De Rodder, M. Fontaine, Mmes Tillieux, Özen, M. Spies et Mme Morreale (Doc. 562 (2025-2026) N° 1 à 4).....	68
Vote nominatif.....	68
Projets de motion déposés en conclusion de l’interpellation de M. Lefèbvre à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur les menaces pour le financement des communes dans le cadre du conclave budgétaire 2027, par M. Lefèbvre, Mme Greco et M. Crampont (Doc. 698 (2026-2027) N° 1) et par Mme Fafchamps et M. Tzanetatos (Doc. 699 (2026-2027) N° 1).....	68
Vote nominatif.....	68
Intervenants : M. le Président – M. Bruno Lefèbvre – M. Stéphane Hazée – Mme Sophie Fafchamps – M. Nicolas Tzanetatos – Mme Alice Bernard.	
Proposition de résolution visant à réaliser un cadastre et une évaluation des aides aux entreprises, déposée par M. Mockel, Mmes Linard, Cremasco, Tellier et M. Hazée (Doc. 496 (2025-2026) N° 1 à 6).....	71
Votes nominatifs.....	71
Justification d’abstention.....	73
Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco.	
Votes nominatifs (Suite).....	73
Vote sur l’ensemble.....	73
Proposition de résolution visant à associer les communes wallonnes aux recettes de la future vignette routière et à garantir la neutralité budgétaire de toute mesure de fiscalité automobile à leur égard, déposée par M. Lefèbvre, Mme Hanus, M. Crampont, Mme Dejardin, M. Collignon et Mme Morreale (Doc. 655 (2025-2026) N° 1 à 3).....	74
Vote nominatif.....	74
Projet de décret modifiant l’article 35 ^{sexies} du décret du 12 avril 2001 relatif à l’organisation du marché régional de l’électricité (Doc. 664 (2026-2027) N° 1 et 2).....	74
Vote nominatif.....	74
Projet d’ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l’année 2026 (Doc. 666 (2026-2027) N° 1 à 3).....	75
Votes nominatifs.....	75
Vote sur l’ensemble.....	76
LISTE DES INTERVENANTS	77
ABRÉVIATIONS COURANTES	78
ANNEXES	79

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Willy Borsus, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 4 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d’excuser leur absence à la présente séance :

- Mmes Durenne et Tellier, pour raisons de santé.
- M. le Ministre-Président Dolimont et Mme la Ministre Dalcq, retenus par d’autres devoirs.

HOMMAGE AU POLICIER DÉCÉDÉ DANS L’EXERCICE DE SES FONCTIONS

M. le Président. – Je vous propose, chers collègues, à l’entame de nos travaux, de solliciter quelques instants de votre attention.

En effet, je souhaiterais que nous puissions ensemble rendre hommage à Nordine El Talbi, un policier de 41 ans, qui a tragiquement perdu la vie dans l’exercice de ses fonctions, alors qu’il intervenait à Jette, en Région bruxelloise, il y a quelques heures.

Au nom de notre assemblée, et avec une profonde émotion, je tiens à rendre hommage à son engagement, à son professionnalisme et à son sens du devoir au service de la population. Les témoignages que nous pouvons lire dans la presse sont unanimes, à la fois quant à son intégrité, quant à ses qualités professionnelles, mais aussi humaines.

Sa disparition tragique nous rappelle brutalement les risques auxquels les femmes et les hommes qui assurent notre sécurité sont quotidiennement exposés. Elle nous rappelle aussi notre devoir collectif de reconnaître leur engagement et de leur témoigner notre respect et notre soutien.

En ces circonstances si douloureuses, nos pensées vont à sa compagne, à sa famille, à ses proches ainsi qu’à ses collègues, à tout PolBru et, plus largement, à

toute la profession, profondément éprouvée par cette perte et cet événement si dramatique.

En hommage à Nordine, et en témoignage de notre solidarité envers toutes celles et ceux qui servent et protègent nos concitoyens, je vous invite à observer une minute de silence.

(L’assemblée observe un moment de silence)

Je vous remercie.

APPROBATION DE L’ORDRE DU JOUR

M. le Président. – Conformément à l’article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l’article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

J’ai été saisi du dépôt des propositions suivantes :

- la proposition de résolution visant à modifier l’article 49 du contrat de service public entre la Wallonie et l’Opérateur de transport de Wallonie, déposée par M. Mugemangango, Mmes Pavet, Ammi, Van Walle, Bernard et M. Liradelfo (Doc. 704 (2026-2027) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant l’article 2 du décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne afin d’imposer un contrôle démocratique à la politique tarifaire du groupe LeTEC, déposée par Mme Hanus, M. Devin, Mme Dejardin, MM. Fontaine, Crampont et Mme Morreale (Doc. 705 (2026-2027) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant les articles 2 et 2bis du décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne afin de sortir de la déresponsabilisation apparente du Gouvernement en matière de politique tarifaire, déposée par M. Hazée, Mmes Cremasco, Linard et M. Mockel (Doc. 706 (2026-2027) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant les articles 1^{er}, 12 et 30bis de la loi du 28 février 1882 sur la chasse en vue d’interdire les lâchers de gibier d’élevage dans la nature à des fins de chasse,

déposée par M. Mockel, Mme Cremasco, M. Hazée et Mme Linard (Doc. 707 (2026-2027) N° 1).

Je vous propose d'ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un s'oppose-t-il à l'ajout de ces prises en considération à notre ordre du jour ?

Personne ne s'y opposant, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – L'Autorité de protection des données m'a transmis l'avis 220/2026 du 13 octobre 2026 sur la proposition de décret visant à intégrer la dimension de genre dans la gouvernance et le cycle budgétaire communaux, déposée par Mme Hanus, M. Crampont, Mme Greco, MM. Lefèbvre, Witsel et Mme Morreale (Doc. 687 (2026-2027) N° 1).

Cet avis a été imprimé et distribué sous le n° 687 (2026-2027) N° 2.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – M. le Président de l'Assemblée de la Commission communautaire française m'a fait savoir que l'Assemblée s'est constituée en sa séance du 23 septembre 2026.

Mme la Présidente du Vlaams Parlement m'a fait savoir que le Parlement s'est constitué en sa séance du 28 septembre 2026.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Je porte à votre connaissance, en application de l'article 127.4 du règlement, que les pétitions suivantes m'ont été adressées :

- la pétition relative aux aménagements sécuritaires de la route de Givet à 4560 Pailhe, signée par 219 personnes. Elle sera envoyée à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux ;
- la pétition concernant le projet « À deux pas » qui permet à une famille d'installer sur son terrain un petit logement modulaire et mobile pour un parent âgé ou une personne en perte partielle d'autonomie, signée par 191 personnes. Elle sera envoyée à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux ;
- la pétition pour mettre fin à l'inégalité fiscale automobile : alignement de la Wallonie sur les

tarifs flamands, signée par 21 personnes. Elle sera envoyée à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux ;

- la pétition pour la restitution de mes chèvres Aline, Pauline et Caroline saisies le 3 août 2026, signée par 18 personnes. Elle sera envoyée à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Conformément à l'article 40 du règlement du Parlement de Wallonie, j'ai le plaisir de déposer ce 14 octobre 2026 le rapport d'activités pour la session ordinaire 2025-2026.

Au travers de chiffres clés, d'initiatives législatives ou encore d'exemples de participation citoyenne, il met en lumière la place centrale qu'occupe notre institution dans l'élaboration des politiques publiques et la promotion des principes démocratiques.

Le rapport sera consultable et téléchargeable dès demain matin sur le site web du Parlement.

Je vous en souhaite une agréable lecture.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Les institutions européennes m'ont transmis trois consultations.

Divers documents m'ont été adressés. Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir 16 notifications d'arrêt.

La liste reprenant les documents et les notifications d'arrêt de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. le Président. – La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement et des rapports de commission a été adressée aux membres. Son contenu sera annexé au compte rendu.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – En application de l'article 144.3, alinéa 4, du règlement, je vous informe que, pour l'ensemble du Gouvernement, le nombre de questions écrites restées sans réponse dans le délai réglementaire depuis le début de la législature est de 113. Cela représente 1,01 % des 11 210 questions déposées.

Un tableau détaillé sera annexé au compte rendu.

PRISES EN CONSIDÉRATION

M. le Président. – L'ordre du jour, en application des articles 95 et 126 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

- la proposition de résolution déposée par M. Mugemangango, Mmes Pavet, Ammi, Van Walle, Bernard et M. Liradelfo (Doc. 704 (2026-2027) N° 1) ;
- la proposition de décret déposée par Mme Hanus, M. Devin, Mme Dejardin, MM. Fontaine, Crampont et Mme Morreale (Doc. 705 (2026-2027) N° 1) ;
- la proposition de décret déposée par M. Hazée, Mmes Cremasco, Linard et M. Mockel (Doc. 706 (2026-2027) N° 1) ;
- la proposition de décret déposée par M. Mockel, Mme Cremasco, M. Hazée et Mme Linard (Doc. 707 (2026-2027) N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur leur prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions sont prises en considération. Les propositions n° 704, 705 et 706 sont envoyées à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux et la proposition n° 707 à la Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité.

DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

M. le Président. – Je vous informe que, en application de l'article 109.1 du règlement, j'ai décidé, le 30 septembre dernier, de solliciter l'avis du Conseil d'État sur les propositions de décret suivantes :

- la proposition de décret modifiant l'article 257 du Code des impôts sur les revenus 1992 et abrogeant l'article 259 en vue d'attribuer directement aux locataires les réductions de précompte immobilier, déposée par Mme Özen, M. Devin, Mme Lambelin, MM. Lefèbvre, Witsel

et Mme Morreale (Doc. 547 (2025-2026) N° 1), dans un délai de 30 jours ;

- la proposition de décret visant à organiser un cadre légal pour la mise en œuvre d'un plan de lutte contre la pauvreté, déposée par Mmes Cremasco, Linard, MM. Hazée et Mockel (Doc. 689 (2026-2027) N° 1), dans un délai de 60 jours.

DEMANDES D'AVIS DU CONSEIL DE LA FISCALITÉ ET DES FINANCES DE WALLONIE

M. le Président. – Je vous informe que j'ai décidé, le 30 septembre dernier, de solliciter l'avis du Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie, dans un délai de 35 jours, sur les propositions de décret suivantes :

- la proposition de décret modifiant l'article 257 du Code des impôts sur les revenus 1992 et abrogeant l'article 259 en vue d'attribuer directement aux locataires les réductions de précompte immobilier, déposée par Mme Özen, M. Devin, Mme Lambelin, MM. Lefèbvre, Witsel et Mme Morreale (Doc. 547 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant l'article 257 du Code des impôts sur les revenus 1992 en vue d'adapter les conditions d'octroi de la réduction du précompte immobilier en faveur des personnes en situation de handicap, déposée par Mme Greco, M. Collignon, Mme Tillieux, M. Lepine, Mme Roberty et M. Witsel (Doc. 688 (2026-2027) N° 1).

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Monsieur le Président, j'interviens sur la base des articles 139, paragraphe trois, et 145 du règlement au sujet d'une question d'actualité.

Nous venons de rendre hommage à un policier qui a été tué dans le cadre de ses fonctions pour des faits de violence d'une gravité sans nom.

Nous avons un échevin, sur le territoire de la Wallonie, qui a été condamné pour des faits de violence sur plusieurs policiers. C'est une condamnation extrêmement rare. Nous avons souhaité poser une question d'actualité qui ne sera pas posée, la majorité s'étant opposée à ce que nous la posions. Nous n'avons dès lors pas l'occasion de nous exprimer.

Nous souhaitons, à l'égard de toutes ces violences contre des policiers, dans un contexte difficile, marquer le coup en faisant en sorte qu'une partie de notre groupe s'absente pendant les questions.

M. le Président. – Un petit mot d'explication, peut-être, avant que vous nous quittiez, pour celles et ceux qui n'étaient pas en Conférence des présidents.

Le dépôt de ces questions, comme pour toutes les questions urgentes et d'actualité, a fait l'objet d'un examen des services, qui, en fonction des critères appliqués par les services et de notre règlement, ont considéré que la question telle que formulée n'était pas recevable.

Nous avons donc, majoritairement, en Conférence des présidents, suivi l'avis de nos services.

(Une partie du groupe PS quitte la séance plénière)

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance.

Question urgente de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avis d'initiative de l'Interfédération des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) concernant la réforme des centres d'insertion socioprofessionnelle »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avis d'initiative de l'Interfédération des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) concernant la réforme des centres d'insertion socioprofessionnelle ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, vous préparez une réforme des centres d'insertion socioprofessionnelle. Le secteur est aux abois – c'est le moins que l'on puisse dire – et a remis un avis d'initiative dont vous avez pris connaissance. En effet, on a appris dans la presse que vous l'examiniez.

Les trois points importants des revendications des centres d'insertion socioprofessionnelle sont liés au seuil d'heures autorisées, à la qualification, aux critères futurs auxquels le public qui sera accueilli en formation sera soumis, à la question du financement...

(Réactions dans l'assemblée)

Si vous pouviez m'écouter, Monsieur le Ministre, merci.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – S'il vous plaît, s'il vous plaît !

(Réactions dans l'assemblée)

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je sais qu'il y a eu un incident, mais nous sommes maintenant aux questions.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Mme Tillieux a la parole et uniquement Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – La question porte aussi sur le financement et la souplesse de l'affectation des heures. Bref, je ne vais pas aller plus loin dans le détail.

Avez-vous pris suffisamment connaissance de cet avis ? Entendez-vous y donner une suite ? Êtes-vous disposé à ouvrir la discussion sur les différents critères se trouvant dans votre texte adopté en première lecture ? Êtes-vous disposé à les revoir, à négocier et à essayer d'entrevoir d'autres pistes de solution ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, j'ai pris connaissance de cet avis d'initiative de l'Interfédé sur la réforme des centres d'insertion socioprofessionnelle. Je vais l'examiner, comme tous les autres avis et toutes les contributions, dans le cadre de la réforme des CISP, comme dans le cadre de toute autre réforme.

Des réunions sont prévues dans le cadre de la concertation avec les fédérations et l'Interfédé le 22 octobre prochain. Nous examinerons les différents paramètres. Toutefois, la concertation ne signifie pas que nous allons remettre en cause la réforme ou maintenir le statu quo.

Je compte sur les CISP, qui constituent des acteurs de formation importants et forts qui œuvrent pour un public plus éloigné du marché du travail. Nous travaillons sur le parcours de remise à l'emploi pour que chaque formation puisse faire grandir le chercheur d'emploi vers la remise sur le marché du travail.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie d'examiner l'avis et d'indiquer que des lignes pourraient bouger, ce qui serait tout à votre honneur et dans l'intérêt, non seulement du secteur, mais aussi des bénéficiaires.

Aujourd'hui, par exemple, le seuil de 40 000 heures, qui se trouve dans le texte, ne permettrait qu'à 45 de ces centres de poursuivre leurs activités. Vous obligeriez les autres à fusionner, ce qui impliquerait d'autres questions.

À mon sens, une concertation serait bien utile et nécessaire, de même qu'une certaine souplesse et flexibilité. J'entends toutefois que vous êtes ouvert. Nous espérons que cette négociation et cette concertation pourront aboutir.

**Question urgente
de Mme Alice Bernard
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les impacts négatifs du budget 2027 sur les
séniors »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Bernard à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les impacts négatifs du budget 2027 sur les seniors ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, on savait déjà que le MR et les Engagés n'aiment pas beaucoup les jeunes vu toutes les mesures qui leur tombent dessus, tels que l'augmentation du prix de l'abonnement de bus. Quand on voit votre budget, on se dit que vous n'aimez pas non plus beaucoup nos aînés.

C'est d'ailleurs ce qu'a dit le « Gang des vieux en colère » ce matin. Eux aussi, ils vont devoir payer le bus plus cher : 900 % d'augmentation ! Eux aussi, ils vont devoir payer la fameuse vignette auto, mais sans la compensation Job Bonus puisqu'ils ne sont pas salariés. Eux aussi seront touchés par les mesures sur les titres-services. S'ajoute à tout cela le fait que vous avez décidé de geler trois fois 2 % d'indexation sur les subventions aux maisons de repos. En conséquence, les tarifs vont augmenter : on parle de +135 euros par mois en 2029. Il y aura des pertes d'emplois, et donc une diminution de qualité de vie pour les résidents et pour le personnel. On craint même des fermetures.

Monsieur le Ministre, ma question est simple : allez-vous revoir votre copie budgétaire et permettre à nos aînés de vivre dignement ?

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Pardon, Monsieur le Président ?

M. le Président. – Si j'ai bien compris, vous sollicitez la parole. Sur la procédure ?

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Sur la procédure, puisque Mme Cremasco et Mme Roberty – je crois – ont posé une question qui porte sur un objet assez semblable, pour partie, à cette question urgente. Pour tout vous dire, je pensais qu'elles seraient jointes. Ne doivent-elles pas l'être ? Sinon, deux questionnements vont se chevaucher.

M. le Président. – Permettez-moi deux petites secondes pour voir si les questions étaient rigoureusement les mêmes, et si on les joint.

(Rires)

Monsieur le Ministre, avez-vous une réponse globale ? Parle-t-on de questions identiques ?

(Réaction de M. le Ministre Coppieters)

Vous n'avez pas les autres questions.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Ce sont les questions d'actualité que l'on vous a transmises.

M. le Président. – On a considéré qu'il y avait suffisamment d'éléments les différenciant pour que ces questions soient posées séparément.

La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, il est vrai que, dans le cadre de l'atteinte de la trajectoire budgétaire en 2029, le Gouvernement wallon a pris des mesures fortes, a pris ses responsabilités, et a voulu répartir un juste effort entre les générations pour – vous le savez, comme nous – que le poids du déficit et de la dette ne repose pas exclusivement et de façon tout à fait disproportionnée sur les générations futures.

À la question sur le gel de l'indexation en maisons de repos, vous me permettrez de répondre à une question d'actualité, dans quelques minutes.

(Rires)

Je voudrais surtout mettre en avant quelque chose de très positif et de très courageux, puisque cela fait des années que l'on en parle : la mise en place d'une garantie autonomie, d'une nouvelle branche de la sécurité sociale pour permettre un virage ambulatoire, et que les personnes âgées – mais aussi toutes les personnes en perte d'autonomie – puissent rester à domicile avec des services adaptés et renforcés tout au long de leur vie.

M. le Président. – Merci, Monsieur le Ministre : votre intervention m'a permis de vérifier. Le titre de la question de Mme Bernard envisageait différents secteurs où elle estime qu'un impact déraisonnable pourrait porter sur les personnes âgées, tandis que les

questions d'actualité qui viennent ne portent que sur le secteur des maisons de repos.

La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre tentative de réponse. Votre idée de demander une juste répartition des efforts entre les générations, c'est de la vaste blague. Les aînés ont déjà fait des efforts, ils ont contribué toute leur vie active à la production de richesses dans notre pays. Que leur donne-t-on pour les remercier ? On diminue leurs possibilités de vivre dignement. Pour le soi-disant parti de la famille et du social, c'est un vrai scandale.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

Question d'actualité
de M. Julien Liradelfo
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « le conseil d'entreprise extraordinaire chez
GSK »

Question urgente
de M. Vincent Blondel
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « les résultats du conseil d'entreprise
extraordinaire chez GSK »

Question urgente
de Mme Anne Lambelin
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « les conclusions du conseil d'entreprise
chez GSK »

Question urgente
de Mme Bénédicte Linard
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la procédure Renault et les licenciements
massifs chez GSK »

Question urgente
de Mme Valérie De Bue
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « les licenciements annoncés chez GSK »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la questions d'actualité et les questions urgentes à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- M. Liradelfo, sur « le conseil d'entreprise extraordinaire chez GSK » ;
- M. Blondel, sur « les résultats du conseil d'entreprise extraordinaire chez GSK » ;
- Mme Lambelin, sur « les conclusions du conseil d'entreprise chez GSK » ;
- Mme Linard, sur « la procédure Renault et les licenciements massifs chez GSK » ;
- Mme De Bue, sur « les licenciements annoncés chez GSK ».

La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre, ce matin, 1 217 travailleurs de GSK ont appris que leur emploi était menacé. Je rappelle que 873 emplois ont déjà été supprimés sur trois ans. Je voudrais d’abord adresser toute ma solidarité aux travailleurs et à leurs familles.

Cette annonce, je vais le dire clairement, elle est scandaleuse. Scandaleuse parce que GSK n’est pas une entreprise en difficulté. Au contraire. En 2025, GSK a réalisé 2,4 milliards d’euros de bénéfices en Belgique et elle a reversé – tenez-vous bien – 5,7 milliards d’euros de dividendes à ses actionnaires. Cela veut dire qu’elle a été puiser 3,3 milliards dans les caisses pour gaver ses actionnaires. Aujourd’hui, on voit le résultat.

À quoi sert-il d’alimenter avec de l’argent public – comme cela a été fait – des entreprises qui font des milliards d’euros de bénéfices et qui jettent les travailleurs comme des kleenex ? À quoi cela sert-il ? Je veux rappeler que ces milliards ne tombent pas du ciel. Ces milliards, ce sont les richesses que les travailleurs ont créées, c’est le fruit de leur travail. C’est important de le rappeler. Il y a l’argent public. GSK a reçu des millions d’euros d’argent public. On parle de 500 millions d’euros d’argent public pour 2025.

Allez-vous prendre vos responsabilités comme ministre de l’Économie et ministre de l’Emploi et exiger de GSK qu’il revienne sur sa décision ? En cas de licenciements, allez-vous exiger le remboursement de toutes les aides et de tous les cadeaux ?

M. le Président. – La parole est à M. Blondel pour poser sa question.

M. Vincent Blondel (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, c’est vrai, c’est un véritable drame humain qui a été annoncé ce matin au conseil d’entreprise extraordinaire, au siège de GSK de Wavre. Un drame humain qui potentiellement va toucher plus de 1 200 employés de GSK dont on sait que c’est le plus grand employeur privé en Wallonie. Je pense qu’avant tout, aujourd’hui, il y aura un moment où l’on pourra faire l’évaluation de cela et les raisons qui ont amené cette évolution ou cette décision de la société.

Cependant, aujourd’hui, c’est avant tout un drame humain auquel il faut penser, à la fois pour les personnes directement concernées, mais également pour leurs familles, pour leurs proches et pour le secteur biopharma, lieu d’excellence au sein de la Wallonie.

Aujourd’hui, je serai heureux de vous entendre sur ce que vous allez entreprendre, ce que vous avez déjà entrepris. Nous savions que cette annonce s’avançait, on la voyait venir, des signes précurseurs avaient été annoncés. Qu’allez-vous proposer ? Qu’allez-vous offrir à la fois pour s’assurer de limiter les licenciements et, par ailleurs, de mieux accompagner et de bien accompagner les personnes concernées ? C’est notre première préoccupation, aujourd’hui.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

Mme Anne Lambelin (PS). – Monsieur le Ministre, en effet, ce matin, une annonce qui fait l’effet d’un séisme avec un conseil d’entreprise extraordinaire qui s’est tenu aujourd’hui chez GSK, et 1 217 emplois menacés par l’entreprise. Ce sont 1 217 familles, également inquiètes et menacées. Cela fait déjà des mois que les employés de GSK vivent dans l’incertitude totale, avec des rumeurs de licenciements, des rumeurs de restructurations, et un climat extrêmement anxiogène et intenable.

GSK, c’est l’une des plus grandes entreprises privées de Wallonie, c’est ce qui fait l’identité du bassin économique du Brabant wallon – singulièrement à Wavre et à Rixensart. GSK, c’est surtout une entreprise qui reçoit énormément d’aides publiques – un demi-milliard d’aides publiques en 2025 – et qui donne des dividendes à ses actionnaires, des milliards en dividendes et des milliards de bénéfices.

Monsieur le Ministre, quelle est la responsabilité de la Région wallonne dans cette histoire ? Avez-vous été concerté et quelle position allez-vous tenir ?

M. le Président. – La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, depuis ce matin, c’est évidemment le choc pour les plus de 1 200 familles qui vont bientôt connaître un de leurs membres sans emploi parce qu’il travaille chez GSK.

Derrière le choc, toutes nos pensées vont pour toutes ces personnes ainsi que leurs familles, mais il y a aussi beaucoup de questions. Comment une entreprise, qui a un rendement de dividendes de 4 % ou des bénéfices de 2,4 milliards en 2025, arrive en 2026 à entamer une procédure Renault ? Sur les 1 217 concernés, 735 concernent des cadres.

Monsieur le Ministre, que cela dit-il de la stratégie de l’entreprise ? Que cela dit-il aussi du profil des travailleurs et travailleuses encore chez GSK ? Aujourd’hui, y a-t-il beaucoup de sous-traitance qui induit que les licenciements ne se font pas sur les ouvriers ou les ouvrières ?

Au niveau des aides publiques, quel rôle la Région wallonne joue-t-elle là-dedans ? Ces aides publiques vont-elles devoir être remboursées ? Monsieur le Ministre Jeholet, quels sont les leviers que vous avez activés et que vous allez activer ? Allez-vous convoquer l’entreprise et faire en sorte de diminuer l’impact de ces mesures, voire les annuler ?

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme Valérie De Bue (MR). – Monsieur le Ministre, au nom du groupe MR, je voudrais aussi exprimer toute ma solidarité et mon soutien aux 1 217 familles potentiellement menacées par un licenciement.

Vous l'évoquiez encore hier, en commission, avec certains collègues : le secteur pharma et des biotechnologies est en grande difficulté en Belgique, mais aussi dans de nombreux pays européens, compte tenu des droits de douane, la baisse des volumes de production et la volonté des groupes de renforcer leur production aux États-Unis.

J'écoutais le ministre fédéral de l'Économie et de l'Emploi, qui va tout mettre en œuvre pour limiter les licenciements et accompagner au mieux les travailleurs concernés. Il a aussi indiqué que l'avenir du groupe devait être au cœur des discussions.

Nous avons bousculé l'ordre des questions d'actualité, parce que je pense que vous allez être amenés, avec le ministre-président, à aller à la rencontre du groupe.

Quel niveau d'information avez-vous au sujet de ces emplois, la répartition, l'impact sur les différents sites ? Quelles initiatives pourriez-vous prendre ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames et Messieurs les Députés, c'est le genre d'annonce que craint tout ministre de l'Économie et de l'Emploi, que craint le Gouvernement wallon.

C'est un séisme social, un séisme économique et, surtout, un drame humain pour les travailleuses et les travailleurs, ainsi que leurs familles qui sont concernées aujourd'hui.

Plus que jamais, notre Gouvernement et notre Parlement devront être aux côtés des travailleurs, mais aussi de l'entreprise, parce que cette dernière fait partie d'un écosystème – j'y reviendrai.

Que peut faire le Gouvernement ? Je rappelle ce que Mme Lambelin a dit : 1 217 emplois sont menacés. Nous allons tout faire pour diminuer le nombre d'emplois menacés, le nombre de licenciements et l'impact social. C'est pourquoi, dès cet après-midi à 16 heures, nous rencontrerons, avec le Premier ministre, avec notre ministre-président et le ministre fédéral de l'Économie, les représentants des travailleurs. À 17 heures, nous rencontrerons la direction de GSK. Il s'agira de comprendre, d'avoir des explications sur cette nouvelle, dans un secteur en pleine mutation, en pleine transformation.

On doit aussi se demander pourquoi les entreprises de ce secteur investissent autant aux États-Unis et que, peut-être, l'Europe n'est pas à la hauteur aujourd'hui pour maintenir ce type de secteur. Je rappelle que notre écosystème wallon est reconnu internationalement, sur le plan mondial, avec nos entreprises grandes, petites et moyennes, avec nos universités et avec nos centres de recherche.

Ces rencontres auront lieu dès cet après-midi pour comprendre et diminuer l'impact social.

C'est clair que, s'il y a des licenciements, tout sera fait pour qu'un accompagnement spécifique au secteur, spécifique à cette entreprise, mais aussi un accompagnement en matière de reconversion, soit fait.

Je l'ai dit, au niveau de GSK, c'est une réorganisation, une restructuration au niveau mondial. En Allemagne, la fermeture du site de Dresde, ce sont 650 personnes qui ont été licenciées. D'autres mesures seront prises demain, peut-être encore en Allemagne, en Pologne, en Italie, en France. La Wallonie et la Belgique ne sont pas évidemment le seul pays et la seule région concernée aujourd'hui.

Par rapport à aux aides, j'ai entendu que les aides étaient remises. Il faut d'abord distinguer les aides de la Région wallonne qui, objectivement, n'ont pas été nombreuses et les aides fédérales. On parle d'un peu moins de 450 millions d'euros d'aides en 2025. Je rappelle que ce sont des mécanismes fiscaux d'aide à la recherche et à l'innovation, et d'aide aussi à l'emploi des chercheurs, avec un mécanisme dont je suis assez fier, au niveau fédéral, c'est l'exonération du précompte immobilier pour les chercheurs. Nous allons rencontrer, avec nos collègues du Fédéral aujourd'hui, les différents acteurs concernés.

Je l'ai dit aussi, il faut être très clair : on doit être aux côtés, plus que jamais, des travailleurs, mais on doit aussi être aux côtés d'une entreprise, GSK, qui a été louée par toutes les formations politiques, quelles qu'elles soient, qui a été louée par la presse, qui a été louée par tous les acteurs, qui a généré beaucoup d'emplois directs et indirects, qui a contribué à développer un écosystème de recherche et d'innovation en Wallonie dont on peut être fier, avec une contribution évidemment importante au produit intérieur brut. On ne doit évidemment pas l'oublier. On doit faire en sorte que GSK, mais aussi d'autres grandes entreprises dans le secteur, mais aussi d'autres PME, qui sont aujourd'hui menacées par des décisions qui sont prises aux États-Unis, par une concurrence internationale en matière de vaccins, notamment la concurrence chinoise, à faire en sorte que nos entreprises restent fortes, puissent continuer à investir, puissent continuer à être excellentes en matière d'innovation et de recherche, comme elles le sont aujourd'hui. C'est cela aussi le défi demain, parce qu'elle contribue à un écosystème et à une compétitivité de nos entreprises qui est absolument indispensable.

Je pense qu'il ne faut pas opposer les uns aux autres. Le Gouvernement wallon a eu, avec le ministre-président, les contacts nécessaires dès ce matin. C'est pour cela que nous avons fait en sorte que, dès cet après-midi, on puisse rencontrer les différents acteurs pour évoquer la situation, comprendre. Quand il y a une aide publique, c'est normal qu'il y ait une certaine aussi exigence par rapport à la manière dont l'argent public est dépensé. Néanmoins, il ne faut pas non plus jeter le bébé avec l'eau du bain demain. On a besoin d'entreprises comme GSK. Je rappelle que ce sont 1 217 personnes qui sont menacées de licenciement, mais c'est encore aujourd'hui près de 8000 travailleurs et travailleuses. Ce sont les cadres et les employés qui sont concernés par cette annonce ; le secteur ouvrier ne l'est pas.

Dès lors, on va continuer, au niveau wallon, par rapport à toutes les mesures qui ont déjà été prises dans le temps, qui le sont toujours aujourd'hui et qui le seront encore demain, à faire en sorte que la Wallonie reste attractive pour ces entreprises, pour ces secteurs qui sont indispensables, et, je le dis, reconnus sur le plan international.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre, on ne peut pas accepter qu'une entreprise qui fait 2,4 milliards d'euros de bénéfice en 2020 jette nos travailleurs comme des kleenex. On ne peut pas accepter qu'une entreprise qui verse 5,7 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires jette nos travailleurs comme des kleenex. On ne peut pas accepter qu'une multinationale qui reçoit des aides régionales et fédérales jette nos travailleurs comme des kleenex.

Vous avez dit que vous étiez fier des mécanismes qui permettaient à ces entreprises de ne pas payer. Moi, je ne suis pas fier du mécanisme qui permet à cette entreprise de payer que 0,1 % d'impôt et de jeter les travailleurs comme des kleenex. Je ne suis pas fier qu'en Wallonie, on donne des cadeaux aux entreprises sans aucune garantie ; c'est ce qu'il se passe aujourd'hui. On attend du ministre de l'Économie et de l'Emploi qu'il se batte pour le maintien des emplois. Or, aujourd'hui, ce que l'on voit, c'est un capitaine qui regarde son bateau couler.

M. le Président. – La parole est à M. Blondel.

M. Vincent Blondel (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je me réjouis que vous vous rendiez sur place avec le Premier ministre, parce que c'est une situation ayant une dimension interfédérale. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle mon groupe politique demande la mise en place d'une *task force* interfédérale. La visite de cet après-midi permettra peut-être d'associer les entités fédérales et régionales sur ces enjeux pour réduire, dans toute la mesure du possible, les pertes d'emplois et les

licenciements. Cela permettra également d'accompagner les travailleurs et les sous-traitants, puisque c'est tout un écosystème qui est touché. Les sous-traitants ne doivent pas non plus être négligés.

Je vous remercie pour l'initiative que vous avez prise pour aller à la rencontre des personnes concernées cet après-midi.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Monsieur le Ministre, hier, je vous ai interrogé en commission, et vous m'avez fait part de votre profonde inquiétude. Aujourd'hui, ce sont 1 217 familles qui sont potentiellement impactées. Quand on voit qu'une aide publique massive est accordée à cette entreprise, il y a lieu de se demander ce que la multinationale fait en contrepartie. A minima, il faut préserver l'emploi. Sinon, cela s'apparente à un chèque en blanc. C'est précisément là qu'il y a un problème aujourd'hui. Quand on voit les dividendes qui sont accordés aux actionnaires, le bénéfice qui est fait par l'entreprise et l'aide publique qui est accordée à cette entreprise, il y a lieu de se demander ce qu'elle fait avec cet argent. C'est votre devoir aujourd'hui. Nous attendons beaucoup de ces rencontres et nous reviendrons vers vous à ce sujet.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, notre secteur pharmaceutique est pertinent et performant. Il protège des vies tout au long de l'année. Vous avez raison de dire que nous devons travailler à une souveraineté économique au nom de l'Union européenne, mais il est honteux qu'aujourd'hui, une entreprise qui n'a pas de difficultés économiques fasse porter le chapeau aux Wallons et aux Wallonnes, que ce soit des travailleurs ou travailleuses au sein de l'entreprise ou des sous-traitants. Vous devez, à moyen terme, accompagner celles et ceux qui pourraient perdre leur boulot, mais, aujourd'hui, votre travail, c'est d'infléchir la décision. C'est ce que vous devez faire cet après-midi. Vous devez mobiliser des leviers pour faire en sorte que cette décision ne soit pas le choc dramatique que nous connaissons aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre mobilisation rapide dès l'annonce brutale de cette décision, mais aussi de vous mobiliser avec vos collègues du Gouvernement fédéral pour limiter le mieux possible les licenciements et accompagner l'ensemble des travailleurs. Vous avez tout à fait raison de travailler sur cet écosystème. On reproche à longueur de temps au Gouvernement de ne pas donner assez d'aides. Ici, vraisemblablement, c'est un système d'aide qui est remis en question, alors que ce sont des incitants régionaux et fédéraux qui sont nécessaires pour soutenir la recherche et l'innovation dans notre pays.

**Question d'actualité
de Mme Diana Nikolic
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « le soutien aux commerçants liégeois
touchés par les émeutes »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Nikolic à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le soutien aux commerçants liégeois touchés par les émeutes ».

Je vous informe que la question d'actualité est retirée à la demande de son auteur.

**Question d'actualité
de M. Vincent Maillen
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la mise en œuvre concrète du Job Bonus
en Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Maillen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la mise en œuvre concrète du Job Bonus en Wallonie ».

Je vous informe que la question d'actualité est retirée à la demande de son auteur.

**Question d'actualité
de Mme Anne-Catherine Goffinet
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « le développement d'une Wallonia Cyber
Valley sur le site de Transinne »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Goffinet à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le développement d'une Wallonia Cyber Valley sur le site de Transinne ».

Je vous informe que la question d'actualité est retirée à la demande de son auteur.

**Question d'actualité
de M. Bruno Lefèbvre
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « les conséquences de manque du personnel
au SPW TLPE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Lefèbvre à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les conséquences de manque du personnel au SPW TLPE ».

La parole est à M. Lefèbvre pour poser sa question.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Monsieur le Ministre, je voudrais évoquer ce fameux courrier du SPW Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie – TLPE – que les bourgmestres ont reçu il y a quelques jours. Il me semble que c'était le 8 octobre dernier. Dans ce courrier, le SPW TLPE leur explique qu'il ne pourra plus rendre d'avis préalable sur les risques naturels dans les demandes de permis d'urbanisme. C'est une décision extrêmement grave qui vient d'être posée.

C'est vrai que le temps de parole est un peu bizarre.

C'est une décision extrêmement grave qui vient d'être posée puisque vous savez que l'on a eu beaucoup de problèmes dus aux conditions climatiques, beaucoup de problèmes dans la vallée de la Vesdre et sur des aménagements d'urbanisme qui n'étaient pas aux normes ou, en tout cas, que l'on aurait pu faire autrement.

Aujourd'hui, alors qu'une administration nous indique qu'elle n'est plus en mesure de répondre à des demandes légitimes des services d'urbanisme de nos villes, nous devons trouver d'autres solutions.

Monsieur le Ministre, j'espère que vous allez nous apporter des réponses concrètes ainsi que faire en sorte que ces services continuent à faire leur travail et à éclairer nos services communaux.

M. le Président. – Je suis désolé, le compteur a démarré avec un peu de décalage.

La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, la CAE – la cellule Aménagement et Environnement –, au sein de l'administration du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie, est chargée de prodiguer des conseils à la demande des autorités locales, des autorités régionales ou d'autres opérateurs publics. Il ne s'agit pas d'une procédure obligatoire, mais d'un service.

Cette cellule, composée de quatre personnes et trois équivalents temps plein, a connu un succès important puisqu'elle rendait 200 avis en 2019 et en a rendu 1 200 l'année passée.

L'essentiel des avis concerne des éléments de lutte contre les inondations, qui sont importants, mais pour lesquels il existe aujourd'hui une cellule structurée, à savoir GISER. Le souhait est de réorienter les demandes vers GISER en première instance, d'utiliser la CAE dans les cas de recours et, par ailleurs, de réorienter les moyens de la CAE dans l'accompagnement des schémas de développement communaux. La sollicitation des avis communaux concernait des dossiers ponctuels, tels qu'une demande de permis X.

Comme vous le savez, puisque votre groupe l'a voté, le nouveau Code du développement territorial prévoit la mise en place de schémas de développement communaux, qui ont justement pour vocation d'identifier l'impact et les risques naturels, dont l'un des risques majeurs est le risque d'inondation.

Plutôt que de mettre des moyens et des experts sur les dossiers ponctuels, le choix de l'administration est de les mettre en amont sur les SDC, de façon à ce que, dans ce cadre, pour l'ensemble des possibilités en matière d'urbanisme et d'aménagement, on puisse intégrer cette expertise à un outil général plutôt qu'à un outil individuel. Je pense que c'est une logique d'efficacité.

M. le Président. – La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Monsieur le Ministre, vous avez au moins raison sur un sujet : dans le cadre de l'élaboration de ces SDC et de leur suivi, leur compétence sera évidemment la bienvenue. Sauf que, aujourd'hui, la plupart des communes n'ont pas encore des SDC. Ce ne sera sans doute pas le cas avant 2029-2030.

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

Oui, elles y travaillent, mais, pour l'instant, elles ne l'ont pas.

Je trouve que ce service, qui représente aujourd'hui trois équivalents temps plein, comme vous le dites vous-même, a encore toute sa raison d'être puisque vous évoquez 1 200 demandes en 2025.

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

Oui, mais je ne suis pas sûr que GISER arrivera à absorber l'ensemble des demandes.

Soyons attentifs à ne pas laisser les communes dans l'embarras face à des décisions qui auront peut-être des conséquences dans 15 ou 20 ans. Vous savez que l'on fait désormais les aménagements sur 25-50-65 ans.

Soyons attentifs à ces éléments, car cela me paraît important.

**Question d'actualité
de M. Bruno Lefèbvre
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « l'accès aux édifices religieux pour les
manifestations culturelles »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Lefèbvre à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'accès aux édifices religieux pour les manifestations culturelles ».

La parole est à M. Lefèbvre pour poser sa question.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Monsieur le Ministre, si je vous interpelle aujourd'hui sur le sujet, c'est parce que vous savez que, depuis 20 ans, les Nocturnales ont lieu dans des édifices publics, notamment la cathédrale de Tournai et d'autres églises, ainsi qu'à Ath, où ces spectacles ont déjà eu lieu.

L'évêché de Tournai, en date du 12 octobre, si je ne m'abuse, a expliqué qu'il refusait dorénavant d'accueillir ces Nocturnales au sein de ses édifices publics.

C'est très embarrassant parce que l'on ne peut pas dire que les Nocturnales sont des spectacles de cirque dont on ne sait pas d'où ils viennent. À l'origine de ces Nocturnales, c'est Michel Teheux, théologiste et prêtre, et Luc Petit qui se sont mis ensemble et qui ont collaboré pour ces événements.

Aujourd'hui, ça crée un certain émoi dans la région, vous le pensez bien, puisque je pense que grâce à ces événements, on a pu découvrir l'intérieur des églises. Bon nombre de familles qui ne fréquentent pas les églises ont pu les découvrir. Ce qui m'embête particulièrement dans tout cela, et ça m'embarrasse vraiment parce que vous savez que je ne suis pas un radical, mais ces édifices sont financés par les pouvoirs publics. La cathédrale de Tournai, ces dernières années, c'est 45 millions d'euros. Les fabriques d'église de la ville de Tournai en 2026, 1 250 000 euros. Les fabriques d'église de la ville d'Ath en 2026, 650 000 euros. Je pense qu'à partir du moment où l'on met autant d'argent dans des édifices, on doit pouvoir aussi aller jusqu'à les partager et à y faire autre chose qu'uniquement des événements culturels. Je ne mets pas en cause l'affectation culturelle de ces bâtiments, évidemment, mais je pense qu'il serait de bon sens et de bon aloi d'aller plus loin et de pouvoir faire justement en sorte que chacun puisse profiter de ces bâtiments.

Monsieur le Ministre, quels sont les critères qui encadrent aujourd'hui l'utilisation culturelle des églises affectées au culte ? Quel rôle les fabriques d'église jouent-elles dans les décisions d'affectation ou non ? Ne faudrait-il pas encourager, en concertation avec les autorités religieuses et les communes, une plus grande ouverture vers ce patrimoine tellement important et tellement financé par l'argent public ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, merci pour votre question qui nous permet de nous plonger dans l'histoire. Je vous amène en l'an 10. La loi du 18 Germinal de l'an 10 confie la gestion des lieux de culte aux fabriques d'église et les charges de l'entretien de ces bâtiments. Napoléon, à la Révolution française.

Vous le savez, depuis lors, l'eau a coulé sous les ponts, mais la loi est toujours restée. Aujourd'hui, les lieux de culte sont officiellement dédiés au culte. Ceci étant, dans la pratique, dans les faits, il y a de nombreuses activités culturelles qui se déroulent dans ces lieux qui offrent aussi une capacité d'accueil relativement importante.

Mon prédécesseur, feu Paul Furlan, avait d'ailleurs émis une circulaire sur le sujet en encourageant les autorités ecclésiastiques locales et les autorités communales à fixer des conventions pour donner un cadre aux usages autres que cultuels de ces lieux.

J'entends transformer, écrire modestement une nouvelle législation en ce qui concerne les lieux de culte, et je pense que cette idée de Paul Furlan de conventionner et de fixer dans quel cadre des événements cultuels, des événements de divertissement peuvent avoir lieu dans de tels lieux, en respectant bien sûr leur vocation initiale, à savoir une fonction cultuelle, mais aussi en réservant une forme de respect par rapport à la qualité patrimoniale du lieu. Vous parlez de la cathédrale de Tournai. C'est un patrimoine, un bien qui est classé et qui doit donc aussi être respecté sur cet aspect.

M. le Président. – La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse. J'espère vraiment qu'on va pouvoir avancer sur le sujet, parce que vous savez que, notamment votre collègue le ministre Jeholet, avait déposé un rapport en 2016 sur le sujet. Je pense vraiment que nous devons avancer.

Aujourd'hui, malheureusement, l'évêché de Tournai semble vouloir refermer les portes des bâtiments. Je trouve cela vraiment dommageable. Je suis vraiment embarrassé parce que je suis plutôt quelqu'un de respectueux. Je suis plutôt quelqu'un qui est très attentif

vraiment à ne pas opposer les gens. J'ai écrit personnellement à Monseigneur l'évêque pas plus tard qu'hier matin pour lui exprimer mon embarras par rapport à cette décision. Je pense qu'il doit faire marche arrière.

Je pense qu'il doit se rendre compte de l'argent public qui est investi dans ces bâtiments, et nous devons à nouveau repartager ces bâtiments, ou alors les communes aussi prendront des mesures de restriction, les provinces également. Quand je vous parlais de 45 millions d'euros, c'est notamment de l'argent de la Province de Hainaut qui a été intégré dans la cathédrale de Tournai.

**Question d'actualité
de M. Guillaume Soupart
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « le refus des banques de financer les
grandes villes wallonnes »**

**Question d'actualité
de M. Nicolas Tzanetatos
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « la situation financière de la Ville de
Charleroi »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, de :

- M. Soupart, sur « le refus des banques de financer les grandes villes wallonnes » ;
- M. Tzanetatos, sur « la situation financière de la Ville de Charleroi ».

La parole est à M. Soupart pour poser sa question.

M. Guillaume Soupart (MR). – Monsieur le Ministre, plus personne ne veut prêter à nos grandes villes. On le sait, à l'heure actuelle, il y a 170 millions d'euros de prêts à trouver pour Liège, Charleroi, Namur, Mons, Seraing, La Louvière et Tournai.

Le Gouvernement wallon continue de jouer son rôle et d'être là pour protéger nos grandes villes, puisque c'est le Gouvernement wallon qui est en train de chercher une solution par rapport à ces grandes villes. Mais il y a aussi un aspect assez important qui concerne la responsabilité de ces villes. En effet, on le sait, votre prédécesseur avait donné un plan Oxygène. Le but était de donner des possibilités financières aux villes pour qu'elles puissent se redresser, mais elles devaient faire des efforts. Or, force est de constater qu'aucun effort n'a

été réalisé, en tout cas à la hauteur suffisante pour ce faire.

Si l'on regarde par exemple dans la ville de Mons, que je connais bien, et mon collègue Nicolas Tzanetatos parlera de Charleroi juste après, on se rend compte que le nombre d'ETP continue d'augmenter année après année, que l'on continue de nommer, que l'on continue de créer des postes de directeur et de sous-directeur, que l'on continue avec des dépenses somptuaires, que ce soit en matière de communication ou de festivités.

Et pas plus tard que ce matin, l'échevin des Finances annonçait déjà la couleur. Il prévoit un trou de 30 millions dans son budget, mais visiblement n'a pas prévu de chercher des pistes de solution, si ce n'est qu'emander de l'argent encore et toujours.

Bien évidemment, la piste des taxes n'est pas possible puisque à Mons les taxes sont déjà les plus élevées par rapport au reste de la Wallonie, notamment par rapport à la circulaire sur la paix fiscale. Dès lors, Monsieur le Ministre, quelles suites allez-vous réserver à cela ? Quelles dispositions va prendre votre Gouvernement pour assurer encore de l'aide à nos grandes villes ? Surtout, quel contrôle allez-vous opérer sur ces grandes villes pour qu'elles continuent à faire des efforts, comme on le fait à tous les autres niveaux de pouvoir ?

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Monsieur le Ministre, mon collègue vient vous le dire : les grandes villes souffrent d'un manque de financement, puisqu'on ne leur fait plus confiance. Et pourtant, Charleroi, la plus grande des villes de Wallonie – il faut le dire vite, me diront certains Liégeois – serait bien gérée.

La personne qui vous dit cela, c'est Paul Magnette, le président du Parti socialiste, ancien bourgmestre de Charleroi, celui même qui, de 2016 à 2024, a fait passer la dette de la Ville de 500 000 euros à 1,1 milliard d'euros ; celui même qui a fait passer une charge de dette – oui, la dette, cela coûte – de 41,5 millions en 2016 à 82 millions en 2024 ; celui même qui a fait passer des coûts de cabinet – je retire le salaire des bourgmestre et échevins, président de CPAS – de 2,1 millions d'euros à 4,7 millions d'euros ; celui même qui vous promettait en 2019 que le problème des pensions serait géré à l'horizon 2025, alors que le problème des pensions aujourd'hui, la cotisation de responsabilisation, est l'argument principal du bourgmestre de Charleroi pour justifier les problèmes budgétaires.

Monsieur le Ministre, au regard de tous ces éléments, Charleroi est-elle réellement bien gérée ? Charleroi est-elle réellement bien gérée alors qu'elle représente un déficit qui vaut 52 % du déficit de l'ensemble des grandes villes ? Charleroi est-elle

réellement bien gérée, alors que le CRAC, dans son rapport du 2 octobre, nous disait que, même si l'on tient compte des économies faites par la majorité actuelle, le déficit représente bien plus que ce que coûte dans son budget la cotisation de responsabilisation ? Cela veut dire que, même avec les économies faites actuellement et dont on se vante, on a un déficit qui dépasse ce que les pensions représentent. Alors, ma question est simple, Monsieur le Ministre...

M. le Président. – Merci de conclure.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Quelle possibilité avez-vous pour faire en sorte que des villes comme Charleroi puissent être enfin bien gérées ? Faut-il absolument leur tordre le bras ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Messieurs les Députés, merci pour vos questions qui concernent un enjeu important pour la Wallonie, celui de l'avenir de ses grandes villes et singulièrement de leurs finances, même si nous ne sommes pas au Conseil communal de Mons ni au Conseil communal de Charleroi.

Ceci étant, il se fait que le Code de la démocratie locale, et même avant, la loi communale, prévoyait bien que toutes les communes devaient, à l'ordinaire, avoir une égalité de dépenses et de recettes. Pourquoi en sommes-nous aujourd'hui à des situations de déficit de 30 millions d'euros à Mons, de 100 millions d'euros à Charleroi et dans d'autres grandes villes ? Je ne veux pas personnaliser ou identifier le débat sur les grandes villes. Pourquoi en sommes-nous là aujourd'hui ? Parce qu'à un moment donné, certaines villes ont rentré des recettes fictives dans leur budget et le ministre des Pouvoirs locaux a fermé les yeux sur cette réalité. C'est ainsi que l'on a eu une dérive budgétaire, un plan Oxygène qui a masqué les misères et que, pendant les années 2022-2023 et 2024 en tout cas, les trois premières années, aucun effort sérieux n'a été réalisé par ces grandes villes.

Depuis que ce Gouvernement est en place, que je suis ministre des Pouvoirs locaux, effectivement, en 2024, fin d'année, en 2025 et cette année-ci, nous avons imposé des efforts aux communes, à ces grandes villes et je reconnais qu'elles ont réalisé des efforts au cours des deux derniers exercices.

Est-ce encore suffisant pour combler le déficit ? Non, certainement pas. Aujourd'hui, on est à un stade grave, puisque vous m'interpellez sur l'accès au financement, le fait que le plan Oxygène qui prévoyait qu'a priori les banques prêtaient aux communes et que la Région intervenait sur une partie du capital et la charge d'intérêts, que ce mécanisme, en réalité, il ne fonctionne pas depuis le début.

Depuis le début, les banques ont refusé ce mécanisme parce qu'elles n'avaient pas confiance, parce qu'elles ne voyaient pas de résultat structurel d'amélioration des finances locales. C'est donc la Région qui s'est substituée, année après année, au paiement. Le résultat d'aujourd'hui n'est que la traduction de cela. On peut se réjouir qu'il y ait quand même encore au moins une banque qui prête directement aux communes sous plan Oxygène, mais à aucune grande commune.

Le travail doit donc encore être mené et, vous le savez, nous avons, lors de la conclusion du conclave budgétaire, lancé un appel à l'ensemble des formations politiques présentes et constructives ici au sein de cette assemblée, afin de travailler sur une réforme institutionnelle wallonne qui doit inclure les enjeux de supracommunalité et les enjeux de centralité, et aussi, notre conviction que le niveau provincial aujourd'hui est un niveau politique qui ne répond plus à la réalité de nos territoires, dans un pays qui s'est fédéralisé, régionalisé, où nous avons créé également des communautés et dans un monde qui grandit et qui est à la dimension européenne. Oui, nous devons avoir le courage de reconnaître les besoins de centralité, les efforts de centralité des grandes villes. Nous avons aussi besoin d'avoir un courage de dire qu'effectivement, les enjeux de supracommunalité doivent être traités et qu'enfin, effectivement, nous sommes au XXI^e siècle.

Les provinces sont également l'héritage de la Révolution française. C'étaient les départements. Oui, aujourd'hui, c'est tout cela qui doit être mis sur la table pour arriver à des solutions.

J'espère que nous pourrions compter sur l'appui et le volontarisme de l'ensemble des formations politiques constructives de ce Parlement.

M. le Président. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Monsieur le Ministre, vous le savez, je suis profondément attaché à ma ville de Mons. Cependant, je pense que dans ce Parlement, nous sommes tous aussi profondément attachés à nos grandes villes et au fait qu'elles puissent aller mieux.

Vous l'avez dit, malheureusement, avant votre arrivée, aucun effort sérieux n'a été réalisé. Maintenant, il faut continuer de suivre de près la situation dans ces villes pour que l'on puisse continuer d'investir au bénéfice de tous les Wallons et les Wallonnes, parce que vraiment, on a besoin de nos grandes villes. Néanmoins il faudra aussi passer effectivement par une réforme institutionnelle et réduire largement les dépenses publiques par rapport à nos institutions.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je comptais vous dire que

certaines communes et grandes villes ont mené la vie large et ont vécu une certaine insouciance budgétaire. En fait, vous allez même plus loin, vous parlez de recette fictive et de dérive budgétaire. Je vous dirai que, derrière ces chiffres qui sont malheureux, il y a des habitants, comme à Charleroi, qui se voient augmenter les additionnels au précompte immobilier de 3,51 %. C'est dramatique.

On a besoin des grandes villes, mais on ne peut pas aider un malade qui n'a pas soigné son addiction. Il faut dès lors commencer par soigner le mal et donc l'obliger à voir les choses comme elles sont et arrêter de dépenser l'argent que l'on n'a pas. Je vous remercie.

Question d'actualité de M. Maxime Daye

**à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « le manque de communication envers les
communes concernées par le projet de la Boucle
du Hainaut »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Daye à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le manque de communication envers les communes concernées par le projet de la Boucle du Hainaut ».

La parole est à M. Daye pour poser sa question.

M. Maxime Daye (MR). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement a enfin tranché pour le tracé de la Boucle du Hainaut. Ma collègue Valérie Bluge était venue en commission vous dire à quel point c'était important que cette Boucle du Hainaut puisse amener l'électricité verte de l'offshore de la mer du Nord vers notre Wallonie, qui a besoin de réindustrialisation et de développement économique. On en a déjà beaucoup parlé en plénière, mais c'est pour le fond, qui a déjà été abordé hier en commission avec une question de mon collègue, M. Lefèbvre. Je ne vais pas l'aborder.

Par contre, permettez-moi d'aborder la forme, donc la communication. Cette communication est intervenue lors de la conférence de presse des annonces budgétaire. Quatorze communes, quatorze bourgmestres, quatorze échevins et échevins de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme ont appris que le tracé allait passer soit davantage, soit toujours comme avant, selon les tracés qui étaient écrits auparavant, sur leur ville et sur leur commune. C'est par la presse que les documents ont été finalement transmis aux bourgmestres, aux collèges communaux, aux conseils communaux, puisque en plus de cela, hasard du calendrier, beaucoup de conseils communaux se sont tenus ces dernières heures.

Quand on n'a pas l'information correcte, on invente, donc il y a plein de choses qui circulent. Il circule que cet enfouissement à Thoricourt pourrait même se déplacer vers une ville que vous connaissez bien, ville que vous connaissez tellement bien que la bourgmestre de Soignies, pour ne pas la citer, dit dans la presse : « Nous l'avons appris par les médias avec une communication très succincte. »

Je m'adresse aussi au ministre des Pouvoirs locaux : trouvez-vous normal que les communes aient été informées par voie de presse ? À l'heure où je vous parle, sauf erreur de ma part, les communes concernées n'ont toujours pas reçu de courrier ni de votre cabinet ni du SPW. Une information officielle et le tracé exact vont-ils leur parvenir dans les heures qui viennent ? Merci beaucoup.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, merci pour votre question sur un sujet sur lequel j'ai déjà été interrogé à de très nombreuses reprises, par Mme Bluge et d'autres. On sait que ce n'est pas qu'un projet pour amener de l'électricité offshore sur le territoire belge et wallon. C'est un projet aussi qui vise à accompagner la transition énergétique et la décarbonation de notre territoire. Cette décarbonation est nécessaire pour ne plus dépendre des énergies fossiles et de leur impact sur notre vie au quotidien. On le voit aujourd'hui avec le prix de l'essence et du diesel à la pompe.

Pour ce qui concerne le calendrier, c'est un calendrier où la déclaration budgétaire wallonne a coïncidé avec l'arrivée du dossier sur la table du Gouvernement. Le rapport de l'administration a été finalisé le 26 septembre et le Gouvernement a décidé, non pas d'adopter l'arrêté, mais de faire siennes les conclusions remises par l'administration.

Nous avons, également dans le cadre des mesures de redéploiement et d'avenir de la Wallonie, inclus cette communication à l'occasion de la présentation des résultats du conclave budgétaire, mais surtout de la vision que le Gouvernement souhaite donner pour 2027, 2028 et 2029, et tracé l'avenir pour une Wallonie qui se transforme et qui s'améliore.

Concernant l'information aux autorités locales, dès lundi après-midi, l'ensemble des informations dont le Gouvernement a connaissance, c'est-à-dire à la fois tous les éléments du rapport sur les incidences environnementales, qui comprenait dans sa dernière version une vingtaine de tracés possibles, le rapport de l'administration du 26 septembre, les cartes précises, tout cela était rendu public sur le site du TLPE, c'est-à-dire à peine deux ou trois heures après la décision

annoncée par le Gouvernement. Nous avons fait au plus vite.

Bien sûr, je peux comprendre que les collègues et conseils communaux mettent quelques heures à prendre connaissance des documents et à se trouver, s'ils sont en conseil communal le soir, dans une situation effectivement restreinte, mais vous m'en excuserez.

M. le Président. – La parole est à M. Daye.

M. Maxime Daye (MR). – Vous l'avez dit, c'est un dossier essentiel. Quand on est face à un dossier essentiel, la communication est essentielle.

J'entends bien que tous les documents ont été mis lundi après-midi en ligne et que les 14 communes auraient dû le sucer de leur pousse.

Je voulais juste prendre un exemple – cela va faire plaisir à votre collègue qui est assis à votre droite, mais qui est plutôt à votre gauche, pour mon sens de vue, en tout cas –, le dossier des PFAS, qui est très important, nous recevons des coups de fil directement du ministre Coppieters en ligne directe, parce que c'est une information qui est essentielle. Ici, vraiment bon nombre de communes, toutes couleurs confondues, fustigent et regrettent le manque de communication. Même chose, les informations en ligne, je pense que beaucoup de conseils communaux ne savaient pas qu'elles étaient en ligne. Ma question aura eu le mérite d'informer les villes et communes de la disponibilité de ces informations.

Question d'actualité

de Mme Anne Lambelin

à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « la pression sur le Plan wallon de réduction des pesticides (PWRP) »

Question d'actualité

de Mme Marie Jacqmin

à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « l'appel adressé aux communes de s'opposer aux mesures de réduction des pesticides »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Lambelin, sur « la pression sur le Plan wallon de réduction des pesticides (PWRP) » ;

- Mme Jacqmin, sur « l'appel adressé aux communes de s'opposer aux mesures de réduction des pesticides ».

La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

Mme Anne Lambelin (PS). – Monsieur le Ministre, la Fédération wallonne de l'agriculture a récemment adressé un courrier aux différentes communes pour leur demander de s'opposer au Plan wallon de réduction des pesticides.

Effectivement, c'est assez surprenant de prendre connaissance de ce courrier. Dans les zones aux abords des écoles, des hôpitaux, des zones de captage de l'eau potable, il s'agit de l'interdiction de certains pesticides. Vous le savez, pour mon groupe, ce plan n'était pas encore assez ambitieux. Ici, on demande carrément aux communes de ne pas respecter ce plan.

Je voudrais rappeler que l'agriculture doit vraiment être un secteur soutenu, accompagné dans cette transition et les agriculteurs doivent être soutenus et compris. Je voudrais quand même dire qu'il s'agit d'une question de santé publique, que c'est la santé de nos enfants, des concitoyens et concitoyennes, et aussi des agriculteurs eux-mêmes, qui est en jeu sur cette question essentielle que sont les pesticides.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance de ce courrier ? Quelle est votre réaction ? Quelle concertation avez-vous avec le secteur de l'agriculture ? Comment allez-vous faire appliquer ces règles essentielles aujourd'hui sur les pesticides, parce que c'est une question de santé publique absolument cruciale ?

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, la FWA a récemment envoyé un courrier aux différents collèges communaux concernant la demande d'avis sur le contenu du RIE du projet de Plan wallon de réduction des pesticides.

J'habite la commune de Hannut, au cœur de la Hesbaye. J'ai été plusieurs fois interrogée par des agriculteurs, des agricultrices qui se posaient certaines questions. Évidemment, leurs interrogations sont légitimes.

Ici, ce qui est surprenant dans ce courrier qui a été envoyé, c'est vraiment que le syndicat agricole suggère de se prononcer sur le contenu, mais aussi sur le projet de plan en lui-même aux collèges communaux. Il relève aussi ne pas avoir été consulté dans l'élaboration de ce plan et s'étonnent aussi du renforcement de la réglementation dans les zones de captage, mais aussi pour la protection des publics plus vulnérables. Comme

ma collègue l'a dit, il s'agit notamment des crèches, des écoles et des hôpitaux.

En ce qui concerne l'usage des pesticides, ils évoquent aussi plusieurs impacts socioéconomiques que pourrait avoir cette réduction sur le monde agricole.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance de ce courrier ? Que pensez-vous de ces recommandations, visant clairement à réduire l'ambition de réduction de l'usage des pesticides ?

Allez-vous consulter les syndicats ? Je sais qu'ils ont déjà été invités autour de la table, mais pouvez-vous nous confirmer qu'ils seront bien associés à l'élaboration de ce plan ?

Enfin, pouvez-vous faire le point sur les différents groupes de travail en cours au sein de votre cabinet, mais aussi de l'administration, avec les parties prenantes, dont font partie les syndicats agricoles ? Le travail sera-t-il bien coconstruit pour mettre en place des mesures ciblées visant à réduire les risques pour les citoyens, mais aussi pour les agriculteurs ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, c'est vrai que l'initiative de la Fédération wallonne de l'agriculture nous étonne. Surtout, elle amène inutilement de la confusion et des craintes par rapport aux objectifs que le Gouvernement wallon s'est fixés. Il est important de comprendre que, concernant les futurs plans, nous avons une réflexion de prévention et de protection de la santé publique et de protection de l'environnement, tout en respectant le travail des professionnels et en accompagnant les agriculteurs dans la transition. C'est très important de savoir que le Plan wallon de réduction des pesticides, sur lequel nous travaillons, est un plan attendu pour fin 2027. Nous ne sommes pas du tout dans le cadre de son élaboration. Le travail que la FWA fait au niveau des collèges communaux en disant « attention, diminuez vos ambitions de santé publique et vos ambitions environnementales » n'a aucun sens à ce stade. En effet, nous sommes dans le cadre d'une consultation des collèges communaux sur le contenu du rapport sur les incidences environnementales. C'est une étape préalable à l'élaboration du futur Plan wallon de réduction des pesticides. C'est vrai que des concertations et des questionnements ont lieu.

Je reprends les questionnements de la FWA. Celle-ci s'interroge sur la protection des captages et la protection des publics les plus fragiles par rapport à l'utilisation des pesticides. Vous savez qu'il y a neuf groupes de travail qui travaillent là-dessus, avec des objectifs clairs de réduction complète des pesticides au niveau des zones de captage d'ici 2030-2031. Nous sommes dans un processus visant à accompagner les agriculteurs avec

le Blue Deal agricole, et par rapport aux zones de captage. Ils mettent en avant la restauration de la nature. C'est la compétence de la ministre Dalcq. Ils veulent aussi que l'on ne touche pas aux pesticides qui contiennent des PFAS. C'est une décision du Fédéral, mais ce sera aussi une décision au niveau européen, que nous pousserons pour interdire une fois pour toutes ces pesticides. Ils veulent aussi qu'on limite l'exploitation de leurs données à travers les registres des pesticides. Ce n'est pas une bonne idée, car nous avons besoin d'indicateurs pour mesurer l'impact et voir l'évolution des choses.

Comprenez bien, Mesdames les Députées, que nous sommes actuellement dans une phase de consultation au sujet du rapport sur les incidences environnementales. Nous allons aussi demander l'avis du CESE. Celui-ci comprend un pôle Environnement, où je pense que la FWA siège. Nous allons aussi demander l'avis du pôle Ruralité, alors que nous n'avons pas d'obligations particulières par rapport à cela. Nous demanderons l'avis du pôle ruralité, dans lequel les syndicats agricoles pourront aussi exprimer leurs résultats.

Je suis vraiment triste de cette démarche de la FWA et du manque de loyauté par rapport à cela, car elle oppose les questions de santé publique, les questions environnementales, et l'agriculture, ce qui n'a aucun sens. Nous devons travailler tous ensemble, de façon concertée. Nous avons toujours dit – et vous l'avez répété, Mesdames les Députées – que nous n'abandonnerons pas les agriculteurs et les agricultrices dans cette phase de transition. Nous avons dégagé des moyens, des stratégies, et surtout une temporalité pour y arriver.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse. En effet, cela montre que le secteur de l'agriculture est sous pression, inquiet, et que la concertation est indispensable. Cela montre aussi qu'il faut insister à tout prix sur ce lien entre protection de l'environnement et protection de la santé des gens. Finalement, les pesticides mettent en péril la santé des gens, des personnes qui respirent les pesticides, des personnes qui mangent et qui boivent des aliments potentiellement avec des pesticides dedans, mais aussi de celles et ceux qui épandent les pesticides.

Il faut faire prendre conscience que c'est de leur santé aussi qu'il s'agit, que si nous mettons en place des mesures pareilles, c'est pour les protéger, mais aussi pour les accompagner. C'est indispensable. On compte sur vous, Monsieur le Ministre, pour que ce plan soit respecté dans toutes les communes et pour qu'une concertation soit opérée, pour que le secteur agricole se sente inclus et concerté.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses qui étaient très claires. Vous l'avez rappelé, les syndicats seront bien consultés à plusieurs étapes du processus. Autant ma collègue que vous l'avez rappelé aussi, les agriculteurs seront accompagnés pour cette transition ; il n'y aura pas de transition sans eux. Les mesures sont nécessaires pour les accompagner.

Néanmoins, vous l'avez dit aussi, il faut absolument maintenir une politique ambitieuse de réduction des pesticides en Wallonie. C'est une question d'environnement, de santé. J'invite vraiment les communes à s'emparer du sujet et de répondre à la demande qui leur a été faite de la part de la Région wallonne.

**Question d'actualité
de Mme Sabine Roberty
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'annonce de la Fédération des maisons de
repos privées de Belgique (FEMARBEL) du
report des économies du Gouvernement sur la
facture des résidents »**

**Question d'actualité
de Mme Veronica Cremasco
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la vive inquiétude des gestionnaires de
maisons de repos (MR) et de maisons de repos
et de soins (MRS) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Roberty, sur « l'annonce de la Fédération des maisons de repos privées de Belgique (FEMARBEL) du report des économies du Gouvernement sur la facture des résidents » ;
- Mme Cremasco, sur « la vive inquiétude des gestionnaires de maisons de repos (MR) et de maisons de repos et de soins (MRS) ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, FEMARBEL a vivement réagi aux économies décidées par votre Gouvernement en ce qui concerne le secteur des maisons de repos. Le résultat du conclave budgétaire prévoit de neutraliser deux points d'indexation des financements publics des MR et MRS pour 2027, 2028 et 2029. Selon ces estimations, la perte pour le secteur atteindrait 25 millions d'euros en 2027,

pour atteindre la somme de 150 millions d'euros de pertes cumulées en 2029.

La question est : qui va payer ? FEMARBEL prévient déjà que cette perte pour le secteur pourrait se répercuter sur le personnel, sur les résidents, mais, en cascade aussi, pourrait produire des fermetures d'établissements pour personnes âgées. Elle évoque par exemple, pour les résidents, la somme de 40 euros par mois en plus sur chaque facture d'hébergement. C'est énorme.

Pouvez-vous détailler l'impact des économies que vous avez prévues dans le conclave budgétaire dans le secteur des maisons de repos ? Quel est finalement le montant exact dont on parle ? À combien pourrait s'élever la facture de nos résidents déjà en 2027 ? À combien évaluez-vous la hausse du prix pour chaque résident de nos maisons de repos ?

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, Mme Roberty a bien dressé le tableau, elle aurait aussi pu parler de toute la pénibilité du travail autour des maisons de repos. Tant Mme Roberty que Mme Ait Alouha et Mme Ammi pourraient en parler.

Je viens pour vous parler de l'autre partie de la Wallonie, de ces futurs résidents qui se demandent si, un jour, ils pourront se payer une maison de repos, avoir des soins dignes. Il s'agit aussi des familles qui les encadrent et qui ont envie de voir un parent finir sa vie dignement. Entre le personnel soignant et toute cette partie de la Wallonie que je viens représenter, vous avez un enjeu de société majeur dans cette société qui est vieillissante, vous le savez.

Vous n'avez eu d'autres choix que de dire : on va un peu ratiboiser les moyens des maisons de repos à hauteur de 2 % de l'index – ma collègue l'a dit – pendant trois ans cumulés.

Par rapport à toutes ces familles qui s'inquiètent et toutes ces personnes – nous sommes tous potentiellement résidents en maison de repos –, pouvez-vous nous garantir l'accès et la non-hausse des prix ? Je parle de l'accès à ces maisons de repos, avec des soins de qualité garantis. Quand vous faites ce choix, comment pouvez-vous garantir l'accès financier aux maisons de repos ?

Mon deuxième volet ne vous étonnera pas. J'ai envie de dire que le Gouvernement a déjà oublié la canicule de 2027. Toutes ces maisons de repos, il faut les adapter aux canicules. On sait aujourd'hui qu'elles vont se reproduire. Comment pouvez-vous imaginer les adapter, alors que je vous ai déjà interrogé plusieurs fois en commission et que vous m'avez dit qu'on n'a pas de moyens, qu'on n'a même pas de cadastre des besoins ? Comment imaginez-vous les adapter avec des moyens

réduits à l'aune de ce que vous proposez par le Gouvernement ?

Dernière remarque, suite à votre première réponse aux questions urgentes, j'aimerais bien des réponses à mes questions pour 2027, 2028 et 2029, pas dans une perspective d'une hypothétique garantie autonomie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, je voudrais tout d'abord resituer que l'effort effectué par rapport aux maisons de repos entre dans le cadre d'un effort général de différents secteurs au niveau de la Région wallonne, dont les secteurs de la santé en général. Il y a des efforts considérables au niveau structurel, entre autres, au niveau de l'AViQ.

Je vous rappelle que les maisons de repos constituent une des grandes poches budgétaires de la Wallonie, puisque les maisons de repos, c'est un budget de 1,7 milliard d'euros par an, dont 1,2 milliard d'euros pour tout ce qui est lié aux frais de séjour des résidentes et des résidents, et 450 000 millions d'euros pour les frais de personnel, incluant les pensions et les accords non marchands.

Je suis bien conscient que, pour que les quatre fédérations que j'ai eues au téléphone hier matin, la situation est compliquée. Il faudra trouver ensemble des solutions. Quoi qu'il en soit, vous avez expliqué que nous ne touchons pas à l'indexation de novembre 2026. Il y aura un effet en 2027.

Nous allons fatalement geler partiellement les trois indexations 2027, 2028, 2029 de 2 %, comme vous l'avez dit. En 2027, cela va représenter 12 millions d'euros. Pourquoi ? Parce que ce n'est pas une année pleine. En année pleine, cela représentera 25 millions d'euros que le Gouvernement wallon gardera par rapport à ses financements.

Hier matin, j'ai été en contact avec les quatre fédérations au téléphone. A priori, en quelques minutes à 8 heures du matin, les réactions étaient très différentes d'une fédération à l'autre. Certaines fédérations s'y attendaient, d'autres ont été choquées, et d'autres étaient plutôt dans une vision constructive, en disant : on va se rencontrer, on va trouver des solutions.

Notre priorité est d'abord que le modèle ne s'écroule pas, c'est ma priorité aussi. Deuxièmement, c'est garantir la qualité des soins pour les résidentes et les résidents, en gardant la motivation, les normes de personnel et l'indexation du personnel qui ne sont pas touchées. Troisièmement, c'est l'accessibilité financière. Cela reste un élément majeur, et l'on pourrait faire des projections.

Sur les projections, vous avez donné des chiffres, mais c'est impossible pour moi à ce stade de vous dire la répercussion directe sur la facture des résidents. Ce n'est potentiellement pas la solution. Il y a moyen de trouver des économies dans le fonctionnement de ces structures et de ne pas les répercuter sur la facture des résidents.

Je rencontre la semaine prochaine l'ensemble des fédérations au niveau du cabinet. On va travailler ensemble, on va trouver des solutions. Petit à petit, on va se projeter sur les répercussions à partir de 2027-2028. On a encore un peu le temps.

Concernant le plan d'adaptation ou le plan Canicule, comme vous le dites, vous savez que le Gouvernement wallon a dégagé une enveloppe de 100 millions d'euros pour le plan d'adaptation aux changements climatiques. Ma collègue, la ministre Neven, est ici présente. C'est elle qui coordonne ce plan d'adaptation, dans lequel on a fait une série de propositions au niveau du Gouvernement wallon par rapport à l'adaptation et à la résilience des infrastructures, dont les maisons de repos, par rapport aux pics de chaleur. C'est une décision qui doit être encore prise en Gouvernement par rapport à toutes les autres priorités.

Je voudrais aussi dire – ce que je dis n'est pas négatif – que le vieillissement de la population, ce n'est pas que les maisons de repos. Les maisons de repos et les maisons de repos et de soins sont indispensables par rapport à une perte d'autonomie majeure, mais c'est un modèle qui ne couvre pas toutes les situations du vieillissement.

Vous vous moquez un peu de la garantie autonomie, mais je vous assure que c'est la solution. Le modèle des maisons de repos est important, mais il est insuffisant et obsolète face à ce que veulent les personnes âgées : rester à domicile ou se trouver dans des structures intermédiaires avant d'arriver en maison de repos. Ne croyez pas qu'il faut absolument continuer à investir dans les maisons de repos. Il faut investir dans des solutions alternatives, et ce, sans affaiblir le modèle des maisons de repos.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, ramenons ce débat aux conséquences concrètes, notamment sur les établissements qui accueillent les personnes âgées. Avec moins d'argent, c'est facile : ils vont faire moins d'investissements, ils vont probablement engager moins de personnel et, au final, c'est l'accompagnement des résidents qui risque d'en pâtir. Évidemment que la facture va augmenter en fin de mois pour les résidents – il n'y a pas à tergiverser à ce sujet –, je suis certaine que ce sera le cas dès 2027. Il en sera de même en 2028 et ne parlons même pas de 2029. La facture va augmenter pour des soins qui n'évolueront pas.

Vous avez pourtant bien souligné que le modèle ne doit pas s'écrouler. Vous avez également parlé des investissements pour la canicule. OK, je demande à voir. Je me réjouis de voir si cette enveloppe sera suffisante pour permettre aux maisons de repos d'être résilientes, et ce, rapidement. En effet, comme déjà souligné en commission, l'été arrive déjà dans six mois ; on n'aura pas le temps d'être résilients. Elles vont déjà se demander ce qu'elles vont faire de l'argent dont elles disposent maintenant ; elles ne vont probablement pas investir dans la résilience des bâtiments.

Vous dites que vous travaillez sur la garantie autonomie. Nous avons mené un bon débat hier, et je vous ai déjà donné toute une série de *warnings* sur lesquels il faudra être bien vigilants.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse, même si vous dites texto être dans l'impossibilité de garantir que le prix d'accès aux maisons de repos n'augmentera pas. Vous prenez des décisions sans même avoir évalué ce point. L'accès aux maisons de repos est une problématique – j'essayais de vous sensibiliser à ce sujet – énorme, c'est un enjeu de société majeur, mais vous dites texto que vous n'en savez rien sur l'augmentation des prix.

Il en va de même pour l'adaptation des bâtiments. J'ai l'impression que le plan d'adaptation du Gouvernement est encore un écran de fumée. On nous annonce des plans, mais, à chaque fois que je vous pose une question précise, il n'y a pas de mise en route de l'adaptation de ces maisons de repos. Or, on sait à quel point nos aînés sont fragiles, comme les enfants, et à quel point il faut absolument adapter les bâtiments, sous peine de les voir mourir de chaud. C'est cela, l'enjeu. On s'est déjà pris le bec en commission sur ce point. C'est une question de dignité de base, mais vous n'y répondez pas. Je reviendrai sur la question.

Loin de moi me moquer de l'assurance autonomie, mais vous ne la construirez pas sur des services que vous avez cassés.

**Question d'actualité
de M. Loris Resinelli
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le projet de pôle médical d'excellence
Préventia à La Louvière »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Resinelli à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le projet de pôle médical d'excellence Préventia à La Louvière ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, vous le savez certainement : Sa Majesté le Roi a mandaté toute une série d'acteurs politiques, du monde de l'entreprise, du monde académique et du monde de la santé dans une grande mission royale pour le redéveloppement économique de la ville de La Louvière et de l'ensemble de la région du Centre.

Cette mission s'articule autour de cinq grands axes : la réindustrialisation, l'économie circulaire, la santé, la formation et l'emploi. C'est avec un grand plaisir que j'ai appris, il y a quelque temps, que le Gouvernement wallon s'inscrivait également dans cette dynamique en développant et présentant une stratégie. Mais c'est avec encore plus de plaisir que j'ai appris que le Gouvernement wallon a décidé, il y a quelques jours, de donner son feu vert pour un premier portefeuille de projets en matière de santé qui s'appelle Préventia et qui vise à développer un pôle médical d'excellence à La Louvière. Ce portefeuille Préventia rassemble une série d'acteurs, notamment les deux centres hospitaliers universitaires présents sur le territoire de La Louvière, mais aussi des universités et hautes écoles, des centres de recherche et également des entreprises. Il porte une série de projets autour de la prévention, du sport santé, de la formation, de la recherche et de l'innovation technologique.

C'est un budget de 3,7 millions d'euros pour lequel la Wallonie a donné son feu vert. Ce n'est pas de l'argent wallon, c'est de l'argent de la Banque européenne d'investissement. Évidemment, cela doit d'abord être validé par le Gouvernement. C'est une première étape, on attend maintenant avec impatience le feu vert de la BEI.

Pouvez-vous nous donner le détail de ce qui a motivé le Gouvernement à donner son feu vert pour ce projet qui, je l'espère, aura des retombées positives pour La Louvière et pour toute la région du Centre ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, ce qui a motivé, et ce qui me motive aussi personnellement, ce sont les développements d'un nouvel écosystème, innovant en matière de santé, mais au bénéfice d'une population, surtout au bénéfice du développement d'un territoire. C'est tout l'enjeu de Préventia.

C'est vrai que c'est quelque chose d'intéressant et qui va tout à fait dans notre philosophie : comment mettre autour de la table des acteurs hospitaliers, des acteurs universitaires, des acteurs de la technologie et du monde économique pour réfléchir à une meilleure intégration des soins, mais à faire mieux, faire de la prévention innovante, basée sur de l'évidence scientifique et à tous les niveaux de soins ? L'objectif est clairement de développer la prévention. On le voit aussi, l'hôpital a un vrai rôle dans la prévention, que ce soit par rapport aux maladies cardiovasculaires – on le voit dans l'actualité – par rapport au cancer du poumon, et cetera. Des niveaux de prévention que la première ligne ou les acteurs de première ligne n'ont pas toujours tous les outils pour le faire, cela a tout son sens.

L'objectif est de travailler sur la santé mentale, avec ces acteurs à l'échelle du territoire, et avec des préventions spécifiques sur le diabète ou, en l'occurrence, sur l'obésité.

Cela s'inscrit tout à fait dans la philosophie du Gouvernement wallon par rapport à nos plans de prévention et de promotion de la santé. Ici, on inclut d'autres acteurs, c'est très intéressant. Par rapport à nos futures OLS, les organisations locorégionales de santé, qui vont coordonner l'ensemble des acteurs de la première ligne, mais pas que, avec les acteurs de la seconde ligne, puis, bien sûr, tous les acteurs de l'écosystème social. Cela a son sens, puisque c'est un projet pilote à l'échelle de votre territoire. Cela s'inscrit aussi dans la réforme du paysage hospitalier, puisque l'on veut à la fois une accessibilité, mais on veut surtout des centres de référence qui donnent de l'excellence par rapport à des problèmes de plus en plus complexes. Une réforme hospitalière qui favorise la collaboration des structures entre elles, c'est la clé de la réussite.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour tout ce détail par rapport à ce projet d'avenir, où l'on peut rassembler.

Je pense que tous les projets rassemblent autour d'une même table différents acteurs, mais qui partagent une vision commune, une vision à la fois axée, vous l'avez dit, sur la prévention, mais aussi sur l'importance de l'intégration générale. On a, à La Louvière, des acteurs très importants en matière de santé, ne fût-ce que les deux hôpitaux. Vous avez parlé de l'importance des hôpitaux dans la gestion et la vision de la santé.

En tout cas, je sens qu'à travers ce projet et à travers votre intervention, il y a clairement une vision en matière de santé publique, en matière aussi de proximité de la santé. En tant que Louviérois et Engagé, je m'en réjouis.

JOURNÉE DE LA LANGUE ALLEMANDE EN WALLONIE

M. le Président. – Chers Collègues, je vous propose d'accueillir nos hôtes, M. l'Ambassadeur d'Allemagne, Mme la Présidente du Parlement germanophone, ainsi que M. le Ministre-Président, qui vont temporairement prendre place sur les bancs du Gouvernement.

Je propose de les applaudir.

(Applaudissements)

Pour les prises de parole en langue allemande, je vous invite à connecter le casque à votre pupitre. Vous le trouverez dans vos bancs.

Pour bénéficier de la traduction, il vous suffit d'activer les flèches qui se situent à côté de l'onglet « Direct » sur votre écran tactile.

Ceci est-il bien clair pour tout le monde ?

(Réactions dans l'assemblée)

Magnifique !

Monsieur l'Ambassadeur d'Allemagne, Excellence, Frau Patricia Creutz-Vilvoye, Präsidentin des Parlament der Deutschsprachigen Gemeinschaft, Herr Oliver Paasch, Ministerpräsident der Regierungsgeschäfte der Deutschsprachigen Gemeinschaft, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs, en vos titres et qualités, que je sais nombreuses, la Wallonie célébrera, le 21 octobre prochain, la neuvième édition de la Journée de la langue allemande. C'est une initiative que le Parlement de Wallonie soutient depuis 2018. Cette initiative nous rappelle toute l'importance de la diversité linguistique et culturelle en Belgique, et plus particulièrement dans notre Région.

In der Wallonie haben wir das Glück, deutschsprachige Mitbürger zu haben.

En Wallonie, nous avons la chance d'avoir des concitoyens germanophones.

Avec nos deux Gouvernements, nous soutenons les relations et la promotion de la langue. Rappelons que près de 80 000 Wallonnes et Wallons vivent en région de langue allemande, composée de neuf communes qui forment le territoire de la Communauté germanophone.

Permettez-moi de saluer la présence exceptionnelle, combinée, de M. l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne auprès du Royaume de Belgique, Son Excellence M. Martin Kotthaus, avec lequel nous entretenons des relations non seulement diplomatiques, mais aussi de travail, et je me permets de dire des relations amicales, et ce, depuis de nombreuses années.

Ces relations sont tout aussi denses et riches avec M. le Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté germanophone, Oliver Paasch, et avec Mme Patricia Creutz-Vilvoye, Présidente du Parlement de la Communauté germanophone, que je salue avec beaucoup d'amitié, avec lesquels nos relations sont tout aussi constructives, nourries et prometteuses.

Permettez-moi de saluer la présence de M. le Professeur Manfred Peters, Président de l'Association pour la promotion de la langue allemande en Wallonie. Je vous remercie, Professeur et Président, de votre présence. Je vous propose que l'on vous applaudisse.

(Applaudissements)

La langue allemande nous connecte non seulement à l'Allemagne, à l'Autriche, au Grand-Duché de Luxembourg ou encore à la Suisse, mais aussi à un héritage littéraire, philosophique et scientifique mondialement reconnu. C'est une langue particulièrement riche puisqu'on estime entre 300 000 et 500 000 le nombre de mots en allemand moderne contre seulement 65 000 dans notre langue française, selon le dernier Larousse. Je vous transmets l'information. Je ne l'ai pas personnellement validée, mais je ne doute pas qu'elle soit exacte.

Cette Journée de la langue allemande au sein de notre Parlement nous permet de rappeler à quel point il est essentiel non seulement d'apprendre d'autres langues en Wallonie et en Belgique, mais plus largement en Europe, où la connaissance des langues constitue un véritable atout.

« Les limites de ma langue sont les limites de mon univers », nous rappelait un célèbre philosophe. Entretenir cette volonté de parler et de maîtriser l'allemand nous ouvre à de nouvelles perspectives, qu'elles soient culturelles, professionnelles ou de toute nature. N'oublions pas non plus – je sais que l'on ne l'oublie pas à l'est de la Wallonie – l'évolution institutionnelle de notre pays et plus particulièrement l'avènement de la Communauté germanophone – d'Ostbelgien –, qui exerce aujourd'hui des compétences de plus en plus étendues.

Rappelons que notre Région bénéficie d'une situation géographique stratégique et intéressante. L'allemand est, à ce titre, une langue d'opportunités positives, notamment économiques, dans le travail avec nos voisins, avec qui nous entretenons des liens, mais aussi des projets de travail importants.

Nos échanges parlementaires interrégionaux en témoignent, notamment ceux que nous menons à travers les länder allemands de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre, par le biais de la Grande Région, ou bien encore avec nos collègues de Rhénanie-du-Nord – Westphalie, que nous avons reçus récemment à Namur ; land avec lequel nous avons signé un MoU, Monsieur l'Ambassadeur, qui ne demande qu'à être implémenté et mis en œuvre de façon plus conséquente.

Quelque 130 millions de personnes ont l'allemand pour langue maternelle ou comme seconde langue en Europe. On estime également que, de plus, ailleurs, 15,4 millions de personnes apprennent l'allemand dans le monde.

Je vous invite toutes et tous – moi aussi – à profiter de cette journée pour découvrir ou redécouvrir la langue de Goethe, que ce soit à travers la littérature, à l'écoute des interventions que nous allons entendre dans quelques minutes ou tout simplement à travers la musique et les échanges avec nos collègues et amis d'expression germanophone.

Vont intervenir nos hôtes de ce jour ainsi que nos trois collègues, bien connus en cette assemblée, qui ont prêté d'abord serment en langue allemande.

J'invite tout d'abord Mme la Présidente – *ladies first* –, Patricia Creutz-Vilvoye, à prendre la parole à la tribune de notre Parlement.

La parole est à Mme Creutz-Vilvoye.

Mme Patricia Creutz-Vilvoye, Présidente du Parlement de la Communauté germanophone (CSP). – Sehr geehrter Herr Präsident, lieber Willy, Exzellenz, sehr geehrter Herr Botschafter Kotthaus, sehr geehrter Herr Ministerpräsident Paasch, sehr geehrte Mitglieder aus Regierung und Parlament, meine sehr geehrten Damen und Herren, zunächst möchte ich Ihnen herzlich für die Einladung danken. Es ist für mich eine besondere Freude und Ehre, heute anlässlich des Tages der deutschen Sprache hier im Parlament der Wallonie zu Ihnen sprechen zu dürfen.

Und ich möchte mich ausdrücklich dafür bedanken, dass das Wallonische Parlament diesen Tag ins Leben gerufen hat und ihn nun zum 9. Mal begeht.

Denn damit setzen Sie ein wichtiges Zeichen : Die deutsche Sprache gehört zu Belgien.

Rund 80 000 Menschen leben im deutschen Sprachgebiet Belgiens, das aus neun Gemeinden besteht. Es ist damit der kleinste Sprachraum unseres Landes. Aber die Bedeutung einer Sprache lässt sich nicht an der Zahl der Menschen messen, die sie sprechen.

Sprache ist weit mehr als ein Mittel zur Verständigung.

Sie ist Zugang zu einer Kultur. Sie eröffnet den Zugang zu Bildung und Wissen. Sie schafft berufliche Möglichkeiten. Und vor allem ermöglicht sie Begegnung.

Das gilt ganz besonders für ein Land wie Belgien.

Belgien ist seit seiner Entstehung von unterschiedlichen Sprachen und Kulturen geprägt. Unser Staatsmodell, so komplex es manchmal erscheinen mag, ist auch das Ergebnis dieser sprachlichen und kulturellen Vielfalt.

Der Weg dorthin war lang.

Die Gebiete um Eupen, Malmedy und St. Vith kamen infolge des Versailler Vertrags nach dem Ersten Weltkrieg zu Belgien. 1962 und 1963 wurde das deutsche Sprachgebiet geschaffen. Mit der ersten Staatsreform erhielt die damalige deutsche Kulturgemeinschaft eine eigene institutionelle Vertretung. 1973 trat ihr erster Rat, der Rat der deutschen Kulturgemeinschaft, zusammen. Schritt für Schritt entwickelte sich daraus die heutige Deutschsprachige Gemeinschaft.

Und seit 1991 ist auch die deutsche Fassung unserer Verfassung rechtsverbindlich – gleichberechtigt mit der französischen und der niederländischen Fassung.

Diese Entwicklung zeigt etwas, das weit über institutionelle Fragen hinausgeht.

Belgien hat im Laufe seiner Geschichte gelernt, seiner sprachlichen Vielfalt einen politischen und institutionellen Rahmen zu geben.

Vielleicht sollten wir heute noch stärker lernen, diese Vielfalt nicht nur zu organisieren, sondern sie als Chance zu begreifen.

Denn Mehrsprachigkeit ist keine Last.

Mehrsprachigkeit ist ein Potenzial.

Andere Länder machen uns vor, welchen Wert es haben kann, wenn der Umgang mit mehreren Sprachen selbstverständlich zum Alltag gehört. Denken wir etwa an die Schweiz. Dort wird sprachliche Vielfalt nicht nur als institutionelle Realität wahrgenommen, sondern als Teil der Identität des Landes.

Wir leben auf engem Raum zusammen. Französisch, Niederländisch und Deutsch begegnen sich hier jeden Tag. Dazu kommen Englisch und viele weitere Sprachen, die längst Teil unserer Gesellschaft geworden sind.

Wir müssen dafür nicht weit reisen. Manchmal genügt es, wenige Kilometer zu fahren.

Für uns in Ostbelgien ist das Alltag. Viele Menschen wohnen in Belgien, arbeiten in Luxemburg, den

Niederlanden oder Deutschland, studieren in Namur, Aachen, Maastricht oder anderswo und wechseln dabei ganz selbstverständlich zwischen mehreren Sprachen.

Das ist ein großer Reichtum.

Aber wir dürfen nicht davon ausgehen, dass gegenseitiges Verständnis allein durch geografische Nähe entsteht.

Wir müssen uns kennenlernen.

Und Sprache ist dafür eines der besten Instrumente.

Wer die Sprache des anderen teilt und lernt, lernt meistens auch etwas über den anderen. Man versteht seine Kultur besser, seine Sichtweisen, manchmal auch seinen Humor. Und vielleicht verschwinden dadurch auch einige Vorurteile.

Gerade deshalb sind Initiativen wie der Tag der deutschen Sprache wichtig.

Denn sie erinnern uns daran, dass unsere Landessprachen nicht an den jeweiligen Sprachgrenzen enden sollten.

Wie wenig Grenzen manchmal zählen, haben wir erst vor wenigen Wochen auf sehr eindrucksvolle Weise erlebt.

Am 14. August brannte es im Hohen Venn.

In einer solchen Situation hat niemand zuerst gefragt: Welche Sprache sprichst du? Aus welcher Gemeinde, aus welcher Gemeinschaft oder aus welchem Land kommst du?

Menschen haben geholfen.

Einsatzkräfte haben zusammengearbeitet.

Nachbarn haben sich unterstützt.

Solidarität und Hilfsbereitschaft kennen keine Sprachgrenzen.

Und vielleicht liegt genau darin eine einfache, aber wichtige Botschaft: Unsere Sprachen unterscheiden uns – aber sie müssen uns nicht trennen.

Im Gegenteil: Wenn wir die Sprache des anderen verstehen, können sie uns verbinden.

Das beginnt sehr früh – in unseren Schulen.

Ein Beispiel, das mir persönlich besonders gefällt, ist die Zusammenarbeit mit dem Athénée Royal des Hautes Fagnes in Malmedy. In diesem Rahmen habe ich jedes Jahr die schöne Aufgabe, eine Schülerin oder einen Schüler für besondere Leistungen im Fach Deutsch auszuzeichnen.

Dahinter steckt eine wichtige Botschaft: Es lohnt sich, die Sprache des Nachbarn zu lernen.

Umgekehrt bemühen auch wir uns in der Deutschsprachigen Gemeinschaft darum, jungen Menschen einen guten Zugang zur französischen Sprache zu ermöglichen. Dazu gehören beispielsweise Französischkurse und Sprachaktivitäten während der Ferien.

Denn Mehrsprachigkeit funktioniert nur dann, wenn sie keine Einbahnstraße ist.

Unser gemeinsames Ziel sollte deshalb sein, jungen Menschen nicht zu sagen: « Du musst diese Sprache lernen. »

Wir sollten ihnen zeigen, warum es sich lohnt, sie zu lernen.

Weil eine zusätzliche Sprache Türen öffnet.

Zu einem Studium.

Zu einem Arbeitsplatz.

Zu einer anderen Gemeinschaft.

Zu einer anderen Kultur.

Gerade in unserer Grenzregion wird deutlich, dass Sprachen auch ein wirtschaftlicher und wissenschaftlicher Standortvorteil sind.

Ein besonders beeindruckendes Beispiel dafür ist das Einstein-Teleskop.

Die Euregio Maas-Rhein gehört zu den Kandidaten für dieses große europäische Forschungsprojekt.

Belgien, Deutschland und die Niederlande arbeiten dabei eng zusammen. Universitäten und Forschungseinrichtungen aus Lüttich, Aachen, Maastricht und vielen weiteren Orten bündeln ihr Wissen und ihre Kompetenzen.

Wenn dieses Projekt eines Tages in unserer Region verwirklicht wird, wäre das nicht nur ein außergewöhnlicher Erfolg für Wissenschaft und Forschung.

Es wäre auch ein Symbol dafür, was unsere Grenzregion leisten kann, wenn sie ihre Kräfte bündelt.

Denn ein solches Projekt fragt nicht danach, ob eine Idee auf Französisch, Deutsch, Niederländisch oder Englisch entstanden ist.

Es fragt danach, ob sie gut ist.

Forscherinnen und Forscher arbeiten über Grenzen hinweg. Universitäten kooperieren. Unternehmen bringen ihr Know-how ein. Politik und Institutionen aus

mehreren Ländern und Regionen arbeiten an einem gemeinsamen Ziel.

Und genau darin liegt für mich ein Teil der Zukunft unserer Region.

Wir liegen nicht am Rand.

Wir liegen mitten in Europa.

Zwischen großen Sprach- und Wirtschaftsräumen, zwischen Universitäten, Forschungszentren und Unternehmen, zwischen unterschiedlichen Kulturen und Traditionen.

Was auf einer Landkarte manchmal wie eine Grenze aussieht, kann in Wirklichkeit eine Verbindung sein.

Dafür müssen wir allerdings miteinander sprechen können.

Deshalb sollten wir Mehrsprachigkeit nicht nur als Bildungsziel betrachten. Sie ist auch eine Investition in die Zukunft unserer Region. In ihre wirtschaftliche Entwicklung. In ihre wissenschaftliche Zusammenarbeit. In die Mobilität junger Menschen. Und nicht zuletzt in den allgemeinen und gesellschaftlichen Zusammenhalt.

Natürlich bedeutet Mehrsprachigkeit nicht, dass jeder jede Landessprache perfekt beherrschen muss.

Darum geht es nicht.

Es geht um Offenheit und um die Bereitschaft, aufeinander zuzugehen.

Vielleicht auch darum, den Mut zu haben, eine andere Sprache zu sprechen, obwohl nicht jedes Wort perfekt sitzt und nicht jeder Satz grammatikalisch fehlerfrei ist.

Meine Damen und Herren, werte Kolleginnen und Kollegen, ich glaube, dass wir dieses Potenzial in Belgien noch unterschätzen.

Wir sprechen oft über Sprachgrenzen.

Vielleicht sollten wir häufiger über Sprachbrücken sprechen.

Gerade zwischen der Wallonie und der Deutschsprachigen Gemeinschaft gibt es dafür zahlreiche Möglichkeiten.

Wir teilen nicht nur institutionelle Zuständigkeiten und geografische Räume. Wir teilen eine Region, wirtschaftliche Interessen, Herausforderungen und Chancen.

Wir sollten deshalb dafür sorgen, dass insbesondere junge Menschen die Grenze zwischen unseren Sprachgebieten immer weniger als Trennlinie wahrnehmen.

Ein Schüler aus Eupen sollte sich für Lüttich interessieren.

Eine Schülerin aus Malmedy sollte die Möglichkeit haben, Deutsch nicht nur als Schulfach zu erleben, sondern als Zugang zu den Menschen unmittelbar hinter der Sprachgrenze und zu einem Sprachraum mit weit über hundert Millionen Menschen in Europa.

Und junge Menschen auf beiden Seiten sollten erleben können, dass Mehrsprachigkeit etwas ganz Konkretes mit und für ihre eigenen Zukunft zu tun hat.

Dazu können wir heute beitragen.

Deshalb möchte ich dem Parlament der Wallonie heute noch einmal ausdrücklich für die Initiative des Tages der deutschen Sprache danken und Ihnen, sehr geehrte Kolleginnen und Kollegen, für Ihre geschätzte Aufmerksamkeit.

(Mme Creutz-Vilvoye s'est exprimé en langue allemande. Les propos prononcés simultanément par l'interprète sont repris ci-dessous en italique.)

Monsieur le Président, cher Willy, Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Kotthaus, Monsieur le Ministre-Président Paasch, chers membres du Gouvernement et du Parlement, Mesdames et Messieurs les Députés, tout d'abord, je tiens à vous remercier chaleureusement pour cette invitation. C'est pour moi un plaisir tout particulier de m'adresser à vous aujourd'hui, à l'occasion de la Journée de la langue allemande, au Parlement wallon.

Je tiens à remercier tout particulièrement le Parlement wallon d'avoir instauré cette journée et de la célébrer pour la neuvième fois. Ainsi, vous envoyez un signal fort : la langue allemande fait partie intégrante de la Belgique. Environ 80 000 personnes vivent dans la région germanophone de Belgique, qui est composée de neuf communes. Il s'agit donc de la plus petite région linguistique de notre pays, mais l'importance d'une langue ne se mesure pas au nombre de personnes qui la parlent. La langue est bien plus qu'un simple moyen de communication. Elle constitue une porte d'accès à une culture, elle ouvre la voie à l'éducation et au savoir, elle crée des opportunités professionnelles et, surtout, elle favorise les rencontres. Cela vaut tout particulièrement pour un pays comme la Belgique. Depuis sa création, la Belgique a été marquée par la diversité des langues et des cultures. Notre modèle d'État, aussi complexe qu'il puisse parfois paraître, est également le fruit de cette diversité linguistique et culturelle.

Le chemin pour y parvenir a été long. Les régions autour d'Eupen, de Malmedy et de Saint-Vith ont été

rattachées à la Belgique à la suite du Traité de Versailles, après la Première Guerre mondiale. En 1962 et 1963, la région linguistique germanophone a été créée. Avec la première réforme de l'État, la communauté culturelle allemande de l'époque a obtenu sa propre représentation institutionnelle. En 1973, son premier conseil, le Conseil de la Communauté culturelle allemande s'est réuni. Pas à pas, petit à petit, cela a donné naissance à la Communauté germanophone de nos jours. Depuis 1991, la version allemande de notre Constitution est également force de loi, au même titre que les versions française et néerlandaise.

Cette évolution met en lumière un aspect qui dépasse largement les questions institutionnelles. Au fil de son histoire, la Belgique a appris à doter sa diversité linguistique d'un cadre politique et institutionnel. Peut-être devrions-nous aujourd'hui apprendre davantage, non seulement à organiser cette diversité, mais aussi à la considérer comme une chance. En effet, le multilinguisme n'est pas un fardeau, mais un potentiel.

D'autres pays nous montrent à quel point cela peut être précieux lorsque la pratique de plusieurs langues fait naturellement partie du quotidien. Prenons l'exemple de la Suisse, où la diversité linguistique n'est pas seulement perçue comme une réalité institutionnelle, mais comme une partie intégrante de l'identité du pays. Nous vivons ensemble dans un espace restreint. Le français, le néerlandais et l'allemand se côtoient ici chaque jour. À cela s'ajoutent l'anglais et bien d'autres langues qui font depuis longtemps partie de notre société.

Il ne faut pas voyager loin pour y arriver. Il suffit parfois de parcourir quelques kilomètres. Pour nous, en Belgique de l'Est, c'est le quotidien. Beaucoup de gens habitent en Belgique, travaillent au Luxembourg, aux Pays-Bas ou en Allemagne, font leurs études à Namur, à Aix-la-Chapelle, à Maastricht ou ailleurs, et passent tout naturellement d'une langue à l'autre. C'est une grande richesse.

Toutefois, nous ne devons pas partir du principe que la compréhension mutuelle naît uniquement de la proximité géographique. Il faut apprendre à se connaître, et la langue est l'un des meilleurs outils pour y arriver. Celui qui apprend et partage la langue de l'autre apprend généralement aussi davantage sur lui. On comprend mieux sa culture, ses points de vue, parfois même son humour. Et peut-être que cela fait disparaître certains préjugés. C'est précisément pour cette raison que des initiatives telles que la Journée de la langue allemande sont importantes, car elles nous rappellent que nos langues nationales ne devraient pas s'arrêter aux frontières linguistiques respectives.

Il y a quelques semaines à peine, nous avons constaté de manière très frappante à quel point les frontières comptent parfois peu. Le 14 août, un incendie

s'est déclaré dans les Hautes-Fagnes. Dans une telle situation, personne n'a d'abord demandé : « Quelle langue parles-tu ? De quelle commune viens-tu ? De quelle communauté ou de quel pays viens-tu ? » Les gens ont simplement aidé. Les équipes d'intervention ont collaboré, les voisins se sont soutenus mutuellement. La solidarité et l'entraide ne connaissent pas de frontières linguistiques. C'est peut-être là qu'il y a un message simple, mais important : nos langues nous différencient, mais elles ne doivent pas nécessairement nous séparer, tout au contraire, si nous comprenons la langue de l'autre, cela peut nous unir.

Cela commence très tôt dans nos écoles. Un exemple qui me tient particulièrement à cœur est la collaboration avec l'Athénée Royal des Hautes-Fagnes à Malmedy. J'ai chaque année le plaisir de récompenser une ou un élève pour ses résultats exceptionnels en allemand dans ce cadre. Derrière cela se cache un message important : cela vaut la peine d'apprendre la langue de son voisin. À l'inverse, au sein de la Communauté germanophone, nous nous efforçons également de faciliter l'accès des jeunes à la langue française. Cela passe notamment par des cours de français et des activités linguistiques pendant les vacances, car le multilinguisme ne fonctionne vraiment que s'il n'est pas à sens unique. Notre objectif commun devrait donc être de ne pas dire aux jeunes : « Tu dois apprendre cette langue ». Nous devrions leur montrer pourquoi cela vaut la peine de l'apprendre. Car une langue supplémentaire ouvre des portes vers des études, vers un emploi, vers une autre communauté et une autre culture. Surtout, dans notre région frontalière, il apparaît clairement que les langues constituent un atout économique et scientifique. Un exemple particulièrement impressionnant de ceci est le télescope Einstein. L'Euregio Meuse-Rhin fait partie des candidats à ce grand projet de recherche européen. La Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas collaborent étroitement à ce projet. Des universités et des instituts de recherche de Liège, d'Aix-la-Chapelle, de Maastricht et de nombreux autres lieux mettent en commun leurs connaissances et leurs compétences.

Si ce projet venait à voir le jour dans notre Région, ce ne serait pas seulement un succès extraordinaire pour la science et la recherche. Ce serait également un symbole de ce dont notre Région frontalière est capable de faire lorsqu'elle unit ses forces. Car un tel projet ne se demande pas si une idée a vu le jour en français, en allemand, en néerlandais ou en anglais. La question qui est posée : est-ce une bonne idée ?

Les chercheuses et chercheurs travaillent au delà des frontières. Les universités coopèrent, les entreprises apportent leur savoir-faire. Les responsables politiques et institutions de plusieurs pays et régions œuvrent à un objectif commun. C'est précisément là que réside, selon moi, une partie de l'avenir de notre Région. Nous ne sommes pas quelque part au bord, nous sommes au cœur de l'Europe, entre de grands espaces linguistiques

et économiques, entre universités, centres de recherche et entreprises, entre différentes cultures et traditions. Ce qui ressemble parfois à une frontière sur une carte géographique peut en réalité être en lien. Cependant, nous devons toutefois pouvoir communiquer entre nous pour y arriver. C'est pourquoi nous ne devrions pas considérer le multilinguisme uniquement comme un objectif éducatif. C'est aussi un investissement dans l'avenir de notre Région, dans son développement économique, dans sa coopération scientifique, dans la mobilité des jeunes et enfin dans la cohésion sociale générale.

Bien sûr, le multilinguisme ne signifie pas que chacun et chacune doivent maîtriser parfaitement toutes les langues nationales. Ce n'est pas le sujet. Il s'agit d'ouverture d'esprit et de la volonté d'aller vers l'autre et peut-être aussi d'avoir le courage de parler une autre langue, même si chaque mot n'est pas parfaitement choisi et que chaque phrase n'est pas grammaticalement irréprochable.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je pense que nous sous-estimons encore ce potentiel en Belgique. Nous parlons souvent de frontières linguistiques. Peut-être devrions-nous parler plus souvent de ponts linguistiques. Il existe justement de nombreuses possibilités en ce sens entre la Wallonie et la Communauté germanophone. Nous partageons non seulement des compétences institutionnelles et des espaces géographiques, mais nous partageons une Région, les intérêts économiques, des défis et des opportunités. Nous devrions donc veiller à ce que les jeunes, en particulier, perçoivent de moins en moins la frontière entre nos zones linguistiques comme une ligne de séparation. Un élève d'Eupen devrait s'intéresser à Liège. Une élève de Malmedy devrait avoir la possibilité de découvrir l'allemand non seulement comme matière scolaire, mais aussi comme une porte d'accès aux personnes vivant juste de l'autre côté de la frontière linguistique et à un espace linguistique comptant bien plus de 100 millions de personnes en Europe. Les jeunes des deux côtés devraient pouvoir constater que le multilinguisme a un impact très concret sur leur propre avenir. Nous pouvons y contribuer aujourd'hui.

C'est pourquoi je tiens aujourd'hui à remercier encore une fois expressément le Parlement de Wallonie pour l'initiative de la Journée de la langue allemande. Chers collègues, je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. – Je vous remercie, chère présidente, pour votre intervention et toutes ces convictions que vous avez partagé avec nous.

Je me permets d'inviter, dans la foulée, notre ami Oliver Paasch, Ministre-Président de la Communauté

germanophone, à bien vouloir partager avec nous son intervention.

La parole est à M. le Ministre-Président Paasch.

M. Oliver Paasch, Ministre-Président de la Communauté germanophone. – Sehr geehrter Herr Präsident, sehr geehrte Mitglieder der Wallonischen Regierung, meine Damen und Herren Abgeordneten des Wallonischen Parlaments, sehr geehrter Herr Botschafter, sehr geehrte Frau Präsidentin, meine sehr verehrten Damen und Herren, aber es ist in Wirklichkeit für mich ein besonderer Moment.

Cela fait 22 ans que je fais partie du Gouvernement de la Communauté germanophone. Je vous avoue, je n'aurais jamais cru que j'allais un jour prononcer un discours en allemand au Parlement de Wallonie.

Sie sehen : nach so langer Zeit in der Politik kann man noch Überraschungen erleben.

Dass ich heute hier in meiner Muttersprache zu Ihnen sprechen darf, bedeutet mir etwas. Ich empfinde es als ein schönes Zeichen der Wertschätzung für die

deutsche Sprache und für die Deutschsprachige Gemeinschaft unseres Landes. Dafür möchte ich Ihnen herzlich danken.

Für uns deutschsprachige Belgier und Belgierinnen ist Deutsch die Sprache unserer Kindheit, unserer Familien, unserer Heimat. In dieser Sprache erzählen wir unsere Geschichten und geben Erinnerungen weiter. Das klingt vielleicht selbstverständlich. Für eine kleine Sprachgemeinschaft, für eine kleine Sprachminderheit ist es das nicht. Mit Blick auf unsere Geschichte wissen wir, wie viel es bedeutet, die eigene Sprache im Alltag überhaupt gebrauchen zu können.

Deshalb wollen wir, dass unsere Kinder und Enkelkinder auch künftig in ihrer Muttersprache lernen, arbeiten und leben können. Und dass Deutsch in unserem Land den Platz erhält, der ihm als Landessprache zusteht.

Zu unserer sprachlichen Identität gehört auch der Gebrauch der deutschen Sprache im Kontakt mit staatlichen Institutionen. Für unsere Bevölkerung ist es extrem wichtig, alle staatlichen Informationen in ihrer Muttersprache zu erhalten. Wer eine Entscheidung verstehen, sich über seine Rechte informieren oder eine öffentliche Leistung beantragen möchte, soll dies auch auf Deutsch tun können.

Der heutige Tag erinnert uns zugleich daran, was für ein Land Belgien ist. Wir leben mit mehreren Sprachen und unterschiedlichen kulturellen Traditionen. Das führt bisweilen zu sehr schwierigen Debatten. Das erleben wir in der Politik immer wieder. Aber es wäre ein Fehler, unsere Vielfalt nur durch die Brille solcher

Debatten zu betrachten. Die kulturelle Vielfalt unseres Landes ist in Wahrheit ein großer Reichtum.

Und wir sollten noch mehr daraus machen.

Man muss die eigene Identität nicht zurückstellen, um die Sprache und Kultur des Nachbarn zu schätzen. Ich wünsche mir ein Belgien, in dem wir diese Haltung noch selbstverständlicher leben.

Meine sehr verehrten Damen und Herren, der Tag der deutschen Sprache wird seit 2018 in der Wallonie begangen. Ich freue mich, dass daraus eine Tradition geworden ist, die eben nicht nur auf politische Veranstaltungen beschränkt bleibt.

Sie erreicht Schulen, kulturelle Einrichtungen, Unternehmen und junge Menschen.

Eine Sprache wird lebendig, wenn man sie braucht und gebraucht und wenn man Freude an ihr findet. Bei einer Begegnung, durch Musik, im Kino, bei einem Besuch oder durch eine Freundschaft, die ohne diese Sprache vielleicht nie entstanden wäre.

Ich weiß aus ganz persönlicher Erfahrung, wie wichtig Mehrsprachigkeit ist. Ich habe erfahren, wie viel leichter ein Gespräch wird, wenn man die Sprache seines Gegenübers versteht. Und wie oft sich hinter einer zunächst fremden Sichtweise etwas findet, das man gut nachvollziehen kann.

Ich wünsche mir, dass möglichst viele junge Menschen diese Erfahrung machen. Sie gewinnen damit berufliche Möglichkeiten. Vor allem gewinnen sie Menschen und neue Perspektiven hinzu.

Dafür braucht es kein perfektes Deutsch oder Französisch. Der erste Satz – auch der zweite – in einer Fremdsprache darf ruhig holpern.

Entscheidend ist, dass man ihn überhaupt sagt.

Mehrsprachigkeit ist auch wirtschaftlich eine Chance. Deutschland ist der wichtigste Absatzmarkt für belgische Exporte. Allein im vergangenen Jahr erreichte das Handelsvolumen zwischen Belgien und Deutschland nahezu 106 Milliarden Euro.

Dahinter stehen Unternehmen, Arbeitsplätze und Menschen, die täglich über Grenzen hinweg zusammenarbeiten.

Für die Wallonie ist der Zugang zum deutschen Markt deshalb von sehr großer Bedeutung. Und die Deutschsprachige Gemeinschaft kann dazu etwas beitragen. Wir kennen die Sprache unserer deutschen Nachbarn, ihre wirtschaftlichen Gepflogenheiten und ihre kulturellen Besonderheiten.

Wir verfügen über Kontakte, die über viele Jahre gewachsen sind.

Diese Verbindungen wollen wir nicht allein für uns behalten. Dass die AWEx auch von Eupen aus wallonische Unternehmen beim Zugang zum deutschen Markt unterstützt, ist dafür ein gutes Beispiel.

Wer Geschäfte miteinander machen will, braucht gute Produkte und verlässliche Partner. Er braucht aber auch Vertrauen. Wer die Sprache des anderen spricht und seine Gewohnheiten kennt, hat es oft leichter, dieses Vertrauen aufzubauen.

Deshalb sage ich mit Überzeugung: Ostbelgien kann für die Wallonie ein echter Gewinn sein. Und die Partnerschaft mit der Wallonie ist für Ostbelgien wiederum genauso ein großer Gewinn. Es kommt darauf an, unsere jeweiligen Möglichkeiten sinnvoll miteinander zu verbinden.

Unsere Kontakte als deutschsprachige Gemeinschaft zum deutschsprachigen Europa sind nicht nur auf Wirtschaftsfragen beschränkt.

Seit vielen Jahren pflegen wir enge Beziehungen zu allen deutschen Bundesländern und deren Regierungen. Wo diese Beziehungen auch unseren wallonischen Partnern helfen, bringen wir sie wirklich gerne ein.

So vermittelt die Deutschsprachige Gemeinschaft regelmäßig Gespräche zwischen den belgischen Ministerpräsidenten und den deutschen Ministerpräsidenten im Deutschen Bundesrat. Das hat vor wenigen Monaten noch einmal stattfinden können. Auch der Parlamentspräsident Willy Borsus in seiner damaligen Funktion als Ministerpräsident hat mich bei solchen Anlässen bereits begleitet.

Aus eigener Erfahrung weiß ich: Persönliche Kontakte ersetzen zwar keine politischen Entscheidungen, aber sie machen manches Gespräch einfacher, gerade wenn es schwierig wird. Wer einander kennt, hört genauer zu.

In Berlin vertreten die Wallonische Region, die Föderation Wallonie-Brüssel und die Deutschsprachige Gemeinschaft gemeinsame Interessen. Unsere dortige Vertretung schafft Kontakte und pflegt Beziehungen, die allen Partnern zugutekommen.

Besonders deutlich wird das in diesen Monaten beim Einstein-Teleskop, über das die Frau Präsidentin Creutz-Vilvoye eben gesprochen hat.

Und wenn wir von den Beziehungen zum deutschsprachigen Europa sprechen, möchte ich auch seine Majestät den König erwähnen. König Philippe nimmt immer seit Jahren am Gipfeltreffen der Staatsoberhäupter deutschsprachiger Länder in Europa teil. Dass Belgien dort vertreten ist, hat selbstverständlich auch mit seiner deutschsprachigen Belgiens und seiner deutschsprachigen Bevölkerung zu tun.

Man könnte also mit einem kleinen Augenzwinkern sagen : Dank der deutschsprachige Gemeinschaft sitzt Belgien auch an diesem Tisch.

Zweimal hatten wir bereits die Freude, die deutschsprachigen Staatsoberhäupter ganz Europas in Ostbelgien zu begrüßen, 2016 und 2023. Wie Sie alle sehr gut wissen, sind wir eine sehr kleine Gemeinschaft. Das wissen wir. Aber unsere Größe hindert uns nicht daran, Verantwortung zu übernehmen und da wo wir das können etwas beizutragen.

Die Beziehungen zwischen der Wallonischen Region und der Deutschsprachigen Gemeinschaft haben eine lange Geschichte. Sie bestehen nicht nur aus Abkommen und Sitzungen. Sie leben von den vielen Verbindungen zwischen unseren Bürgerinnen und Bürgern.

Natürlich gibt es auch unterschiedliche Interessen, Meinungen und Zuständigkeiten.

Entscheidend ist, dass wir auch bei unterschiedlichen Ausgangspositionen miteinander reden, Kompromisse und Lösungen finden.

Das ist uns in den letzten Jahrzehnten immer wieder sehr gut gelungen. Die Regierungen der Wallonie und der Deutschsprachigen arbeiten seit vielen Jahren sehr eng und vertrauensvoll zusammen.

Wir als deutschsprachige sind dankbar für die Autonomie der Deutschsprachigen Gemeinschaft. Sie erlaubt uns, unsere Sprache zu bewahren, Entscheidungen auf die Bedürfnisse unserer Bevölkerung zuzuschneiden. Diese Eigenständigkeit ist ein wichtiger Teil unseres politischen Selbstverständnisses.

Sie hindert uns aber nicht daran, mit der Wallonie eng und vertrauensvoll zusammenzuarbeiten. Im Gegenteil. Beides gehört für mich zusammen. Autonomie und Zusammenarbeit sind zwei Seiten derselben Medaille. Erst im Juni haben sich unsere beiden Parlamente, Frau Präsidentin, Herr Präsident – sie waren beide zugegen – in Eupen über die Weiterentwicklung der Zusammenarbeit ausgetauscht.

Meine Damen und Herren, ich bin in St. Vith aufgewachsen. Dort liegen meine Wurzeln, in der Eifel. Wenn ich von Sprache und Heimat spreche, spreche ich deshalb nicht von einer abstrakten politischen Frage. Ich denke an Menschen und Orte, die mich geprägt haben. An eine Region, in der man weiß, wie eng die eigene Identität mit der Sprache verbunden ist. Gerade deshalb ist mir wichtig, dass wir unsere Identität bewahren können, ohne uns von unseren Nachbarn abzuschotten.

In Ostbelgien gehören Begegnungen über Sprachgrenzen hinweg zum Alltag. Wir arbeiten über die Sprachgrenzen hinweg zusammen, auch über die

Landesgrenzen hinweg. Wir besuchen einander und pflegen Freundschaften.

Nicht jedes Gespräch ist sprachlich perfekt. Aber die Verständigung gelingt meistens, weil beide Seiten es wollen.

Darin steckt für mich eine sehr einfache Erfahrung : Respekt über Sprachgrenzen hinweg beginnt mit dem Interesse am anderen.

Belgien ist unsere gemeinsame Heimat. Ich wünsche mir, dass jeder Mensch in diesem Land sich mit seiner Sprache und seiner Geschichte darin wiederfinden kann.

Deshalb lade ich Sie herzlich nach Ostbelgien ein. Besuchen Sie unsere Städte und Dörfer.

Lernen Sie die Menschen kennen. Sprechen Sie vielleicht ein paar Worte Deutsch mit uns.

Herr Präsident, ich hoffe, dass dieser Tag auch außerhalb des Saales etwas bewirkt. Vielleicht nimmt sich ein junger Mensch vor, Deutsch zu lernen. Vielleicht entsteht ein neuer Kontakt zwischen unseren Schulen oder Vereinen. Vielleicht hören wir einander beim nächsten schwierigen Gespräch. Das kann man nicht ausschließen. Das wäre viel wert. Denn gute Beziehungen entscheiden sich nicht nur an den Verhandlungstischen. Sie wachsen im Alltag, durch Begegnungen und durch die Bereitschaft, die Sichtweise des anderen ernst zu nehmen.

Die Deutschsprachige Gemeinschaft will dazu ihren Beitrag leisten. Wir bleiben unserer Sprache und unserer Identität verbunden. Und wir bleiben ein verlässlicher Partner der wallonischen Region.

Ich danke dem Wallonischen Parlament für diese Einladung, dem deutschen Botschafter und allen, die den Tag der deutschen Sprache möglich machen.

Wenn ich heute einen Wunsch mitnehmen darf, dann diesen : Lassen Sie uns die Sprachgrenzen nicht als Hindernisse begreifen, sondern als Brücken und Chancen, um zur Zusammenarbeit beizutragen.

Ich danke Ihnen für Ihre geschätzte Aufmerksamkeit.

(M. Paasch s'est exprimé en langue allemande. Les propos prononcés simultanément par l'interprète sont repris ci-dessous en italique.)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement wallons, Mesdames et Messieurs les Députés du Parlement wallon, Monsieur l'Ambassadeur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, c'est un moment vraiment spécial pour moi.

En réalité, pour moi, c'est un moment vraiment particulier. Vous voyez, même après tant d'années

passées en politique, on peut encore avoir des surprises. Le fait de pouvoir m'adresser à vous aujourd'hui dans ma langue maternelle compte énormément pour moi, personnellement. Je le considère comme un beau signe d'estime pour la langue allemande et pour la Communauté germanophone de notre pays. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je tiens à vous remercier chaleureusement.

Pour nous, Belges germanophones, l'allemand est la langue de notre enfance, de nos familles, de notre patrie. C'est dans cette langue que nous racontons nos histoires et que nous transmettons nos souvenirs. Cela peut sembler aller de soi, mais pour une petite communauté linguistique, une minorité, ce n'est pas le cas. Au regard de notre histoire, nous savons à quel point il est important de pouvoir utiliser sa propre langue au quotidien. C'est pourquoi nous voulons que nos enfants et petits-enfants puissent aussi, à l'avenir, apprendre, travailler et vivre dans leur langue maternelle, et que l'allemand occupe dans notre pays la place qui lui revient en tant que langue nationale.

L'utilisation de la langue allemande dans nos relations avec les autorités publiques fait également partie de notre identité linguistique. Il est important pour notre population de recevoir toutes les informations officielles dans sa langue maternelle. Ceux qui souhaitent comprendre une décision, souhaitent s'informer sur leurs droits ou demander une prestation publique doivent pouvoir le faire en allemand.

Cette journée nous rappelle également ce qu'est la Belgique. Nous vivons dans un pays multilingue, riche de traditions culturelles diverses. Cela donne parfois lieu à des débats difficiles. Nous en faisons régulièrement l'expérience en politique, mais ce serait une erreur de ne considérer notre diversité qu'à travers ce prisme de ces débats. Cette diversité est une richesse, en vérité, et nous devrions en tirer davantage parti.

Il n'est pas nécessaire de mettre de côté sa propre identité pour apprécier la langue et la culture de son voisin. Je souhaite une Belgique où cette attitude s'impose encore plus naturellement.

Mesdames et Messieurs, la Journée de la langue allemande est célébrée en Wallonie depuis 2018, et je me réjouis que cela soit devenu une tradition qui ne se limite pas aux manifestations politiques. Elle touche les écoles, les institutions culturelles, les entreprises et les jeunes. Une langue prend vie lorsqu'on en a besoin, lorsqu'on l'utilise et lorsqu'on y trouve du plaisir. Lors d'une rencontre à travers la musique, lors d'une visite au cinéma, lors d'une visite tout court ou grâce à une amitié qui, sans cette langue, n'aurait peut-être pas vu le jour. Je sais par expérience à quel point ce multilinguisme est important. Une conversation devient plus facile quand on comprend la langue de l'autre et, même s'il y a une perspective différente, on trouve derrière quelque chose que l'on peut comprendre. Je

souhaite que le plus grand nombre possible de jeunes vivent cette expérience, car cela leur ouvrira des perspectives professionnelles, mais, surtout, ils s'enrichissent de nouvelles rencontres et de nouvelles perspectives. Pour cela, nul besoin d'un allemand ou d'un français parfait. La première phrase peut très bien être un peu maladroite dans une langue étrangère, même la deuxième phrase. L'essentiel est de la prononcer.

Le multilinguisme est aussi une opportunité sur le plan économique. L'Allemagne est le principal marché d'exportation de la Belgique. Rien que l'année dernière, le volume des échanges commerciaux entre la Belgique et l'Allemagne a atteint près de 106 milliards d'euros.

Derrière ce succès se cachent des entreprises, des emplois et des personnes qui collaborent quotidiennement par-delà les frontières. L'accès au marché allemand revêt une grande importance et la Communauté germanophone peut y contribuer, car nous connaissons la langue de nos voisins allemands, leurs pratiques économiques et leurs particularités culturelles. Nous disposons de contacts qui se sont développés au fil de nombreuses années, et nous ne voulons pas garder ces liens pour nous. Le fait que l'AWEx, depuis Eupen, soutienne les entreprises wallonnes à accéder au marché allemand est un bon exemple.

Pour faire des affaires ensemble, il faut de bons produits, des partenaires fiables, mais il faut aussi de la confiance. Quand on parle la langue de l'autre et quand on connaît ses habitudes, il est souvent plus facile d'instaurer cette confiance. C'est pourquoi j'affirme avec conviction que la Belgique de l'Est peut être un atout pour la Wallonie, et le partenariat avec la Wallonie est tout aussi précieux pour la Belgique de l'Est. Il s'agit de combiner judicieusement nos possibilités respectives.

Nos contacts avec l'Europe germanophone ne se limitent pas aux questions économiques. Depuis de nombreuses années, nous entretenons des relations étroites avec les Länder allemands et leurs gouvernements. C'est pourquoi on aime aussi faire contribuer nos partenaires wallons. C'est ainsi que la Communauté germanophone organise régulièrement les entretiens entre les ministres-présidents belges et leurs homologues allemands au sein du Bundesrat, comme cela a eu lieu il y a quelques semaines.

M. Borsus m'a déjà accompagné lors de tels événements durant sa fonction précédente.

Je sais que les contacts personnels ne remplacent pas les décisions politiques, mais ils facilitent bien les discussions. Parce que quand on se connaît, on s'écoute attentivement. À Berlin, la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté

germanophone défendent des intérêts communs. Notre représentation commune sur place établit des contacts et entretient des relations qui profitent à tous les partenaires.

Cela apparaît particulièrement clairement dans le cas du télescope Einstein que Mme Creutz-Vilvoye avait déjà mentionné.

Quand on parle des relations avec l'Europe germanophone, je tiens également à mentionner notre Roi. Sa Majesté le Roi Philippe participe régulièrement à la réunion informelle des chefs d'État des pays germanophones en Europe, c'est la présence de la Belgique même à cette réunion, et bien sûr également de sa population germanophone. On pourrait donc dire, avec un petit clin d'œil, que c'est grâce à la Belgique de l'Est que la Belgique a également sa place à cette table.

À deux reprises déjà, nous avons eu le plaisir d'accueillir les chefs d'État de l'Europe germanophone dans l'est de la Belgique, en 2016 et en 2023.

Comme vous le savez, ces rencontres sont importantes. Nous sommes une petite communauté, nous en sommes conscients, mais notre taille ne nous empêche pas d'assumer les responsabilités et d'apporter notre contribution. Les relations entre la Région wallonne et la Communauté germanophone ont une longue histoire qui ne se résume pas à des accords et des réunions. Elles se nourrissent des nombreux liens qui unissent nos citoyennes et citoyens. Bien sûr, il existe des intérêts divergents et des compétences aussi différentes. Mais l'essentiel est que, même si nos positions de départ divergent, nous continuons le dialogue pour trouver des compromis et des solutions. Je pense que nous sommes bien parvenus à le faire. Cela fait de nombreuses années que la Wallonie et la Communauté germanophone travaillent en toute confiance.

Nous sommes très reconnaissants de l'autonomie de la Communauté germanophone, qui permet d'adapter nos décisions aux besoins de notre population et donc de répondre à leurs besoins dans leur langue. Ces différences ne nous empêchent pas de collaborer étroitement, en toute confiance, avec la Wallonie, malgré cette autonomie. Au contraire, selon moi, ces deux aspects vont de pair. L'autonomie et la collaboration sont les deux faces d'une même médaille.

Monsieur le Président, nos deux Parlements ont échangé leurs points de vue à Eupen. De telles rencontres sont très importantes, comme vous avez pu en témoigner.

Mesdames et Messieurs, j'ai grandi à Saint-Vith. C'est là que se trouvent mes racines. Quand je parle de la langue allemande, je ne parle pas d'une question politique abstraite. Je pense aux personnes et aux lieux qui m'ont marqué, et à une région où l'on sait à quel point notre identité est étroitement liée à la langue.

C'est précisément pour cette raison qu'il est important, à mes yeux, que nous puissions préserver notre identité sans nous isoler de nos voisins.

En Belgique de l'Est, les rencontres au-delà des frontières linguistiques font partie du quotidien. Nous travaillons ensemble, au-delà des frontières linguistiques, au-delà des frontières géographiques. Il y a aussi des amitiés. Ce n'est pas parfait quand on se parle, mais il y a une compréhension réussie parce que les deux côtés veulent y arriver. C'est une expérience que j'ai faite. Le respect au-delà des frontières linguistiques commence avec l'intérêt de l'autre.

La Belgique est notre patrie commune. Ce que je souhaite, c'est que chaque personne dans ce pays puisse s'y retrouver avec sa langue et son histoire. C'est pourquoi je vous invite chaleureusement en Communauté germanophone. Rendez-vous dans nos villes et villages. Vous pourrez peut-être parler quelques mots en allemand.

Monsieur le Président, j'espère que cette journée aura également un impact en dehors de cette salle. Peut-être que l'un ou l'autre décidera d'apprendre l'allemand. Peut-être qu'un nouveau contact naîtra entre nos écoles ou nos associations. Peut-être écouterons-nous encore un peu plus attentivement lors d'une prochaine discussion difficile parce que l'on ne peut jamais l'exclure.

Ce serait très précieux, car les bonnes relations ne se forgent pas uniquement autour des tables de négociation ; elles se construisent au quotidien, à travers les rencontres et la volonté de prendre au sérieux le point de vue de l'autre. La Communauté germanophone souhaite y apporter sa contribution. Nous restons attachés à notre langue et à notre identité, et nous restons un partenaire fiable de la Wallonie.

Je remercie le Parlement wallon pour cette invitation, l'ambassadeur de l'Allemagne et tous ceux qui rendent possible cette Journée de la langue allemande. Si je peux formuler un vœu aujourd'hui, ce serait celui-ci : laissons la frontière linguistique là où elle doit être sur la carte. C'est plutôt un pont et ce n'est pas une frontière. Dès lors, elle ne doit pas faire obstacle.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. – Vielen Dank, Herr Ministerpräsident.

Merci beaucoup, Monsieur le Ministre-Président.

J'invite M. Kotthaus, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne en Belgique, à bien vouloir rejoindre la tribune. Comme vous le savez, sa présence en Wallonie est extrêmement régulière. Il connaît la

Wallonie peut-être mieux que certains Wallons, mais sa présence à cette tribune en cette circonstance est exceptionnelle. Je le remercie infiniment pour celle-ci et lui cède bien volontiers la parole.

La parole est à M. Kotthaus.

M. Martin Kotthaus, Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne en Belgique. – *(M. Kotthaus s'est exprimé partiellement en langue allemande. Les propos prononcés simultanément par l'interprète sont repris ci-dessous en italique.)*

Monsieur le Ministre-Président de la Communauté germanophone, Monsieur Paasch, Madame la Présidente du Parlement, chère Patricia Creutz-Vilvoye, chers députés du Parlement wallon, Mesdames et Messieurs, je représente...

(absence d'enregistrement)

Mesdames et Messieurs, en vos titres et qualités, *Meine Damen und Herren, ich bin ein vertreter der Sprache von Goethe*, mais je voudrais bien m'incliner un peu devant la langue de Molière. Comme cela, je ferai une mixture allemande-française, si vous le permettez.

Mesdames et Messieurs, je représente la langue de Goethe. C'est un honneur pour moi que de parler devant vous aujourd'hui, et ceci par rapport à un sujet qui me tient particulièrement à cœur : la langue allemande en Belgique. Merci au Parlement d'avoir instauré cette Journée de la langue allemande il y a neuf ans.

Il s'agit de compréhension, de ponts, de vie commune, d'opportunités. Il s'agit aussi de l'avenir des jeunes en Wallonie. La langue est bien plus qu'un système de mots et de grammaire, c'est une clé pour comprendre autrui. Elle nous ouvre les portes à une autre culture et histoire, et nous donne un accès direct à autrui. La langue est aussi un instrument élémentaire de la diplomatie et est importante pour la confiance mutuelle.

Mesdames et Messieurs, dans un temps où, dans notre société européenne, nous nous retrouvons devant de grandes turbulences économiques, de grands changements économiques, beaucoup d'émotions, beaucoup d'insécurité, là où l'on voit des dangers qui n'étaient plus réels depuis très longtemps, cette compréhension est plus importante que jamais. Quand je te comprends, je peux te faire confiance. Si je ne te comprends pas, comment puis-je avoir confiance ?

Ma langue maternelle est une des langues officielles. Cela facilite bien des choses, tout simplement parce que je trouve ici des interlocuteurs qui parlent allemand, parce qu'il existe une compréhension fondamentale de ma langue et de ma culture. Puis, la Communauté germanophone peut servir, comme on l'a évoqué

plusieurs fois, tant pour la politique belge et wallonne, comme véritable pont vers son voisin à l'Est. En somme, je suis un diplomate très heureux. Le fait que Sa Majesté le Roi participe régulièrement au sommet des chefs d'État des pays germanophones est un honneur supplémentaire tout particulier qui a été mentionné.

Permettez-moi de mentionner un autre groupe qui contribue jusqu'à ce jour à la langue parlée en Belgique : les soldats qui étaient stationnés en Belgique. Ils constituent aussi un pont important. Les 80 000 citoyennes et citoyens de la Communauté germanophone se retrouvent sur un hub, où se rencontrent différents espaces culturels et où il y a un marché du travail transfrontalier. L'exemple de la Belgique de l'Est nous montre très pratiquement à quel point la langue peut ouvrir des ponts. Ce pont vers l'Allemagne n'est pas loin, il est tout juste devant leur porte.

L'Allemagne et la Wallonie partagent une longue histoire. Je trouve fascinante la manière dont celle-ci est exposée dans le livre de Bart Van Loo « Le Téméraire ». Depuis des siècles, nous vivons au sein d'un même espace culturel. Depuis des siècles, nos peuples entretiennent des échanges étroits.

Bien entendu, nous ne devons jamais oublier les blessures et les souffrances des Première et Deuxième Guerres mondiales, où l'Allemagne a attaqué la Belgique neutre à deux reprises, en l'espace de quelques années. Cela a conduit à des destructions massives, à des dizaines de milliers de morts et à des souffrances atroces, incluant 25 000 citoyens juifs envoyés par train à Auschwitz.

Je viens d'avoir l'honneur d'être présent à l'inauguration de la fresque en mémoire de l'abbé André à Namur, à côté d'ici, dans la zone piétonne, il y a quelques minutes. L'Abbé a sauvé plus que 300 enfants pendant l'occupation nazie. La mémoire reste, plus que jamais, super importante.

Pourtant, la Belgique a été le premier pays à nous tendre la main après la Deuxième Guerre mondiale. Nous célébrons d'ailleurs cette année 75 ans de cette entente diplomatique. Elle a pris, aux côtés des Pays-Bas, du Luxembourg, de la France et de l'Italie, le risque de poser avec l'Allemagne, quelques années après la guerre, les fondements de l'actuelle Union européenne.

Aujourd'hui, nous honorons ensemble la mémoire des disparus. Il y a parfois des moments forts, comme cette année à Dinant, lorsque nous avons pu restituer solennellement un bronze volé il y a plus que 80 ans, et retrouvé dans un musée berlinois.

Nous, Allemands, nous sommes encore aujourd'hui profondément reconnaissants pour cette réconciliation et cette véritable amitié belgo-allemande.

Aujourd'hui, nous défendons ensemble l'État de droit, la loi internationale et le multilatéralisme. Nous partageons les mêmes valeurs, nous nous engageons ensemble au sein de l'Union européenne, de l'OTAN et des Nations unies.

Nous nous inscrivons ainsi dans une tradition séculaire. La plus ancienne chambre de commerce allemande à l'étranger est celle de Belgique ; elle a été fondée en 1894. Elle est plus vieille que l'AWEx, plus vieille que la FEB, plus vieille que le Voka. La plus ancienne école allemande à l'étranger a également été fondée en Belgique, en 1803. Elle existe encore.

Des points communs signifient aussi une communication commune. Afin de mener notre partenariat étroit vers l'avenir, il faut s'assurer que notre communication ne passe pas uniquement par une autre langue – l'anglais – ou, dans le cas du Premier ministre, par le latin, mais plutôt de soutenir les points communs en communiquant dans nos langues respectives – en français et en allemand.

Outre le domaine politique, cela se manifeste particulièrement dans le domaine économique. Dans un monde toujours plus globalisé, la valeur d'attaches bilatérales étroites reste intacte. L'Allemagne compte parmi les partenaires commerciaux les plus importants de la Belgique. En 2025, le volume du commerce bilatéral de marchandises s'élevait ainsi à près de 106 milliards d'euros. L'Allemagne est depuis longtemps le principal client de la Flandre. Environ un cinquième des exportations flamandes y sont destinées. Pour la Wallonie aussi, l'Allemagne est le débouché le plus important. En 2024, environ 22 % de ses exportations étaient destinées à l'Allemagne, soit – je regrette de le dire, pour mon collègue français – plus qu'en direction de la France.

La présence d'entreprises allemandes en Belgique constitue également un pilier essentiel de ce partenariat. Des groupes d'entreprises allemandes sont représentés dans de nombreux secteurs : de l'industrie chimique et pharmaceutique à la construction mécanique, en passant par les matériaux de construction, la logistique, l'énergie et les services. Une analyse de 2024 a recensé, par exemple, 159 sociétés belges ayant une société mère allemande employant environ 26 500 personnes.

La Belgique est pour l'instant un des fournisseurs les plus importants de gaz pour l'Allemagne, et les perspectives de l'énergie renouvelable – éolien offshore – sont très bonnes. La région frontalière voisine de Rhénanie-du-Nord – Westphalie se réjouirait vraiment d'avoir un partenariat encore plus étroit. Un premier pas a été fait en 2018 avec les MoU, mais il faut encore faire d'autres pas pour avoir une coopération améliorée, par exemple dans les domaines de l'éducation, la formation, la santé ou la mobilité.

Enfin, l'Allemagne et la Belgique sont étroitement liées dans le domaine de la recherche. L'IMEC est implanté à Heilbronn, et l'Université de Liège collabore étroitement avec l'Allemagne dans la recherche d'exoplanètes. Ces exemples démontrent à quel point nos économies et nos paysages de recherche sont entrelacés. Parallèlement, ils soulignent l'importance cruciale de disposer de travailleurs et de chercheurs qualifiés et multilingues pour notre coopération. Car les relations économiques ne naissent pas uniquement des flux de marchandises et des investissements : elles naissent d'abord de rencontres humaines, de personnes qui se parlent, qui négocient et qui innovent ensemble.

On le constate aussi sur le marché du travail. La Communauté germanophone profite de sa situation géographique particulière. Au cœur d'une région multilingue, les connaissances linguistiques peuvent ouvrir des portes vers d'autres marchés en Belgique de l'Est, dans d'autres parties de la Belgique, et au-delà des frontières. En 2025, le taux de chômage administratif n'était qu'à 7 %. La raison unique n'est pas le multilinguisme, parce qu'il y a toujours des conditions-cadres particulières. Ceci montre quand même clairement quel potentiel réside dans la mobilité transfrontalière et dans le multilinguisme. Les gens de la Communauté germanophone travaillent dans la communauté en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne et disposent de toutes opportunités économiques aussi parce qu'ils parlent l'allemand.

On peut faire une différence concrète. Pour les jeunes Wallonnes et Wallons, parler l'allemand ne signifie pas seulement bénéficier d'opportunités supplémentaires en Belgique, mais aussi disposer d'un accès direct à l'un des espaces économiques les plus performants du monde. Nous restons la force économique numéro 3 au monde. Cela leur ouvre des portes dans les hautes écoles, les universités, les centres de recherche et les entreprises innovantes des deux côtés de la frontière.

Pour que ces gens se sentent saisis, nous devons investir dès le plus jeune âge dans l'apprentissage des langues. L'ampleur de la tâche, mais aussi le potentiel existant sont mis en lumière. En Belgique, 688 écoles proposent l'enseignement de l'allemand. Environ 1 343 enseignants en allemand, soit 273 en Wallonie et environ 1 000 en Flandre, selon le ministre de l'Éducation, forment au total 664 823 élèves. Parmi eux, près de 3 210 élèves en Wallonie apprennent l'allemand comme une langue étrangère.

Ce n'est pas mal, Mesdames et Messieurs, mais cela signifie une diminution de 28 % dans les derniers sept ans. C'est un peu préoccupant.

Derrière ces chiffres se cachent des milliers de jeunes qui apprennent une langue supplémentaire pour élargir leurs horizons professionnels.

Un merci tout particulier aux enseignants qui s'occupent de cette tâche. Les enseignantes et enseignants transmettent non seulement des informations, ils créent aussi de la curiosité par rapport à un pays voisin. Ils sont au cœur des relations européennes. Je vous demande un applaudissement tout chaleureux à partir d'ici.

J'exprime ici explicitement ma reconnaissance pour les structures déjà en place au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le fait que les élèves puissent déjà choisir l'allemand comme première langue étrangère dès l'école primaire est un signal fort.

Nous considérons comme particulièrement prometteuses les approches d'immersion, c'est-à-dire l'apprentissage du contenu directement dans la langue. Notre propre expérience nous montre qu'il s'agit d'une méthode extrêmement efficace, non seulement pour apprendre une langue, mais aussi pour utiliser de manière naturelle et spontanée.

En Belgique, il y a quatre écoles qui sont en même temps des écoles d'immersion, trois en Wallonie, une en Flandre. En Wallonie, il y a :

- l'athénée Air Pur à Seraing ;
- l'institut Notre-Dame d'Arlon ;
- l'institut Saint-Joseph à Welkenraedt.

C'est à cet institut que, hier, nous avons pu rencontrer 58 élèves pour mettre le diplôme de la Conférence germanophone. Ces écoles sont un exemple excellent du soutien de la langue et de la coopération. Il y a une présence plus importante de la langue allemande, mais ils préparent une coopération entre les marchés belge et allemand, en sciences et bien d'autres. Cela fait partie de cette initiative PASCH dans 120 pays, pour que les jeunes puissent, à long terme, se relier par la langue allemande, y compris ces quatre écoles allemandes et belges.

La coopération universitaire offre aussi d'immenses opportunités. À ce titre, nous avons établi un partenariat avec l'Université de Louvain-la-Neuve pour entraîner les entraîneurs. Un partenariat similaire existe avec l'Université d'Anvers et de Leuven.

L'Allemagne dispose d'un paysage universitaire et de recherche diversifié, de talents universitaires reconnus internationalement à des écoles supérieures spécialisées en sciences appliquées. Il faut aussi mentionner 17 réseaux universitaires où des universités de la Wallonie et de l'Allemagne sont ensemble. Les étudiants et étudiantes belges et wallons y trouvent des occasions d'approfondir leurs connaissances techniques, d'acquérir une expérience en recherche et de construire des réseaux internationaux. Des programmes, tels que Erasmus+, rendent l'Europe concrètement tangible. Quiconque maîtrise la langue du pays voisin peut exploiter ces coopérations plus intensément, s'intégrer plus facilement dans ces nouveaux environnements

académiques, et tisser des liens qui perdurent bien souvent au-delà des études.

L'Allemagne est déjà aujourd'hui la deuxième destination d'études préférée des étudiants belges à l'étranger.

En plus, on a le tourisme. La Wallonie a constaté 9,9 millions de séjours et donc une hausse importante par rapport à l'année précédente. Les Allemands font partie des groupes les plus importants. À Namur, par exemple, dernièrement, le double de gens de l'Allemagne y ont séjourné par rapport aux Pays-Bas. Quoi de mieux que de pouvoir accueillir un touriste dans sa langue maternelle ? C'est là qu'il se sentira à l'aise et qu'il reviendra volontiers.

C'est toujours une rencontre avec la culture de l'autre, la littérature, le cinéma, le théâtre et la musique qui crée des espaces où les êtres humains peuvent se rencontrer, même lorsqu'ils n'ont pas la même langue maternelle.

Nous souhaitons contribuer de notre côté pour avoir une plus importante représentation de la langue allemande. Entre le 12 et le 18 octobre de cette année, c'est la cinquième Semaine de la langue allemande – la Journée de la langue allemande, au sein du Parlement, a été notre inspiration –, ensemble, avec de nombreux partenaires, avec la Communauté germanophone, le Goethe-Institut, les ambassades germanophones, les représentants de la culture et de l'économie.

Il y a de nombreux événements, comme des films, du théâtre et des lectures, un peu partout en Belgique. Le programme est supposé faire rencontrer des personnes de différentes cultures et langues, et leur montrer que c'est non seulement utile, mais que cela peut aussi être amusant d'apprendre une autre langue. C'est un peu compliqué en allemand, mais quand même.

Citons encore le speed dating avec les ambassadeurs dans mon ambassade. Malheureusement, je ne peux pas y participer parce que j'ai le plaisir d'être parmi vous aujourd'hui.

L'événement d'ouverture de notre semaine a eu lieu au théâtre Agora à Saint-Vith. En Belgique, vous avez un théâtre germanophone splendide et de première qualité. Il faut en profiter, si vous n'avez jamais eu la chance d'y aller, car c'est une réussite certaine et garantie.

Je souhaiterais mentionner l'intelligence artificielle, car c'est un atout. On peut l'utiliser de plus en plus pour apprendre les langues étrangères.

Qu'en est-il de l'apprentissage ? Y a-t-il des choses qui restent dans la tête des gens ? Tout est automatisé. Le Goethe-Institut utilise l'intelligence artificielle pour rendre cela plus interactif.

Une langue étrangère n'est pas une préoccupation unilatérale ; c'est un investissement commun dans notre futur européen. Lorsque davantage d'Allemands parlent français ou néerlandais, et que davantage de Wallons et de Flamands parlent allemand, cela contribue à la compréhension entre les peuples et à une Europe unifiée. Une langue ne transmet pas seulement des contenus ; elle transmet aussi une culture, une histoire et des nuances.

En Allemagne, dans les écoles d'enseignement général, environ 1,3 million d'élèves apprennent le français. Cela représente environ 15 % des quelque 8 millions d'élèves en Allemagne. Après l'anglais, le français reste la deuxième langue étrangère la plus étudiée dans les écoles allemandes.

Apprendre des langues étrangères renforce les relations économiques et interpersonnelles, fait augmenter le tourisme et permet des rencontres. Sincèrement, ceci nous aide à maîtriser les grands défis de notre temps, depuis la transformation de notre économie jusqu'à jusqu'au traitement de l'intelligence artificielle d'une façon responsable. Ceci renforce l'Europe et la paix. Que peut-on souhaiter de plus de nos jours ?

Je tiens à vous assurer, pour terminer, que l'Allemagne est prête à continuer de soutenir l'apprentissage de la langue allemande en Belgique et en Wallonie, que ce soit à travers le travail de nos instituts culturels, la promotion des programmes d'échanges ou le soutien apporté à vos enseignantes et enseignants, et les universités.

Mes remerciements s'adressent à celles et ceux qui s'engagent en Wallonie en faveur de la langue allemande, aux enseignants, aux écoles, aux universités, aux instituts culturels, aux entreprises aussi, aux décideurs politiques. Ensemble, veillons à ce que la langue allemande en Wallonie ne soit pas perçue comme une simple option ou un devoir dans un programme scolaire, mais comme ce qu'elle est réellement : une véritable chance pour l'avenir personnel et professionnel des jeunes générations.

Pour conclure, je tiens à vous remercier toutes et tous, tout particulièrement vous, Monsieur le Président, pour votre invitation. C'est un honneur tout à fait particulier d'être parmi vous aujourd'hui pour aborder ce sujet essentiel et pouvant même parler en allemand. Comme le ministre-président l'a dit, c'est un honneur et une joie inattendue. Continuons ensemble à œuvrer pour une Europe forte et unie, également à travers l'apprentissage de nos langues respectives.

Je vous remercie beaucoup pour votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. – J'invite, pour conclure nos différentes interventions, les trois parlementaires

successivement à la tribune, pour pouvoir nous faire part également de leurs propos.

La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Sehr geehrter Herr Präsident, sehr geehrter Herr Botschafter Kotthaus, sehr geehrter Herr Ministerpräsident Paasch, sehr geehrte Frau Präsidentin Creutz-Vilvoye,

sehr geehrte Mitglieder der wallonischen Region, werte Kolleginnen und Kollegen, danke für diese lehrreichen Worte. Wir lernen jeden Tag noch hinzu.

Der Tag der deutschen Sprache in der Wallonie wurde 2018 ins Leben gerufen. Seit meinem Einzug in das Wallonische Parlament im Jahr 2019 darf ich diese Tradition begleiten. Inzwischen ist sie zu einem festen und wichtigen Bestandteil unseres parlamentarischen Lebens geworden. Sie erinnert daran, dass die Wallonie auch auf Deutsch lebt und dass unsere sprachliche Vielfalt eine Stärke unserer Region ist.

In diesem Jahr erhält dieser Tag eine besondere Bedeutung : gemeinsam dürfen wir den Botschafter der Bundesrepublik Deutschland, den Ministerpräsidenten der Deutschsprachigen Gemeinschaft und die Präsidentin ihres Parlaments in unserem Plenarsaal begrüßen. Ich danke Ihnen herzlich für Ihren Besuch. Ihre Anwesenheit ist ein Zeichen der Verbundenheit und steht für das, worum es heute geht : eine Sprache, die über Grenzen hinaus lebt und verbindet.

Deutsch ist die meistgesprochene Muttersprache der Europäischen Union. Ostbelgien ist ein kleiner Teil dieses sehr großen Sprachraums und gehört selbstverständlich dazu.

Für die Menschen, die dort leben, ist Deutsch vor allem die Sprache ihres Alltags : die Sprache ihrer Familie, ihrer Schule, ihrer Arbeit und ihrer Freundschaften.

Die rund 80 000 deutschsprachigen Belgierinnen und Belgier sind zugleich Teil der Wallonie. Dass wir heute in diesem Plenarsaal Deutsch hören dürfen, ist Ausdruck der Wirklichkeit unserer Region. Es macht einen Teil ihrer Identität hörbar und sichtbar.

Sehr geehrter Herr Botschafter, Ihr Besuch erinnert uns an die engen Beziehungen zwischen Belgien und Deutschland, die auf Freundschaft, Zusammenarbeit und gegenseitigem Vertrauen beruhen.

Gerade in Ostbelgien ist diese Verbindung täglich spürbar. Viele Menschen leben auf der einen Seite der Grenze und arbeiten auf der anderen. Unsere Unternehmen kooperieren miteinander, junge Menschen nutzen Bildungsangebote beiderseits der Grenze, und unsere Familiengeschichten reichen häufig über nationale und sprachliche Grenzen hinaus.

Die gemeinsame Sprache schafft Nähe. Sie erleichtert Begegnungen und eröffnet Möglichkeiten, die weit über unsere Grenzregion hinausreichen.

Auch mein eigener Lebensweg ist davon geprägt. Ich bin in Eupen geboren und zur Schule gegangen, habe in Lüttich studiert und im Rahmen eines Austauschprogramms ein Studienjahr an der RWTH Aachen absolviert.

Anschließend habe ich in der Region Verviers und in Ostbelgien gearbeitet – in jener Region, die ich heute hier im Parlament vertreten darf.

Diese Erfahrungen haben mir gezeigt, dass unterschiedliche Zugehörigkeiten einander ergänzen können. Viele von uns wechseln im Alltag selbstverständlich zwischen Deutsch und Französisch, in der Familie, bei der Arbeit und unter Freunden.

Meine Muttersprache ist Deutsch. Meine politische Heimat ist Belgien. Und meine Verantwortung als Abgeordnete gilt unserer gesamten Region.

Gerade darin liegt eine Stärke Ostbelgiens : Wir sind ein fester Bestandteil unseres Landes und zugleich eine Brücke zwischen unterschiedlichen Sprach- und Kulturräumen.

Sehr geehrter Herr Ministerpräsident, sehr geehrte Frau Präsidentin, die deutsche Sprache in Belgien ist lebendig. Sie wird in unseren Schulen vermittelt, in unseren Vereinen gepflegt und in unseren Medien jeden Tag gesprochen und geschrieben.

Sie lebt durch die Menschen, die sie benutzen, mit ihren Ideen bereichern und an die kommenden Generationen weitergeben. Darauf dürfen wir stolz sein.

Herr Präsident, werte Kolleginnen und Kollegen, die deutsche Sprache hatte in diesem Haus bereits lange vor der Einführung dieses besonderen Tages ihren Platz.

Viele deutschsprachige Abgeordnete haben vor uns hier gearbeitet, debattiert und unsere Region vertreten. Sie haben ihre Muttersprache mit Selbstverständlichkeit eingebracht und den Austausch mit ihren französischsprachigen Kolleginnen und Kollegen gepflegt. Sie haben gezeigt, dass die Verbundenheit mit der eigenen Sprache und das Engagement für die gesamte Wallonie zusammengehören.

Diese Tradition möchte ich fortsetzen.

Mein besonderer Dank gilt Ihnen, Herr Präsident, und den Diensten des Wallonischen Parlaments. Sie ermöglichen es uns, hier auch auf Deutsch das Wort zu ergreifen – nicht nur heute, sondern immer – und sorgen dafür, dass wir einander verstehen. Diese Offenheit und die Arbeit, die dahintersteht, verdienen unsere Anerkennung.

Ebenso danke ich allen, die diesen Tag ins Leben gerufen haben und ihn seither mit Leben füllen.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, auch Ihnen danke ich für Ihr Interesse und den Austausch, den wir hier täglich miteinander pflegen. Dieser Tag gehört uns allen. Er lädt dazu ein, einander noch besser kennenzulernen und die sprachliche Vielfalt unserer gemeinsamen Region zu entdecken.

Ich werde mich weiterhin für die Präsenz der deutschen Sprache einsetzen und dafür, dass sie eine Brücke bleibt : zwischen Ostbelgien und der übrigen Wallonie, zwischen den Gemeinschaften unseres Landes und zwischen Belgien und Deutschland.

Ihre gemeinsame Anwesenheit ist dafür heute ein schönes Zeichen.

Lassen Sie uns Deutsch mit Freude und Selbstvertrauen sprechen, leben und an die kommenden Generationen weitergeben – in Ostbelgien wie in der Wallonie.

Deutsch gehört zur Wallonie – und ist eine Chance für uns alle.

Vielen Dank.

(Mme Maue s'est exprimé en langue allemande. Les propos prononcés simultanément par l'interprète sont repris ci-dessous en italique.)

Monsieur le Président, Monsieur l'Ambassadeur Kothaus, Monsieur le Ministre-Président Paasch, Madame la Présidente Creutz-Vilvoye, Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement wallon, chers collègues, merci pour vos propos. Nous apprenons tous les jours.

La Journée de la langue allemande en Wallonie a été instaurée en 2018. Depuis mon entrée au Parlement wallon en 2019, j'ai eu le plaisir d'accompagner cette tradition qui est désormais devenue un élément incontournable et important de notre vie parlementaire. Elle nous rappelle que la Wallonie vit aussi en allemand et que notre diversité linguistique est une force pour notre Région.

Cette année, cette journée revêt une importance particulière. Nous avons le plaisir d'accueillir ensemble, dans notre hémicycle, l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, le ministre-président de la Communauté germanophone et la présidente de son Parlement. Je vous remercie chaleureusement de votre visite. Votre présence est un signe de solidarité et incarne ce dont il est question aujourd'hui : une langue qui rassemble et vit au-delà des frontières.

L'allemand est la langue maternelle la plus parlée au sein de l'Union européenne. La Belgique de l'Est constitue une petite partie de ce vaste espace

linguistique ; elle en fait naturellement partie. Pour les personnes qui y vivent, l'allemand est avant tout la langue de leur quotidien, de leur famille, de leur école, de leur travail et de leurs amitiés. Les quelque 80 000 Belges germanophones font également partie de la Wallonie. Le fait que nous entendions aujourd'hui l'allemand dans cette salle plénière est le reflet de la réalité de cette Région. Cela rend audible et visible une partie de son identité.

Monsieur l'Ambassadeur, votre visite nous rappelle les liens étroits qui unissent la Belgique et l'Allemagne, des liens fondés sur l'amitié, la coopération et la confiance mutuelle. Ce lien se fait sentir au quotidien en Belgique de l'Est. En effet, de nombreuses personnes vivent d'un côté de la frontière et travaillent de l'autre. Nos entreprises travaillent ensemble, les jeunes profitent des offres de formation des deux côtés de la frontière, et nos histoires familiales dépassent souvent les frontières nationales et linguistiques. La langue commune crée de la proximité et facilite les rencontres et ouvre des perspectives qui s'étendent bien au-delà de notre région frontalière.

Mon propre parcours en est également marqué. Je suis née et j'ai fait ma scolarité à Eupen ; j'ai fait mes études à Liège et j'ai passé une année universitaire à Aix-la-Chapelle dans le cadre d'un programme d'échange ; et j'ai travaillé dans la région de Verviers et en Belgique de l'Est, cette région que j'ai aujourd'hui l'honneur de représenter au Parlement. Ces expériences m'ont montré que des appartenances différentes peuvent se compléter. Beaucoup d'entre nous passaient naturellement de l'allemand au français au quotidien, que ce soit en famille, au travail ou entre amis. Ma langue maternelle est l'allemand. Mon ancrage politique est la Belgique. Ma responsabilité de député s'étend à toute notre Région. C'est précisément là que réside l'une des forces de la Belgique de l'Est. Nous faisons partie intégrante de notre pays, tout en servant de pont entre les différents espaces linguistiques et culturels.

Monsieur le Ministre-Président, Madame la Présidente, la langue allemande est bien vivante en Belgique. Elle est enseignée dans nos écoles, cultivée au sein de nos associations, parlée et écrite chaque jour dans nos médias. Elle vit à travers les personnes qui l'utilisent, qui l'enrichissent de leurs idées et qui la transmettent aux générations futures. Nous pouvons en être fiers.

La langue allemande avait déjà sa place au sein de cette assemblée bien avant l'instauration de cette journée particulière. De nombreux députés germanophones ont travaillé ici avant nous, ont débattu et ont représenté notre région. Ils ont naturellement mis à profit leur langue maternelle, et entretenu le dialogue avec leurs collègues francophones. Ils ont montré que l'attachement à sa propre langue et l'engagement en

faveur de l'ensemble de la Wallonie vont de pair. C'est cette tradition que je souhaite continuer.

Je tiens à vous adresser mes remerciements particuliers, Monsieur le Président, ainsi qu'aux services du Parlement wallon. Vous nous permettez de prendre la parole ici en allemand, non seulement aujourd'hui, mais toujours. Vous veillez à ce que nous nous comprenions mutuellement. Cette ouverture d'esprit et le travail qui la sous-tend méritent notre reconnaissance. Je remercie également tous ceux qui ont donné naissance à cette journée et qui lui insufflent de la vie depuis.

Chers collègues, je vous remercie également pour votre intérêt et les échanges que nous entretenons ici quotidiennement. Cette journée nous appartient à tous. Elle nous invite à mieux nous connaître les uns les autres, et à découvrir la diversité linguistique de notre Région commune.

Je continuerai à m'engager en faveur de la présence de la langue allemande et à veiller à ce qu'elle reste un pont entre l'Est de la Belgique et le reste de la Wallonie, entre les Communautés de notre pays et entre la Belgique et l'Allemagne. Votre présence commune en est aujourd'hui un beau symbole.

Parlons, vivons et transmettons l'allemand avec joie et confiance aux générations futures en Belgique de l'Est, comme dans toute la Wallonie. L'allemand fait partie intégrante de la Wallonie, et constitue une chance pour nous tous.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Sehr geehrter Herr Präsident, sehr geehrter Herr Botschafter, sehr geehrte Frau Präsidentin, sehr geehrte Herren Ministerpräsidenten, werte Kolleginnen und Kollegen aus Regierung und Parlament, ich freue mich, heute die Gelegenheit zu haben, ganz bewusst die deutsche Sprache in den Mittelpunkt zu stellen.

Wobei ich zugeben muss : Wenn ich höre oder sehe, wie oft wir heute das Wort ergreifen, besteht durchaus die Gefahr, dass wir uns in gewisser Weise wiederholen.

Deshalb möchte ich heute einen etwas anderen Blick auf unsere Sprache werfen.

Man sagt bekanntlich oft : « Deutsche Sprache, schwere Sprache. » Das stimmt teilweise.

Wir haben drei grammatische Geschlechter, vier Fälle und zusammengesetzte Wörter, bei denen man schon beim Lesen eine kleine Verschnaufpause braucht.

Nehmen wir zum Beispiel den « Donaudampfschiffahrtsgesellschaftskapitän ». Ein

Wort, bei dem man fast vergessen hat, wie es angefangen hat, wenn man endlich am Ende angekommen ist.

Aber vielleicht ist die deutsche Sprache gar nicht so schwer. Vielleicht ist sie vor allem unglaublich vielfältig.

Denn Deutsch klingt längst nicht überall gleich. In Hamburg sagt man « Moin », in Luxemburg « Moien », in Bayern « Grüß Gott », in Österreich « Servus » und in der deutschsprachigen Schweiz « Grüezi ».

Und bei uns in der belgischen Eifel ? Da heißt es ganz einfach : « Tach zesaame ! »

Wenn wir im Rheinland ankommen, dann heißt es natürlich « Alaaf und Helau »!

Lieber Herr Botschafter, ich habe es nochmals gegooglet.

Meines Wissens wurden Sie unweit von Köln, in Burscheid, geboren. Deshalb wage ich mich jetzt auch an eine kölsche Lebensweisheit : « Et kütt wie et kütt » – und « Et hätt noch immer jot jejang ».

Ich hoffe, meine Aussprache hält einer diplomatischen Prüfung stand, und ich hätte nur gerne gehört, wie der Dolmetscher das übersetzt hat.

Aber genau das ist doch das Schöne an unserer Sprache : Sie hat viele Stimmen, viele Farben und viele Eigenheiten.

Und Sprache verbindet uns manchmal auch dann, wenn wir gar nicht jedes Wort verstehen. Ich bin mir ziemlich sicher, dass der eine oder andere hier im Plenaraal schon einmal zu Nenas « 99 Luftballons » getanzt hat, ohne sich allzu viele Gedanken darüber zu machen, was im Text eigentlich genau gemeint ist.

Sprache gehört eben zu unseren geselligen Momenten. Sie steckt in Liedern, in Witzen, in Gesprächen mit Freunden und in den kleinen Redewendungen, die wir manchmal ganz selbstverständlich verwenden.

Das erleben wir auch bei uns in Ostbelgien. Von Burg-Reuland bis Kelmis haben unsere Mundarten ihren ganz eigenen Klang. Das Plattdeutsch, das man im Süden unserer Gemeinschaft hört, unterscheidet sich mitunter deutlich von dem im Norden.

(M. Spies s'exprime dans un dialecte.)

Und gerade deshalb sollten wir unsere Mundarten nicht belächeln oder als weniger wertvoll betrachten. Denn wenn eine Mundart verschwindet, verlieren wir nicht einfach ein paar Wörter. Wir verlieren auch Geschichten, Erinnerungen und ein Stück unserer Kultur.

Dass Sprache und Kultur für unsere Gemeinschaft eine besondere Bedeutung haben, zeigt auch unsere Geschichte. Als 1973 der Rat der deutschen Kulturgemeinschaft seine Arbeit aufnahm, stand die kulturelle Autonomie im Mittelpunkt. Daraus entwickelte sich Schritt für Schritt unsere heutige Deutschsprachige Gemeinschaft.

Sprache und Kultur waren also kein Nebenschauplatz unserer Geschichte. Sie waren ein Ausgangspunkt für unsere politische Eigenständigkeit.

Heute reicht die Bedeutung unserer Sprache natürlich weit darüber hinaus. Sie spielt eine Rolle in unseren Schulen, in unseren kulturellen Einrichtungen und in unseren Institutionen. Sie spielt aber auch eine ganz praktische Rolle : wenn zum Beispiel ein Kind in seiner Muttersprache lernen kann oder wenn ein älterer Mensch im Gesundheitswesen verstanden wird.

Sprache ist nicht nur ein Recht auf dem Papier. Sie ist auch die Möglichkeit, verstanden zu werden.

Und damit komme ich zu dem Punkt, der mir besonders wichtig ist.

Deutsch ist eine der drei offiziellen Landessprachen Belgiens. Rechtlich gehört sie genauso zu unserem Land wie Französisch und Niederländisch. Aber wir wissen alle, dass rechtliche Gleichstellung und gelebte Gleichstellung nicht immer automatisch dasselbe sind.

Deshalb ist es wichtig, dass wir die deutsche Sprache nicht nur an einem besonderen Tag feiern. Sie muss auch im Alltag sichtbar und hörbar sein – in unseren Institutionen, in unseren Begegnungen und in unseren Entscheidungen.

Wir sind deutschsprachige Belgier. Unsere Sprache und unsere Kultur sind ein selbstverständlicher Teil unseres Landes. Gleichzeitig verbindet uns die deutsche Sprache mit unseren Nachbarn und Freunden in Luxemburg, Deutschland, Österreich, der Schweiz und Südtirol. Sie eröffnet uns Zugänge zu anderen Kulturen und ermöglicht Austausch über Grenzen hinweg.

Ich selbst habe übrigens erst durch das Sprechen vor anderen richtig Freude am Reden, am Debattieren und am Diskutieren gefunden. Während meiner Schulzeit durfte ich an der Rhetorika teilnehmen, dem Rednerwettstreit in Ostbelgien.

Herr Ministerpräsident, Sie kennen die Rhetorika ja ebenfalls nur zu gut – schließlich haben Sie dort schon mehrfach als Juror mitgewirkt.

Ihr Motto lautet : « Rede, damit ich dich sehe. » Ein Satz, der Sokrates zugeschrieben wird.

Ich finde, darin steckt sehr viel Wahrheit. Wenn wir miteinander sprechen, geben wir einander die Möglichkeit, unsere Gedanken, unsere Überzeugungen und unsere Persönlichkeit kennenzulernen.

Sprache hilft uns, Gedanken zu ordnen, Ideen zu entwickeln und unterschiedliche Sichtweisen zu verstehen. Sie ist damit nicht nur ein Mittel zur Verständigung, sondern auch eine Grundlage für unser Zusammenleben.

Lassen Sie uns deshalb die deutsche Sprache nicht nur schützen, sondern auch leben : im Hochdeutschen und im Plattdeutschen, in unseren Schulen und Parlamenten, in unseren Familien und unseren Dörfern.

Und lassen Sie uns vor allem dafür sorgen, dass auch die nächste Generation noch weiß, wie schön es ist, in der eigenen Sprache zu Hause zu sein.

Vielen lieben Dank.

(M. Spies s'est exprimé en langue allemande. Les propos prononcés simultanément par l'interprète sont repris ci-dessous en italique.)

Un tout grand merci, Monsieur le Président, Monsieur l'Ambassadeur, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues du Gouvernement et du Parlement, je me réjouis particulièrement d'avoir l'occasion aujourd'hui de mettre la langue allemande à l'honneur.

Je dois toutefois avouer que quand j'observe la liste des orateurs qui s'exprimeront aujourd'hui sur ce sujet, le risque est grand que nous ayons finalement prononcé six fois le même discours. C'est pourquoi je voudrais aborder cet aspect d'une autre perspective.

Ce n'est pas anodin quand on dit que la langue allemande est une langue difficile. C'est partiellement vrai. Nous avons trois genres grammaticaux, quatre cas, et des mots composés qui nous obligent à marquer un répit rien qu'en les lisant.

Je prends l'exemple du Donaudampfschiffahrtsgesellschaftskapitän, capitaine de la compagnie de navigation à vapeur du Danube. C'est un mot dont on a presque oublié le début quand on arrive à la fin. Cependant, la langue allemande n'est peut-être pas si difficile que cela. Elle est avant tout incroyablement variée, parce que l'allemand ne sonne pas tout à fait de la même manière partout.

Bonjour, à Hambourg, c'est Moin ; au Luxembourg, c'est Moien ; en Bavière, Grüß Gott ; en Autriche, Servus, et en Suisse alémanique, c'est Grüezi. Chez nous, en Belgique, on dit tout simplement Tach zesaame. Quand on arrive en Rhénanie, on dit Alaaf et Helau. Cher Monsieur l'Ambassadeur, j'ai recherché sur Google. Si je ne me trompe, vous êtes né à Burscheid. Je me permets de citer un adage de

Cologne : « Et kütt wie et kütt, et hätt noch immer jot jejeange », « on prend les choses comme elles viennent, et tout se passe finalement bien. »

J'espère que ma prononciation passe l'examen diplomatique. J'aimerais bien entendre la traduction française de l'interprète. Mais bon, c'est justement cela qui fait la beauté de notre langue : de nombreuses voix, de nombreuses couleurs.

Il ne faut pas apprendre chaque mot. Je suis sûr que l'un ou l'autre, ici, dans cette salle des séances plénières, a déjà dansé sur la musique 99 Luftballons de Nena, sans trop se soucier de ce que cela veut dire. La langue fait tout simplement partie de nos moments de convivialité et elle se retrouve dans les chansons, les blagues, les conversations entre amis et dans les petites expressions que nous utilisons parfois tout naturellement.

C'est ce que nous vivons aussi chez nous, en Belgique de l'Est, de Burg-Reuland à La Calamine. Nos dialectes ont une sonorité qui leur est propre. Le bas-allemand que l'on entend dans le sud de notre Communauté germanophone diffère parfois nettement de celui du nord.

Quand notre ministre-président a dit qu'il venait de notre région, j'aurais tout aussi bien pu parler le bas-allemand, parce que c'est ma patrie, c'est mon identité. C'est précisément pour cette raison que nous ne devrions pas nous moquer de nos dialectes ni les considérer comme moins précieux. Lorsqu'un dialecte disparaît, nous ne perdons pas simplement quelques mots, nous perdons également des histoires, des souvenirs et une partie de notre culture.

Notre histoire montre également que la langue et la culture ont une importance particulière pour notre Communauté germanophone. Lorsque, en 1973, le Conseil de la communauté culturelle allemande a entamé ses travaux, l'autonomie culturelle était au cœur de ses préoccupations. Petit à petit, ainsi s'est développée notre Communauté germanophone de nos jours. La langue et la culture n'étaient donc pas un élément secondaire de notre histoire. Non, elles ont constitué un point de départ pour notre autonomie politique.

Aujourd'hui, l'importance de notre langue va au-delà, elle joue un rôle dans nos écoles, dans nos institutions culturelles et dans nos institutions en général. Elle joue également un rôle tout à fait pratique lorsqu'un enfant peut apprendre dans sa langue maternelle ou lorsqu'une personne âgée est comprise dans le système de santé. La langue n'est pas seulement un droit sur papier, c'est aussi la possibilité d'être compris.

J'en arrive ainsi à un point qui me tient particulièrement à cœur. L'allemand est l'une des trois langues officielles de la Belgique. D'un point de vue

juridique, elle fait tout autant partie de notre pays que le français et le néerlandais. Néanmoins, nous savons tous que l'égalité juridique et l'égalité vécue ne sont pas automatiquement la même chose. C'est pourquoi il est important que nous ne nous contentions pas de célébrer la langue allemande lors d'une journée particulière. Elle doit également être visible et audible au quotidien dans nos institutions, dans nos rencontres et dans nos décisions.

Nous sommes des Belges germanophones. Notre langue et notre culture font naturellement partie intégrante de notre pays. Parallèlement, la langue allemande nous relie, comme déjà mentionné, à nos voisins et amis du Luxembourg, d'Allemagne, d'Autriche, de la Suisse et du Sud-Tyrol, elle nous ouvre des portes d'autres cultures et permet des échanges par-delà les frontières.

C'est d'ailleurs en prenant la parole devant les autres que j'ai moi-même découvert le véritable plaisir de parler, de débattre. Pendant ma scolarité, j'ai eu la chance de participer à la Rhetorica, un concours d'art oratoire de l'est de la Belgique. Monsieur le Ministre-Président, vous connaissez certainement trop bien l'adage attribué à Socrate : « Parle, que je te voie ». Je trouve qu'il y a beaucoup de vérité là-dedans. Lorsque nous parlons les uns aux autres, nous nous donnons mutuellement la possibilité de découvrir les pensées, les convictions et notre personnalité. La langue nous aide à mettre de l'ordre dans nos pensées, à développer des idées et à comprendre différents points de vue. Ce n'est donc pas seulement un moyen de communication, mais aussi un fondement de notre vie en communauté. Il ne faut donc pas seulement protéger la langue allemande, mais la vivre aussi en allemand « standard » et en bas-allemand dans nos écoles et dans nos parlements, au sein de nos familles et de nos villages. Surtout, faisons en sorte que la prochaine génération sache elle aussi combien il est merveilleux de se sentir chez soi dans sa propre langue. Je vous remercie vivement.

(Applaudissements)

M. le Président. – Merci beaucoup, cher collègue, et félicitations pour votre participation à ce concours d'éloquence et pour avoir appelé Socrate à la barre cet après-midi en notre parlement.

La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Sehr geehrte Frau Präsidentin, sehr geehrter Herr Präsident, sehr geehrte Herren Ministerpräsidenten, Exzellenz, werte Regierungsmitglieder, werte Kolleginnen und Kollegen, zuerst möchte ich mich für die Anwesenheit aber natürlich auch vor allem für die Beiträge der Parlamentspräsidentin, des Ministerpräsidenten und des deutschen Botschafters, Herr Kotthaus herzlich bedanken. Ich selber habe die Ehre und die Gelegenheit jedes Jahr, mich zum Tag der deutschen Sprache äußern

zu dürfen. Ich hatte eigentlich vor, meine Intervention jedes Jahr anders zu gestalten, andere Themen anzusprechen.

Anlässlich meiner ersten Intervention zum Tag der deutschen Sprache, war für mich zentral, dass Sprache Kultur ist, Ausdrucksform und Teil eines Lebensgefühls. Kultur und Lebensgefühl seien aber umso schöner und wertvoller, wenn man sie teilen kann.

Dieses Teilen regte ich dann im vergangenen Jahr an, indem ich Kooperationen mit der Deutschen Gemeinschaft, aber auch mit den benachbarten deutschen Bundesländern ansprach. Wenn heute Vertreter der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens und auch der deutsche Botschafter zugegen sind, komme ich wohl kaum um das Thema der Kooperation herum, auch wenn ich mir vielleicht etwas anderes vorgenommen hatte.

Ich möchte mich trotzdem bemühen, mich nicht zu wiederholen. Es gibt genug Themen. Meine Rede soll auch nicht zu lange ausfallen.

Denn die Wörter im Deutschen sind zwar länger, Herr Spies. Aber es gibt nicht nur den Donaudampfschiffahrtskapitän. Man kann in der deutschen Sprache, wenn man möchte, unendlich viele Wörter erfinden, indem man sie aneinanderreihet. Aber generell bemüht man sich sehr, sich kurz zu fassen. Das werde ich selber heute tun. Da gibt es natürlich auch Ausnahmen. In der Deutschsprachigen Gemeinschaft sind diese Ausnahmen traditionell die Ministerpräsidenten. Schwieriger haben es da Botschafter, da sie die ihre Message oft in mehreren Sprachen anbringen müssen, erst recht in mehrsprachigen Ländern wie Belgien. Bei seiner Ansprache in Brüssel zum Tag der deutschen Einheit war seine Exzellenz, Herr Kotthaus, daher nicht zu beneiden. Da seine Rede aber auch inhaltlich klare Kante zeigte, blieb sie auch für die Anwesenden, die aller verwendeten Sprachen mächtig waren, absolut hörenschrift, trotz naturgemäßer Wiederholung. Die Demokratie zu verteidigen und dem Populismus eine klare Absage zu erteilen, hört sich manchmal selbstverständlich an. Es gibt aber auch Gelegenheiten und Momente, da setzt dies klare Zeichen, so wie am vergangenen 1. Oktober.

Kooperation und der berühmte Blick über den Tellerrand sind essenziell, wenn man Gesetzgebungen und anschließend Projekte auf den Weg bringen möchte. Wie setzt der Nachbar die EU-Richtlinie um, die auch bei uns ansteht? Was müssen wir machen, damit das wallonische Mautvorhaben nicht aus den gleichen Gründen wie beim deutschen Nachbarn gekippt wird?

Mehr Affinität für die Deutsche Sprache, denn auch diese gilt am Tag der Deutschen Sprache zu bewerben, schafft auch Reflexe, die es leichter machen, sich bei

der politischen Gestaltung noch breiter um zu sehen. Dann kommt es auch ganz von alleine, dass man sich nach Frankreich und Québec auch in der Deutschsprachigen Gemeinschaft und dem benachbarten Deutschland umsieht. Und wenn man nur gesehen hat, wie man das eben nicht machen sollte, dann hat man auch eine wertvolle Information.

Was ich hier anschneide, gilt natürlich für alle Sprachräume, auch die Deutschsprachigen haben die Tendenz, sich erstmal im deutschsprachigen Sprachraum um zu sehen. Es gibt keine Exklusivität.

Im vergangenen Jahr hatte ich zwei Kooperationsthemen angesprochen, die weiterhin gültig sind, aber leider bisher keine weitere Etappe geschafft haben : das Projekt des sogenannten Einstein-Teleskops, das weiterhin in der Zeit ist – das hat sich nicht verspätet –, sowie weitere Vereinfachungen und Verbindungen im grenzüberschreitenden Öffentlicher Personennahverkehr. Wobei das Projekt Einstein-Teleskop an sich im vorgesehenen Zeitplan liegt, vielleicht könnte es noch etwas zusätzliche Unterstützer brauchen. Das wäre nicht schlecht. Nachdem vor ein paar Jahren einige Tarife nachgebessert wurden, ist leider kein Fortschritt mehr in Richtung eines grenzüberschreitenden Einheitstickets mehr zu verzeichnen. Das ist vielleicht sehr ambitioniert, denn wir haben in Belgien kein einheitliches Ticket. Man kann nicht mit einem einzigen Ticket ständig zwischen Zug und Bus wechseln, zumindest nicht in ganz Belgien.

Ein Thema, dass sich seit August leider in diese Reihe der notwendigen und für alle profitablen gemeinsamen Austausche einreicht, ist die gemeinsame Überwindung der Folgen des Brands im Hohen Venn. Hier wurde nicht nur im Notfall grenzüberschreitend zusammengearbeitet, und das ist dargelegt worden, wie viel spontane Bereitschaft da zu Tage gekommen ist, wenn auch mit sprachlichen Missverständnissen.

Hier haben wir die Chance, nach dem Brand, dass grenzüberschreitend bereits seit Jahrzehnten eine Struktur besteht, der « Naturpark Hohes Venn Eifel », allerdings in drei verschiedenen Strukturen – zwei in Deutschland, eine in Belgien. Hinzu kommt der seit über 20 Jahren bestehende Nationalpark Eifel. Es wäre ein hohes Zeichen des mehrsprachigen Dialogs sowohl innerhalb als auch über die Grenzen hinweg, wenn diese Strukturen und andere Akteure vor Ort sich zusammentun würden, um gemeinsam das Hohe Venn aus der Asche zu heben. Denn das Hohe Venn ist nicht nur ein großartiges grenzüberschreitendes wertvolles Ökosystem, es ist auch ein grenz- und sprachüberschreitender Identifikationsfaktor. Ein solches Vorhaben kann aber natürlich nur funktionieren, wenn es das Projekt der Akteure ist, mit dem diese sich identifizieren – die zwei Bundesländer und die Wallonische Region sind die notwendige Unterstützer. Es käme allen zugute, über die Grenze hinweg, und

wäre ein Zeichen der Zusammenarbeit, in der auch jeder die Sprache und Kultur des Anderen in Wert setzen kann und wir alle feststellen, dass man bildlich und wörtlich genommen, gar nicht so weit auseinander liegt.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

(M. Mockel s'est exprimé en langue allemande. Les propos prononcés simultanément par l'interprète sont repris ci-dessous en italique.)

Chère Madame la Présidente, Monsieur le Président, Messieurs les Ministres-Présidents, Excellences, chers membres du Gouvernement, chers collègues, je tiens à remercier les contributions du ministre-président, de la présidente et de M. l'Ambassadeur.

J'ai encore l'occasion de m'exprimer en allemand, tout comme les autres années. Mon objectif était de ne pas aborder le même sujet que lors de mon premier discours. En 2024, j'avais déclaré à cette occasion que la langue est une culture, une forme d'expression, une partie intégrante d'un art de vivre, mais c'est d'autant plus beau et précieux quand on peut le partager. C'est ce partage qui m'a inspiré à encourager l'année dernière, en évoquant les coopérations avec la Communauté germanophone, mais aussi avec les Länder allemands voisins.

Tant des représentants de la Communauté germanophone que l'ambassadeur de l'Allemagne sont présents ici aujourd'hui. Je ne peux pas m'empêcher de revenir sur ce sujet de la coopération. Il est bien important, mais il y a de nombreux sujets à évoquer. J'espère que ce ne sera pas trop long, mais les mots sont plus longs en allemand, notamment le Donaudampfschiffahrtsgesellschaftskapitän, mais il y a la possibilité d'inventer de nombreux mots en allemand, en les mettant juste l'un après l'autre.

En même temps, je voudrais garder ce discours assez court – c'est ce que je souhaite –, mais il y a aussi des exceptions. Au sein de la Communauté germanophone, ce sont traditionnellement les ministres-présidents. Là, c'est plus compliqué pour les ambassadeurs, car ils doivent souvent délivrer leur message en plusieurs langues, surtout dans les pays multilingues comme la Belgique.

Lors de son allocution à Bruxelles, à l'occasion de la Journée de l'unité allemande, Son Excellence M. Kotthaus n'était pas à envier. Comme son discours affichait également une position claire sur le fond, il est resté tout à fait digne d'être écouté. Même si pour les personnes présentes qui maîtrisaient toutes les langues utilisées, malgré les répétitions inévitables, défendre la démocratie et rejeter clairement le populisme peut parfois sembler aller de soi. Il existe aussi des occasions et des moments où cela envoie un signal fort, comme ce fut le cas ce 1^{er} octobre dernier.

La coopération et la fameuse capacité de voir plus loin que le bout de son nez sont essentielles si l'on souhaite faire adopter des législations, puis mettre en œuvre des projets. Comment le voisin met-il en œuvre la directive européenne, qui doit également être appliquée chez nous ? Que devons-nous faire pour que le projet de péage wallon ne soit pas rejeté pour les mêmes raisons que chez notre voisin allemand ?

Une plus grande affinité pour la langue allemande – c'est ce qu'il faut promouvoir à l'occasion de cette Journée de la langue allemande – suscite également des réflexes qui facilitent une vision plus large dans l'élaboration des politiques. Il va de soi que l'on se tourne non seulement vers la France et le Québec, pour prendre un exemple, mais aussi vers la Communauté germanophone et l'Allemagne voisine. Même si le seul constat est que l'on ne souhaite pas façonner les choses, c'est déjà un savoir nouveau. Ce dont je parle ici s'applique bien sûr à toutes les aires linguistiques ; les germanophones ont aussi tendance à privilégier les ressources du monde germanophone. Il n'y a pas d'exclusivité.

L'année dernière, j'avais évoqué deux sujets qui restent d'actualité, mais qui malheureusement n'ont pas encore franchi une nouvelle étape – le projet du télescope Einstein – mais qui reste toujours dans les limites du temps prévu, mais aussi les liaisons dans le transport public transfrontalier. Le télescope Einstein respecte le calendrier prévu, mais il aurait peut-être besoin d'un peu plus de soutien si l'on continue ainsi.

Pour le transport public, après l'amélioration de certains tarifs, pour que l'on ne doive pas payer le double quand on traverse la frontière, malheureusement, plus aucun progrès vers la mise en place d'un titre de transport unique transfrontalier. Je sais que c'est peut-être un peu ambitieux aussi. À l'intérieur de la Belgique, il y a eu beaucoup de changements. On ne peut pas toujours changer du bus vers le train avec un seul ticket. En tout cas, partout en Belgique, ce n'est pas le cas.

Depuis le mois d'août, un sujet qui s'inscrit malheureusement dans cette série d'échange commun, nécessaire et profitable à tous, est la gestion conjointe des conséquences de l'incendie dans les Hautes-Fagnes. En fait, ici, la coopération transfrontalière ne s'est pas limitée à une intervention d'urgence et l'on a très bien expliqué à quel point les gens étaient prêts à s'entraider, même si l'intervention a été marquée par des malentendus linguistiques.

Cependant, nous avons ici l'opportunité de nous appuyer sur une structure transfrontalière qui existe depuis des décennies : le parc naturel des Hautes-Fagnes Eifel, qui s'articule toutefois en trois entités. À cela s'ajoute le parc national de l'Eifel, qui existe depuis 20 ans. Ce serait un signe fort en faveur du dialogue multilingue tant à l'intérieur qu'au-delà des

frontières, si ces structures et d'autres acteurs locaux s'unissaient pour faire renaître ensemble les Hautes-Fagnes de leurs cendres. Parce que les Hautes-Fagnes, ce n'est pas seulement un formidable écosystème transfrontalier, c'est aussi un facteur d'identification transfrontalier indépendant des langues. Un tel projet ne peut bien sûr fonctionner que s'il s'agit d'une initiative à laquelle les acteurs s'identifient. Là, je considère les Länder et la Région wallonne comme les soutiens indispensables. Tout le monde y trouverait son compte, et ce serait un signe de coopération dans lequel chacun pourrait valoriser sa langue et la culture de l'autre, et où nous constaterions tous que, au sens figuré comme au sens propre, nous ne sommes pas si éloignés les uns des autres.

(Applaudissements)

M. le Président. – Merci, chers collègues et Monsieur l'Ambassadeur. Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues parlementaires d'expression germanophone, merci pour votre présence aujourd'hui, mais surtout merci pour vos messages. Ils établissent des constats et des éléments d'analyse, et ils tracent pas mal de perspectives concrètes.

La communication a été, pour chacune et chacun d'entre vous, teintée à la fois de volontarisme, d'optimisme et d'universalisme. Dans le monde et le contexte que nous connaissons et que nous observons, le fil conducteur de ces messages est essentiel et prioritaire.

Votre présence était exceptionnelle. La nature très prioritaire, très actuelle de vos propos mérite d'être soulignée. Je vous propose que nous ayons l'occasion, une fois encore, de vous applaudir les uns et les autres.

(Applaudissements)

Je me permets de suspendre notre séance un peu plus de 10 minutes, le temps de raccompagner nos hôtes et de faire une photo de famille, à laquelle j'invite les trois parlementaires qui sont intervenus et nos hôtes ainsi que M. le Professeur qui a suivi nos travaux à distance.

Nous recommencerons nos travaux, de façon très précise, à 17 heures 20 par l'examen du décret relatif au marché de l'électricité.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 17 heures 5 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 17 heures 20 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Je vous informe que les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Roberty à M. le Ministre Coppieters sur les allocations familiales au cœur des tractations gouvernementales pour le conclave par Mme Roberty et M. Lepine (Doc. 700 (2026-2027) N° 1) et par Mmes Bernard et Ammi (Doc. 701 (2026-2027) N° 1) ont été retirés par leurs auteurs.

Par conséquent, le projet de motion pure et simple de Mme Fafchamps et M. Tzanetatos (Doc. 702 (2026-2027) N° 1) est également retiré.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Projet de décret modifiant l'article 35^{sexies} du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité (Doc 664 (2026-2027) N° 1 et 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant l'article 35^{sexies} du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité (Doc 664 (2026-2027) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'énergie, du climat et du logement.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par MM. Evrard et Collignon sous le n° 664 (2026-2027) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfèrent à leur rapport écrit.

La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Madame la Ministre, chers collègues, le texte qui nous est soumis est essentiellement technique. Cependant, technique ne veut pas dire secondaire. Il répond à une demande concrète de la CWaPE et des gestionnaires de réseaux pour permettre le développement de nouvelles capacités de flexibilité électrique. On en parle souvent.

Notre groupe, comme il l'a fait en commission, soutiendra ce décret. Notre position se veut

constructive. Lorsque des mesures utiles, pragmatiques et positives sont proposées, nous les accompagnons.

En commission, nous avons eu le loisir d'interroger la ministre sur les réserves du Conseil d'État et de l'Autorité de protection des données. Nous prenons acte des clarifications qui ont été apportées et resterons attentifs à leur mise en œuvre. Toutefois, ce texte, aussi utile soit-il, ne constitue qu'une pièce du puzzle énergétique et c'est sur l'ensemble du puzzle que nous attendons toujours le Gouvernement.

Depuis des mois, nous entendons parler d'études, d'évaluation, de groupe de travail, de *task force*, de réformes en préparation, le décret Flex II, la réforme des mécanismes de soutien aux énergies renouvelables, la définition du mix énergétique optimal. Autant de chantiers annoncés dont nous attendons toujours les traductions concrètes.

À cela s'ajoutent plusieurs directives européennes qui doivent être transposées, notamment celles relatives à la performance énergétique des bâtiments, aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique. Les échéances européennes sont dépassées pour certaines. Il est donc temps de passer des intentions aux actes.

Pendant ce temps, la crise énergétique malheureusement continue de produire ses effets. Je lisais tout à l'heure un article qui évoquait l'augmentation du prix du gaz de 50 %. Ces augmentations pèsent sur les ménages, les indépendants et les PME. Derrière les hausses de prix, ce sont donc des familles qui doivent arbitrer leurs dépenses, des indépendants qui voient leurs charges augmenter, des petites entreprises dont la compétitivité se fragilise. Ces citoyens n'ont pas besoin d'une taxe complémentaire, mais de décisions et de résultats.

Madame la Ministre, en commission, vous avez évoqué la possibilité d'aides ciblées. Pourtant, lorsque l'on a examiné le budget, il y avait des tableaux peu détaillés, et nous ne trouvons trace de cette annonce. Les annonces en matière de pouvoir d'achat et le soutien économique, malheureusement, sont restées au stade d'annonces, et nous sommes toujours dans l'attente de mesures structurelles qui sont nécessaires, parce que les factures de nos concitoyens, les entreprises, continuent d'augmenter.

Nous attendons également des avancées sur la saturation des réseaux, les difficultés de raccordement et l'accès à la puissance électrique, autant d'enjeux essentiels pour notre industrie, pour notre transition énergétique. Il est donc temps de passer des annonces aux réalisations.

Madame la Ministre, notre position est claire : oui aux adaptations techniques utiles, oui à une transition énergétique ambitieuse, mais pas sans justice sociale, sans protection du pouvoir d'achat ni sans soutien à notre tissu économique. En résumé, nous voterons donc

favorablement par rapport au décret, mais notre soutien à ce texte ne constitue pas un blanc-seing pour l'ensemble de votre politique énergétique. Les Wallons et Wallonnes attendent des actes et nous aussi. Merci de votre attention.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Le projet de décret qui nous est soumis aujourd'hui est assez court et technique, mais ses effets sont bien concrets. Il s'inscrit dans un objectif prioritaire de notre Gouvernement wallon : adapter notre système électrique à l'évolution des usages et empêcher que les contraintes de réseau deviennent un frein au projet d'entreprise, à l'électrification, au développement des énergies renouvelables.

Comme je l'ai souligné en commission, l'électrification de l'industrie et de la mobilité et du chauffage, le développement des batteries et des datacenters ainsi que l'intégration accrue des renouvelables exerce une pression croissante sur nos infrastructures. Notre responsabilité est dès lors d'apporter au plus vite des réponses opérationnelles à ces transformations.

Après le premier décret Flexibilité adopté le 19 décembre 2025 et la mise en place de deux *task forces*, le Gouvernement poursuit une démarche fondée sur trois priorités : la flexibilité pour mieux utiliser les capacités existantes, la priorisation pour répartir équitablement la puissance disponible entre les usages, et l'anticipation pour aligner les investissements de réseaux sur les besoins industriels, territoriaux et énergétiques de notre Région. Le présent texte constitue dès lors une étape ciblée de ce travail. Il ne prétend pas résoudre à lui seul toutes les difficultés d'accès à la puissance, mais il lève un obstacle juridique précis au développement de services essentiels à l'équilibre du système électrique.

Nous nous sommes réjouis de voir ce texte rassembler une large majorité en commission, avec 9 voix pour et 1 abstention. Les échanges avaient fait apparaître en effet des convergences importantes. Le PS avait souligné que cette adaptation répondait à un besoin réel, concret et opérationnel. Ecolo avait évoqué le caractère indispensable de l'équilibre du réseau et le besoin de flexibilité qui accompagne le développement de l'éolien et du photovoltaïque notamment. Nous partageons pleinement ces constats.

Accompagner la transition énergétique exige des outils efficaces, capables de fonctionner sur le terrain ainsi qu'un cadre juridique clair et protecteur. Les questions posées sur les compétences et les données personnelles étaient bien légitimes. Les réponses apportées par la ministre ont permis de préciser les garanties du dispositif.

Rappelons que ce texte répond à une difficulté opérationnelle concrète : si les GRD assurent actuellement la collecte et la vérification, le traitement et la transmission des données de flexibilité, leur compteur fonctionne généralement avec une granularité de 15 minutes et ne permettent pas de gérer les données plus fines requises pour certains services d'équilibrage.

Si l'on veut faire de la pédagogie, c'est comme si l'on comparait le réseau électrique à une route. Le relevé quart-horaire, c'est compter les voitures qui sont passées sur une route toutes les 15 minutes, alors que la flexibilité infra-quart-horaire, c'est pouvoir détecter immédiatement un embouteillage et agir en temps réel, ouvrir une voie, ralentir momentanément certains flux ou orienter la circulation ailleurs.

En résumé – mais je laisserai la ministre entrer dans les détails –, le texte permet de développer des services de flexibilité capables d'équilibrer le réseau en quelques secondes, grâce aux batteries, au stockage et à la modulation rémunérée de certaines consommations. Il clarifie les responsabilités dans la gestion des données nécessaires pour mesurer précisément les volumes mobilisés au service d'Elia. La ministre a soulevé que ce décret lève le blocage des nouveaux contrats de flexibilité en Wallonie et permet aux utilisateurs wallons de valoriser leurs installations dans des conditions comparables à celles de la Flandre et de Bruxelles.

La convention facultative entre le GRD et Elia se limite aux données infra-quart-horaire nécessaires à l'équilibrage sans modifier la facturation des clients. Elle précise les responsabilités de chacun et est soumise à la CWaPE 30 jours avant sa conclusion, avec un pouvoir d'injonction envers les GRD pour protéger le marché et les utilisateurs. Selon la ministre, ce caractère facultatif et la limitation du pouvoir d'injonction aux gestionnaires relevant de la compétence régionale répondent à la réserve du Conseil d'État.

Je tiens aussi à rappeler une garantie importante pour les citoyens : ce texte ne généralise pas les compteurs mesurant toutes les quatre secondes. Les compteurs déployés par les GRD restent à quart-horaire. Les équipements de mesure plus fins concernent seulement les installations qui choisissent volontairement de participer au service des équilibrages aux points de livraison de ce service. Aucun utilisateur résidentiel n'y participe aujourd'hui. Si cette utilisation devait évoluer, les obligations d'information et de protection prévues par le RGPD s'appliqueraient avec le contrôle préalable de la CWaPE comme garantie supplémentaire.

Enfin, rappelons que cette mesure s'inscrit dans un chantier plus large. La ministre a confirmé la poursuite du travail sur le décret Flex 2, destiné à revoir plus globalement les règles d'attribution des raccordements électriques après une première lecture en mai. Nous partageons l'attente, exprimée en commission, de voir

ces réformes se traduire en résultats tangibles pour les entreprises, les ménages et les gestionnaires de réseaux. Le texte d'aujourd'hui apporte précisément une réponse concrète. Il sécurise les responsabilités, débloque de nouvelles capacités et de flexibilité, et soutient la stabilité du système électrique. C'est cette approche pragmatique et favorable à l'investissement, à l'innovation et à la sécurité d'approvisionnement que nous souhaitons et soutiendrons par nos votes aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – On l'a dit : le projet de décret qui est soumis vise, en substance, à permettre au gestionnaire du réseau de transport Elia de développer des produits de flexibilité infraquart-horaires, c'est-à-dire en dessous de 15 minutes.

Le groupe PTB reconnaît la nécessité technique de faire évoluer le cadre décretal pour répondre aux exigences de l'équilibrage européen. Toutefois, notre groupe souhaite attirer l'attention sur un point essentiel : la collecte de données de plus en plus granulaire – en dessous du quart d'heure donc – pose une question de fond quant à l'évolution du marché de la fourniture pour les ménages. Il est vrai que le texte dit actuellement que cette évolution ne peut impacter le marché de la fourniture, mais nous savons que les frontières sont poreuses. Si des données infra-quart-horaires sont collectées, traitées et transmises pour des produits de flexibilité, qu'est-ce qui empêchera, à terme, que ces mêmes données servent à proposer aux ménages des contrats de fourniture d'électricité avec des tarifs variables en dessous de 15 minutes ?

Le PTB s'abstiendra sur ce projet, car s'il répond à une nécessité technique, il ouvre une porte que nous estimons dangereuse pour les consommateurs sans apporter de garanties suffisantes à nos yeux.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Ce projet de décret est en effet à première vue technique, mais il répond à un enjeu bien concret : donner les moyens de développer la flexibilité énergétique en Wallonie et accompagner l'évolution de notre système électrique.

C'est dans cette perspective que mon groupe soutiendra ce texte. Pourquoi est-ce important ? Parce que notre système énergétique évolue rapidement. Le développement des énergies renouvelables, l'électrification croissante des usages, le déploiement des véhicules électriques, le déploiement des pompes à chaleur et des nouvelles capacités de production décentralisées transforment profondément la manière dont nous produisons et nous consommons l'électricité. Ces évolutions représentent des opportunités considérables, mais elles posent également de nouveaux défis. La production de renouvelable est variable, la

consommation évolue et le réseau doit pouvoir absorber ces changements tout en garantissant la sécurité et la continuité de l'approvisionnement.

Dans ce contexte, nous devons aussi être capables de mieux utiliser l'électricité disponible, d'adapter les consommations et de mobiliser les flexibilités là où elles sont nécessaires. C'est d'ailleurs précisément là que les données prennent toute leur importance. Pour développer des produits de flexibilité efficaces, les acteurs du secteur doivent disposer de données de comptage suffisamment précises. Qu'il s'agisse des gestionnaires de réseau de transport, de distribution ou des fournisseurs de services de flexibilité, tous ont besoin d'outils adaptés pour mieux anticiper les besoins, pour équilibrer les flux et pour optimiser l'utilisation des infrastructures existantes.

Le texte qui nous est présenté entend apporter une adaptation ciblée du cadre législatif.

Je souhaite également souligner un élément important dans l'élaboration de ce texte : la consultation des acteurs concernés, puisque leurs observations ont été prises en compte.

En matière énergétique, nous avons besoin d'un cadre législatif qui fixe des objectifs clairs, mais aussi de règles applicables, cohérentes avec les réalités de terrain et qui permettent aux opérateurs de remplir leur mission.

Enfin, je souhaite aussi aborder rapidement la question du stockage, question qui mérite également toute notre attention. Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger sur ce sujet. Les discussions intervenues à l'occasion du conclave budgétaire ont notamment mis en avant le développement de grandes installations photovoltaïques couplées à des capacités de stockage. Cette piste mérite d'être examinée avec sérieux et nous y reviendrons en distinguant notamment les différents modèles de stockage.

Pour conclure, chers collègues, la transition énergétique exige une évolution cohérente de notre cadre réglementaire, mais aussi une évolution cohérente de nos infrastructures, une évolution cohérente de nos outils numériques et, enfin, une évolution cohérente des mécanismes qui permettent aux différents acteurs de travailler ensemble.

Je remercie la ministre et le Gouvernement pour ce texte concret et ô combien important.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, pour Ecolo, comme je vous le disais en commission, tout texte qui vient en soutien à l'accélération de la transition énergétique en Wallonie reçoit toute notre attention. Les collègues l'ont dit, ce décret est soutenu par le secteur parce qu'il permet de

pallier le manque de capacité technique des GRD à disposer de données inférieures au quart d'heure, données avec lesquelles travaille déjà Elia, pour l'équilibrage indispensable du réseau, comme sont tout aussi indispensables – je me permets de le rappeler – le développement de l'éolien et du photovoltaïque, l'amplification des économies d'énergie, de manière plus large, pour diminuer notre dépendance aux énergies fossiles et leurs pays producteurs, ainsi que pour progresser dans la décarbonation, elle aussi indispensable.

Comme je vous le disais en commission, nous sommes toujours en attente de la transposition de pas mal de textes européens :

- celui sur les énergies renouvelables ;
- celui sur l'efficacité énergétique ;
- celui sur la directive PEB ;
- celui sur la directive hydrogène.

Ces textes sont sur votre bureau, Madame la Ministre, parfois depuis un certain temps, pour ne pas dire longtemps.

Tout en étant favorables au petit texte du jour, nous vous invitons à accélérer le travail sur les autres chantiers essentiels pour la transition énergétique de la Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vous présente aujourd'hui un projet de décret qui illustre la manière dont je conçois le rôle du Gouvernement dans cette transition énergétique : adapter le cadre réglementaire lorsqu'il fait obstacle à des évolutions utiles.

Avec la hausse de la production renouvelable variable et l'électrification des usages, Elia doit disposer de moyens toujours plus importants pour maintenir l'équilibre du réseau. L'un d'eux est la réserve secondaire, qui rétablit automatiquement cet équilibre, selon des consignes qui sont envoyées toutes les quelques secondes.

Les installations raccordées au réseau de distribution y participent. Ce sont des batteries, des sites industriels, des unités de production flexible. Pour faire fonctionner ce service, Elia a besoin de données à une fréquence inférieure au quart d'heure.

L'article actuel, le fameux 35 du paragraphe 1^{er} du décret Électricité, confie aux gestionnaires de réseau de distribution la collecte, la vérification, le traitement et la transmission de ces données. La CWaPE, le régulateur, a ainsi relevé le manque de clarté de ces dispositions et a demandé sa modification. Les gestionnaires de réseau de distribution ne sont pas encore techniquement en mesure de collecter ces données infra-quart-horaires. Ils

ne souhaitent pas non plus porter, en matière de protection des données, la responsabilité de données qu'ils ne collectent pas et qui servent un produit d'équilibrage qu'ils ne gèrent pas.

Nous avons adopté le projet de décret autonome en première lecture le 11 décembre 2025. Cela a notamment permis aux contrats existants de rester actifs. En revanche, aucun nouveau contrat ne peut être conclu en Wallonie tant que ce texte n'est pas entré en vigueur. De nouvelles capacités de flexibilité se développent en Flandre et à Bruxelles, mais pas chez nous. Il était important d'aboutir rapidement.

J'en viens maintenant au contenu du projet qui complète ce fameux article 35*sexies*, paragraphe 1, de trois alinéas. Le nouvel alinéa 2 prévoit une dérogation qui va permettre aux gestionnaires de réseau de s'accorder avec Elia par une convention spécifique sur la prise en charge de ces fameuses données infra-quart-horaires.

Cette faculté est strictement encadrée par quatre conditions. Elle ne concerne pas les données utilisées à des fins d'équilibrage, dont la granularité est inférieure au quart d'heure. Cette demande de limitation a été portée par les gestionnaires de réseaux de distribution qui ont souhaité que la modification reste limitée à l'équilibrage, pour garder la porte ouverte à de futurs développements en gestion de la congestion infra-quart-horaire. Elle n'est possible que si le traitement de ces données n'a aucun impact sur les données de comptage de marché de fournitures. La facturation des clients par leurs fournisseurs n'est donc absolument pas touchée.

Elle s'exerce dans le respect de la protection de la vie privée, comme le prévoit le nouvel alinéa 3. La convention doit fixer au minimum les rôles, les modalités et les responsabilités de chacun en matière de collecte, de vérification, de traitement et de transmission des données.

Enfin, elle reste sous le contrôle du régulateur. Le nouvel alinéa 4 prévoit que le projet de convention est soumis à la CWaPE au moins 30 jours avant sa conclusion. En cas d'atteinte au bon fonctionnement du marché ou à la protection des utilisateurs du réseau, le régulateur – la CWaPE – peut enjoindre le gestionnaire de réseaux de distribution à y remédier.

En conclusion, ce projet de décret est modeste par sa taille, mais il est concret par ses effets. Il clarifie les responsabilités de chacun pour la gestion des données dans le cadre d'outils essentiels pour maintenir l'équilibre et la sécurité de nos réseaux. Il met fin également à une insécurité juridique qui bloque le développement de nouvelles capacités de flexibilité en Wallonie. C'est exactement ce que j'entends par un Gouvernement au service des acteurs. C'est adapter le cadre lorsqu'il freine les évolutions utiles. Je vous remercie et reste à votre disposition.

M. le Président. – MM. Collignon et Janssen, Mmes Bernard, Goffinet et Linard ne souhaitent pas prendre la parole.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen de l'article unique

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret modifiant l'article 35^{sexies} du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité (Doc 664 (2026-2027) N° 1 et 2).

Article unique

Pas d'objection ?

L'article unique est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

Proposition de décret visant à améliorer la visibilité des offres d'emploi disponibles en Wallonie, déposée par Mme De Rodder, M. Fontaine, Mmes Tillieux, Özen, M. Spies et Mme Morreale (Doc. 562 (2025-2026) N° 1 à 3)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret visant à améliorer la visibilité des offres d'emploi disponibles en Wallonie, déposée par Mme De Rodder, M. Fontaine, Mmes Tillieux, Özen, M. Spies et Mme Morreale (Doc. 562 (2025-2026) N° 1 à 3).

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Bluge sous le n° 562 (2025-2026) N° 3 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Nous voulons d'abord présenter cette proposition avec la modestie qui s'impose. Nous ne prétendons pas que, en améliorant la visibilité des offres d'emploi, nous allons régler toutes les difficultés du monde du travail wallon. Les causes du chômage et du niveau encore insuffisant du taux

d'emploi en Wallonie sont multiples. Elles concernent la création d'emplois, la situation économique, la formation et les qualifications, la mobilité, l'accès aux services publics, l'accompagnement des chercheurs d'emploi, mais aussi la capacité à faire se rencontrer concrètement les offres et les personnes qui cherchent de l'emploi.

Notre proposition intervient précisément sur ce dernier aspect. Elle part d'une idée assez simple : lorsqu'une entreprise bénéficie du soutien financier de la Région wallonne, il nous paraît normal que les emplois qu'elle cherche à pourvoir soient au minimum visibles auprès du Service public régional de l'emploi et, à travers lui, auprès des chercheurs d'emploi qui l'accompagnent.

Les débats en commission ont d'abord permis de constater que l'objectif poursuivi par notre proposition est largement partagé, y compris par les groupes de la majorité. Vous avez même, Madame Laffut, qualifié l'intention de notre proposition de louable et déclaré que le MR partageait pleinement l'objectif poursuivi, à savoir améliorer la rencontre entre les besoins des entreprises et les chercheurs d'emploi.

Quant à M. de Wasseige, il a indiqué partager plusieurs de nos objectifs : améliorer la visibilité des offres d'emploi, conforter le FOREm comme acteur central du marché du travail et renforcer sa mission de collecte, de diffusion et de mise en relation entre offre et demande.

M. le Ministre reconnaissait également la nécessité de renforcer les relations entre le FOREm et les entreprises.

Pourtant, malgré ces objectifs largement partagés et malgré un constat sur lequel nous pouvons nous retrouver, la majorité MR-Engagés n'a pas souhaité soutenir notre proposition de décret. Plusieurs arguments ont été avancés en commission pour justifier ce refus.

Premièrement, la crainte d'une charge administrative supplémentaire. Sur cette question, je voudrais rappeler que notre proposition ne vise pas l'ensemble des entreprises wallonnes, elle concerne des entreprises qui bénéficient d'aides publiques régionales et qui, pour obtenir ces aides, doivent déjà accomplir un certain nombre de démarches auprès de l'administration. Notre raisonnement est assez simple : dès lors qu'une entreprise est en mesure d'effectuer les démarches nécessaires pour solliciter et bénéficier d'un soutien public, il ne nous paraît pas disproportionné de lui demander d'accomplir également la démarche consistant à rendre ces offres d'emploi visibles auprès du FOREm.

Sur la question de la charge administrative, un mot aussi sur les petites structures évoquées en commission. Nous entendons évidemment leurs réalités et leurs

contraintes. Une petite structure recrute par définition moins fréquemment qu'une grande entreprise. La démarche que nous proposons reste très ponctuelle et proportionnée à son activité de recrutement. De plus, notre texte n'est pas fermé à des adaptations. Rien n'empêche de prévoir des modalités plus souples ou différenciées en fonction de la taille des entreprises afin d'éviter une charge disproportionnée pour les plus petites structures. L'objectif n'est pas de compliquer le quotidien des petites entreprises, mais de poser un principe tout simple en permettant une mise en œuvre proportionnée.

C'est à nos yeux une contrepartie raisonnable au soutien financier accordé par la collectivité. Cette contrepartie pourrait aussi être bénéfique à l'entreprise qui recrute.

Deuxième point d'attention, nous avons également été interrogés sur le contrôle de cette obligation. Comment vérifier que les entreprises publient effectivement leurs offres et avec quels moyens pour le FOREm ? Là encore, il ne faut pas donner à notre proposition une complexité qu'elle n'a pas. Nous ne demandons pas au FOREm de mettre en place une nouvelle administration chargée de contrôler en permanence chaque recrutement réalisé dans chaque entreprise bénéficiaire. L'obligation porte sur un acte simple et objectif : la publication d'une offre sur le site du FOREm, dès lors qu'elle intervient sur la plateforme du FOREm, elle laisse nécessairement une trace et peut être vérifiée. Surtout, cette vérification peut s'inscrire dans le contrôle des conditions qui accompagnent déjà l'octroi des aides publiques concernées, plutôt que de créer un mécanisme autonome. Il ne s'agit pas d'organiser un contrôle systématique et permanent de toutes les entreprises, mais de permettre une vérification, notamment lors du contrôle de l'aide ou en cas de besoin.

Comme je l'ai dit en commission, nous sommes tous tenus de respecter le Code de la route, cela ne signifie toutefois pas que chacun d'entre nous est contrôlé à chaque trajet et qu'il y a un policier à chaque feu rouge. Si des modalités pratiques doivent être précisées pour éviter toute lourdeur inutile, c'est précisément le rôle que nous laissons au Gouvernement dans la mise en œuvre du dispositif proposé. Une difficulté pratique de contrôle ne nous paraît donc pas suffisante pour renoncer au principe selon lequel une entreprise soutenue par des moyens financiers publics doit rendre visibles les emplois qu'elle cherche à pourvoir auprès du service public de l'emploi.

Troisièmement, M. de Wasseige, vous nous avez indiqué que notre proposition tendrait à éluder une question de fond : pourquoi les entreprises wallonnes recourent-elles encore trop peu aux services du FOREm ? Votre question est légitime, d'autant que l'on estime généralement qu'environ une offre d'emploi sur

deux seulement est aujourd'hui visible auprès du service public de l'emploi.

Madame Laffut, vous avez dit qu'il fallait rendre le FOREm plus attractif et efficace pour que les entreprises aient envie d'y déposer leurs offres plutôt que de les y contraindre.

Encore une fois, notre proposition ne concerne pas toutes les entreprises wallonnes. Elle vise spécifiquement celles qui bénéficient d'aides publiques régionales. Surtout, loin d'é luder cette question, notre texte cherche précisément à apporter une partie de la réponse. Si nous voulons que davantage d'entreprises connaissent les services du FOREm, travaillent avec ses conseillers et utilisent leurs outils, créons davantage de liens entre elles et le service public de l'emploi.

La publication des offres peut justement constituer une porte d'entrée vers une collaboration plus fructueuse et plus étroite. Notre proposition ne vise donc pas du tout à opposer le FOREm aux entreprises, mais, au contraire, à renforcer leur collaboration, en commençant par celles avec lesquelles la Région entretient déjà une relation particulière puisque la Région les soutient financièrement.

Quatrièmement, Madame Laffut, vous nous avez dit que le FOREm n'est pas le canal le plus efficace pour tous les types de recrutement. Il est vrai que, pour certains métiers, les entreprises passent davantage par des réseaux professionnels ou des réseaux spécialisés.

Toutefois, si nous voulons faire évoluer les pratiques, encore faut-il créer les conditions de cette évolution. Rendre davantage de ces offres visibles sur le site du FOREm peut précisément y attirer de nouveaux profils, élargir le public qui consulte ces offres et progressivement faire du FOREm un canal de recrutement davantage utilisé pour et par ces professions.

Cela pourrait créer de nouvelles habitudes de collaboration entre les entreprises et le service public de l'emploi, mais aussi envers le public qui consulte ces offres. C'est aussi de cette manière que l'on peut renforcer progressivement la place du FOREm sur le marché du travail.

Cinquièmement, nous avons entendu dire que le travail d'objectivation statistique du marché de l'emploi existait déjà, notamment à travers les données de Statbel, et que notre proposition ne permettait de toute façon pas d'obtenir une photographie exhaustive du marché du travail wallon.

Or, nous n'avons jamais prétendu le contraire. Oui, Statbel produit des statistiques. Oui, toutes les entreprises wallonnes ne sont pas concernées par notre texte. Oui, notre proposition ne permettra pas à elle seule de connaître l'intégralité des offres et des recrutements en Wallonie. En quoi cela constitue-t-il un

argument pour renoncer à disposer de davantage d'informations ? Je vous pose la question.

Notre proposition n'a jamais eu la prétention de fournir une photographie définitive et exhaustive du monde du travail. Elle vise, plus modestement, à améliorer la connaissance dont dispose le FOREm des emplois proposés par les entreprises soutenues financièrement par la Région.

Ces informations peuvent utilement compléter les statistiques existantes, mieux documenter les besoins de recrutement et renforcer la capacité du service public de l'emploi à mettre en relation les offres et les chercheurs d'emploi.

Sixièmement, plusieurs objections de nature juridique ont été formulées : le choix de l'article dans lequel inscrire l'obligation, la distinction entre conditions d'octroi et conditions de maintien de l'aide ou encore la nécessité de mieux circonscrire les recrutements concernés. Ces questions méritent d'être examinées, mais, à nos yeux, elles portent sur les modalités du dispositif et non pas sur son principe.

Si la majorité partageait réellement l'objectif de notre proposition et considérerait légitime le principe qu'une entreprise bénéficiant d'un soutien financier public rende ses offres d'emploi visibles auprès du FOREm, alors, nous aurions pu travailler plus en amont sur ces aspects.

Septième point d'attention : M. le Ministre nous avait répondu qu'il ne fallait pas, par notre proposition, anticiper ou court-circuiter le plan d'entreprise du FOREm, qui prévoit notamment la refonte du portail employeurs et une implication renforcée des conseillers entreprises. Cependant, nous ne voyons pas en quoi les deux démarches seraient contradictoires. Notre proposition peut parfaitement s'articuler avec ce plan d'entreprise, et même en renforcer les effets. Si le FOREm améliore son portail, simplifie les démarches pour les employeurs et renforce l'accompagnement proposé par ses conseillers, tant mieux. Cela rendra précisément la publication des offres plus simple et plus utile pour les entreprises concernées.

Les deux logiques peuvent donc être, selon nous, complémentaires. D'un côté, un FOREm qui améliore la qualité et l'accessibilité de ses services, et, de l'autre, des entreprises bénéficiant de moyens publics qui renforcent leur collaboration avec lui. Il n'y a aucune raison d'opposer ces deux démarches lorsque leur objectif est précisément le même : renforcer les liens entre le FOREm et les employeurs.

Huitièmement, M. le Ministre nous a aussi opposé un argument qu'aucune obligation uniforme appliquée à des employeurs différents ne pourrait conduire à un traitement matériellement inégal. Mais là encore, cet argument porte davantage sur les modalités du dispositif que sur son principe.

Nous pouvons parfaitement conserver un principe commun tout en prévoyant une application proportionnée aux réalités des entreprises.

L'article 2 de la proposition de décret prévoit d'ailleurs que le Gouvernement peut, après avis du comité de gestion du FOREm, déterminer les catégories d'employeurs tenus de diffuser leurs offres d'emploi auprès du FOREm. Si certaines situations justifient un traitement différent en fonction de la taille de l'entreprise, de la nature de l'aide ou de certaines caractéristiques de recrutement, nous ne sommes pas fermés du tout à une amélioration de ce texte. Toutefois, encore une fois, c'est plutôt sur le principe que l'on a senti un désaccord.

M. le Ministre avait assez bien résumé le débat en déclarant que la proposition que nous avons formulée était légitime, mais qu'il ne souhaitait pas la mettre en place. C'était clair. Et c'est finalement là que se situe notre désaccord. Au cours de nos échanges, nous avons entendu que l'objectif était partagé, que renforcer la place du FOREm était nécessaire, qu'améliorer la visibilité des offres était souhaitable, que renforcer les collaborations avec les entreprises était une priorité. Quant aux difficultés soulevées, nous avons montré qu'elles pouvaient être rencontrées, notamment en adaptant et en amendant le texte.

Il reste donc, au bout du compte, une question de volonté politique. Nous pensons qu'une politique de l'emploi équilibrée doit reconnaître des droits, mais aussi des responsabilités pour les travailleurs comme pour les entreprises, et encore plus quand elles bénéficient d'argent public.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Madame la Ministre, chers collègues, nous examinons aujourd'hui une proposition de décret qui entend améliorer la visibilité des offres d'emploi disponibles en Wallonie en conditionnant certaines aides régionales à la publication des offres d'emploi sur le site du FOREm.

Cet objectif – vous l'avez rappelé, Madame De Rodder –, nous pouvons le partager tous : améliorer la visibilité des offres d'emploi disponibles en Wallonie et faciliter la rencontre entre les entreprises qui recrutent et les chercheurs d'emploi. Néanmoins, que nous propose le PS pour y parvenir ? Une obligation de plus et potentiellement une sanction en plus. Un objectif louable ne suffit pas à justifier un dispositif administratif lourd, juridiquement fragile, et dont l'efficacité reste à démontrer.

Depuis des années, les entreprises nous disent la même chose, vous disent la même chose : simplifiez-nous la vie. Que leur répond cette proposition ? Une formalité et une contrainte supplémentaires. Pour une grande entreprise disposant d'un service de ressources humaines, cela peut sembler réalisable. Or, la Wallonie,

c'est aussi des milliers de petites entreprises et de PME, des patrons qui sont à la fois gestionnaires, commerciaux, responsables RH et comptables, et qui doivent accessoirement trouver le temps de développer leur activité.

Soyons cohérents : les aides régionales doivent servir à investir, à innover et à créer de l'emploi. Elles ne doivent pas devenir un parcours administratif dont chaque nouvelle étape risque de se transformer en piège, car, à force de compliquer l'accès aux aides, certaines entreprises finiront tout simplement par y renoncer. Derrière, ce sont potentiellement moins d'investissements, moins de développement et donc moins d'emplois en Wallonie.

Prenons un exemple concret. Une entreprise investit en Wallonie, elle développe son activité, elle innove, elle crée de l'emploi et elle respecte les engagements liés à son projet, mais elle oublie de publier une offre d'emploi sur le site du FOREm. Pour cet oubli administratif, elle pourrait perdre son aide, voire devoir rembourser des montants importants. Est-ce vraiment cela notre politique économique ?

Nous voulons accompagner ceux qui investissent et créent de l'emploi en Wallonie, et non pas leur tendre un piège administratif. Il faut garder un minimum de proportion entre l'objectif poursuivi et la sanction encourue.

Le FOREm doit devenir le partenaire naturel des entreprises qui recrutent, mais, pour cela, il doit leur apporter une véritable plus-value. Soyons francs : cela n'a pas toujours été suffisamment le cas.

C'est précisément tout le sens de la réforme en cours : un accompagnement plus rapide et plus personnalisé, un meilleur rapprochement entre les compétences disponibles et les besoins des entreprises, et une présélection plus efficace des candidats. C'est cette voie qu'il faut poursuivre.

Aujourd'hui, déposer une offre sur le site du FOREm est déjà gratuit et relativement simple. Le véritable défi n'est donc pas de forcer les entreprises à le faire. Le véritable défi, c'est que les entreprises aient envie de le faire parce que cela fonctionne.

C'est aussi la logique de Job Plus. Cette nouvelle prime à l'embauche cible les chercheurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail. Lorsqu'une entreprise ne trouve pas elle-même le profil recherché, elle sera mise en contact avec le FOREm. L'agent de référence pourra l'accompagner et l'encourager à publier son offre. Voilà une approche efficace : accompagner plutôt que contraindre.

Il faut aussi sortir d'une idée un peu simpliste : une offre publiée en plus n'est pas automatiquement un emploi créé en plus. Toutes les entreprises ne recrutent pas de la même manière non plus, tous les métiers ne

nécessitent pas les mêmes canaux et tous les profils ne se trouvent pas au même endroit. Pourquoi imposer systématiquement un canal qui ne sera pas nécessairement le plus adapté au recrutement concerné ? Surtout, publier une offre ne signifie pas trouver le bon candidat.

À vouloir artificiellement augmenter le nombre d'emplois d'offres publiées, on risque aussi de multiplier les offres peu pertinentes, voire les offres fantômes. Au final, qui y gagne ? L'entreprise devra trier davantage de candidatures, le chercheur d'emploi perdra du temps sur des offres qui ne déboucheront finalement sur rien et le FOREm devra gérer un volume supplémentaire sans garantie d'un recrutement supplémentaire.

Les aides régionales, Madame De Rodder, sont déjà soumises à des conditions strictes aujourd'hui : les entreprises doivent notamment prendre des engagements en matière de maintien ou de création d'emplois. Faisons déjà fonctionner efficacement les dispositifs existants avant d'ajouter et d'empiler de nouvelles obligations.

Cependant, il y a plus problématique encore. Le texte insère cette nouvelle obligation parmi les conditions préalables d'admissibilité aux aides. Or, par définition, une offre d'emploi est une obligation qui devrait être respectée dans le temps.

Là, les questions commencent. Quels recrutements sont concernés ? Tous ? Pendant combien de temps l'entreprise est-elle soumise à cette obligation ? Pendant la réalisation de l'investissement ? Pendant la liquidation de l'aide ? Pendant cinq ans ou pendant dix ans ? À partir de quand ? Jusqu'à quand ? Pour quels emplois ? Ce ne sont pas des détails parce que, derrière ces imprécisions, il peut y avoir la perte d'une aide ou son remboursement.

Malgré les échanges que nous avons eus en commission, Madame De Rodder, vous ne m'avez apporté aucune réponse claire à ces questions.

Lorsqu'une obligation peut entraîner des conséquences financières importantes pour une entreprise, elle doit être claire, prévisible, proportionnée et juridiquement solide. Ici, nous en sommes très loin.

On nous explique que cette proposition permettrait de mieux connaître la réalité du marché du travail wallon. Rappelons tout de même que Statbel publie déjà chaque trimestre des données relatives aux postes vacants.

Je retiens aussi une chose particulièrement intéressante dans votre argumentation. Je suis en effet ravie d'apprendre que le PS reconnaît lui-même que les chiffres disponibles ne donnent pas une image complète des offres d'emploi réellement disponibles. Chers collègues socialistes, j'imagine que nous n'entendrons

plus cette formule, répétée à longueur de débats, selon laquelle il n'y aurait qu'une offre d'emploi pour sept chercheurs d'emploi. On ne peut pas expliquer un jour que les chiffres sont incomplets et les utiliser le lendemain comme une vérité absolue lorsqu'ils servent votre discours.

Chers collègues, au fond, notre désaccord est assez simple : vous voulez obliger les entreprises à utiliser le FOREm et nous voulons, nous, leur donner l'envie de l'utiliser. Vous voulez contraindre, nous voulons convaincre. Au bout du compte, ce n'est pas le nombre d'emplois affichés sur un site internet qui compte, c'est le nombre de Wallonnes et de Wallons qui retournent...

(Réaction de Mme Tillieux)

Laissez-moi achever, si vous voulez bien, Madame Tillieux, ce serait gentil.

Au bout du compte, ce n'est pas le nombre d'offres affiché sur un site internet qui compte, c'est le nombre de Wallonnes et de Wallons qui retrouvent le chemin de l'emploi. C'est bien là-dessus que notre politique doit être jugée.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Pour les écologistes, la transparence dans l'octroi d'aides publiques est une priorité.

M. Jeholet n'est plus là pour le débat, mais à juste titre, puisque nous lui avons demandé de convoquer de toute urgence la direction de GSK. Il se souviendrait, s'il était là, qu'il était tout à fait partisan de ma proposition, qui existe d'ailleurs aujourd'hui, de cadastre des aides en culture.

Lorsque nous étions collègues, Ecolo a déposé une résolution qui demande un cadastre des aides aux entreprises. De manière surprenante, quand il s'agit de transparence des entreprises, la majorité n'est plus aussi volontariste que quand il s'agit des aides culturelles. Il est pourtant assez particulier de ne pas avoir une vue claire à ce sujet, alors que le Gouvernement dit compter chaque denier dans ses conclaves budgétaires.

Pour Ecolo, il n'est pas inopportun d'envisager une forme de réciprocité en matière d'aides publiques. C'est de l'argent des citoyens et des citoyennes qui sont en droit de savoir comment celui-ci est utilisé. La proposition de décret qui est sur la table, qui a été développée par Mme De Rodder, va dans le sens de cette transparence. Nous soutenons cette proposition.

La transmission d'une offre d'emploi pour la publier sur le site du FOREm n'est pas très contraignant, soyons quand même de bon compte.

Mon collègue Freddy Mockel le disait très justement en commission dernièrement. Jusqu'à présent, la

Wallonie soutient, d'un côté, les entreprises et, de l'autre côté, le service public de l'emploi. Donc, on a l'un d'un côté, les autres de l'autre, mais sans jamais relier les deux. La proposition de décret crée un pont entre les deux : chaque euro public investi dans une entreprise devient indirectement 1 euro investi dans la visibilité de l'emploi wallon.

Beaucoup de services publics jouent déjà le jeu. Ainsi, les offres d'emploi du SPW, par exemple, sont publiées sur le site web du FOREm. Il est temps que ce soit aussi le cas pour les entreprises qui reçoivent des aides.

Cela ne règlera pas – cela va peut-être ennuyer Mme Laffut que je parle de cela – le problème majeur du hiatus entre :

- le peu d'offres d'emploi. Dernièrement, on peut voir que sur le site du FOREm, il y a 35 000 offres sur le site du FOREm, qui seraient sans doute un nombre plus élevé si l'on avait une vue sur les autres offres ;
- la demande qui tourne aujourd'hui, puisque l'on parlait de chiffres, autour de 260 000 chercheuses et chercheurs d'emploi.

Ce hiatus reste évidemment. Il n'est pas réglé par la question, mais amène certainement de la visibilité.

Pour Ecolo, il est clair que publier les offres des entreprises bénéficiant d'aides publiques serait un plus pour les chercheurs et chercheuses d'emploi qui doivent aujourd'hui jongler entre de nombreux sites. Tout le monde gagnerait à disposer d'un site de référence, qui centralise une bonne partie des offres. Cette visibilité est du *win-win*, tant pour nos entreprises que pour les citoyennes et les citoyens.

Nous avons aussi pris connaissance de l'amendement de Mme Ait Alouha qui, bien que connexe au sujet sur la table, est déjà couvert en ce qui concerne l'inégalité des offres par la politique actuelle en la matière, cet amendement soulève des questions de fond pertinentes sur les freins à l'emploi.

Par exemple, lors de la dernière visite des jeunes du service citoyen dans ce Parlement, il y a deux semaines, la question du coût pour passer le permis de conduire, qui est un frein évident pour ces jeunes afin d'accéder à l'emploi, a été évoquée. Un travail important de la part du Gouvernement doit être mené à ce sujet pour soutenir particulièrement les jeunes wallons et wallonnes. Ce n'est pas le sujet de ce texte-ci, mais l'amendement, à juste titre, nous y fait penser.

Vous l'aurez compris, nous soutiendrons la proposition de décret qui est sur la table.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, nous

comprenons la volonté exprimée par le groupe socialiste dans ce texte et nous partageons plusieurs des objectifs qui sous-tendent cette proposition de décret.

Il s'agit notamment d'améliorer la visibilité des offres d'emploi accessibles aux chercheurs d'emploi en Wallonie et de renforcer le rôle du FOREm comme acteur central du marché du travail wallon.

Je note ce jour l'ouverture du PS sur certains points ; preuve que les échanges ont été constructifs en commission.

En effet, un rôle central du FOREm pourrait permettre de mieux objectiver la situation du marché de l'emploi wallon, notamment en ce qui concerne le volume et la nature des offres disponibles.

L'enquête BMO – les besoins en main-d'œuvre – allait déjà d'ailleurs dans ce sens, avec l'avantage d'adopter une approche prospective. C'est un élément important, car il existe nécessairement un décalage entre le moment où une offre d'emploi est publiée et celui où le besoin de recrutement disparaît effectivement. L'analyse des offres doit surtout objectiver la situation a posteriori, alors que l'enjeu est également de pouvoir anticiper les besoins à venir.

Une piste pourrait dès lors consister à affiner l'enquête BMO afin d'améliorer encore l'anticipation des besoins du marché du travail, mais également à renforcer les partenariats avec les principales plateformes d'emploi actives en Wallonie, avec les organismes spécialisés dans le suivi statistique des offres et avec les organisations patronales.

Nous sommes favorables à l'idée que le recours aux services du FOREm ne doit pas être exclusif. Les employeurs concernés doivent pouvoir continuer à utiliser d'autres canaux de recrutement ou à être accompagnés par d'autres acteurs, qu'ils soient privés ou publics.

Ce sont des orientations que les Engagés partagent.

En revanche, nous sommes plus réservés sur la méthode proposée, qui consiste à rendre obligatoire la publication des offres sur les plateformes du FOREm lorsque l'entreprise bénéficie d'aides wallonnes.

Une question qui nous paraît essentielle concerne le contrôle de cette obligation. Comment vérifier que les entreprises bénéficiant d'aides wallonnes publient effectivement l'ensemble de leurs offres sur le site du FOREm et pas seulement une partie ? Quels moyens seront mobilisés pour assurer ce suivi ?

En effet, une entreprise peut publier son offre sur le site du FOREm, mais aussi sur le site d'un intermédiaire ou d'une société d'outplacement, sur son propre site, sur sa page Facebook ou encore sur sa page LinkedIn. Comment allez-vous mettre en place un système qui

permettrait que le FOREm aille vérifier que telle entreprise recrute quelqu'un sur sa page LinkedIn sans avoir publié l'annonce sur le site du FOREm ?

Madame De Rodder, vous avez dit droits et responsabilités. Oui, on accepte ce principe, mais pour autant que le système soit simple et simplifié, comme l'a dit la collègue Laffut, et à valeur ajoutée.

La réponse apportée en commission par les auteurs est le principe de confiance vis-à-vis des entreprises. Cependant, si l'on fait confiance aux entreprises, alors pourquoi leur imposer une obligation ? Considérons que de manière normale, habituelle, moyenne, un patron d'entreprise a un peu de jugeote. Il va toujours chercher la façon d'être lui-même meilleur, ainsi que son entreprise.

Aujourd'hui, si le FOREm était vraiment efficace et offrait une qualité de réponse suffisante aux offres d'emploi qui lui sont transmises, les entreprises l'utiliseraient d'elles-mêmes. C'est l'argument par l'absurde, mais il est juste. Si le coût et le temps que l'entreprise passe à mettre ses offres sur le site du FOREm sont rentables et que cela lui permet de trouver des offres positives, elle le fera. Celles qui le considèrent le font déjà.

Il reste à convaincre les autres. Si les entreprises ne le font pas aujourd'hui, c'est parce qu'il y a des problèmes au niveau du FOREm, mais je ne veux pas les généraliser.

Deuxièmement, les entreprises recrutent parfois des chercheurs ou des collaborateurs très spécialisés dans un domaine, ou des ingénieurs qui sont déjà presque d'office à la concurrence et qu'elles ont envie d'aller capter. Cela ne passe pas nécessairement par le canal du FOREm.

Pourquoi passer par le site du FOREm, alors qu'elles savent très bien qu'elles ont 99 chances sur 100 de trouver ce qu'elles cherchent à la concurrence, via, par exemple, leur propre page LinkedIn ? Pour nous, le site du FOREm est une option, mais ne peut pas être obligatoire si ce n'est pas pertinent par rapport aux profils recrutés. Cela représente une lourdeur administrative pour le FOREm, mais aussi du côté des entreprises qui en ont suffisamment et en subissent déjà assez.

Troisièmement, le texte prévoit qu'une entreprise qui reçoit des aides, par exemple, de l'AWEx ou autres doit publier ses offres sur le site du FOREm. Ne lions pas automatiquement une obligation de créer de l'emploi au fait de recevoir des aides, que ce soit des aides à l'investissement ou à l'exportation. Certaines entreprises se développent et ont besoin d'un coup de pouce, sans chercher de nouveaux collaborateurs. C'est d'autant plus vrai de nos jours, avec la numérisation, la robotisation, l'intelligence artificielle.

Dernièrement, cette proposition tend à éluder une question de fond : pourquoi les entreprises wallonnes recourent-elles encore si peu ou pas suffisamment – suivant le point de vue – aux services du FOREm ? On évoque régulièrement le fait qu'à peine une offre d'emploi sur deux, voire plus, transiterait par le FOREm.

C'est un constat qui doit nous interpeller. Or, le FOREm affirme régulièrement que son enquête de satisfaction annuelle indique un taux de satisfaction parmi ses clients qui est excellent : 89 %. Certes, mais quand on n'interroge que ses clients, forcément, on a généralement une bonne évaluation.

Dans une ancienne vie, j'ai demandé plusieurs fois à ce que l'évaluation soit plus générale, plus globale que d'interroger ses propres clients. On devrait interroger toutes les entreprises de Wallonie, pour que le FOREm essaie de comprendre, pas dans une approche négative, mais dans une approche constructive pourquoi de nombreuses entreprises recrutent sans passer par ces canaux de publication des offres ?

À ma connaissance, une telle enquête n'a pas encore eu lieu, sauf un tout petit peu via l'enquête « Besoin de main-d'œuvre ». C'est une première étape importante. Il faut peut-être aller plus loin dans cette enquête.

Le problème, c'est que l'on est dans un processus où l'on est en train d'améliorer la qualité d'un élément central, à savoir celle du *matching*. Aujourd'hui, de nombreuses entreprises nous disent encore quand on va les rencontrer sur le terrain : je publie une offre sur le site du FOREm, mais malheureusement, les candidatures que je reçois sont trop souvent éloignées en termes de compétences – savoir-être, savoir-faire – de ce que j'ai demandé. C'est largement confirmé par les retours que j'ai eus suite à mon intervention en Commission. Il y a des canaux de recrutement largement plus efficaces – de nouveau, dans un certain nombre de cas – que le site du FOREm.

Un des objectifs de la réforme qui est en train de se mettre en place au FOREm est que, un jour, le *matching* soit mieux qualifié, de telle façon que les CV que l'entreprise recevra quand elle dépose une offre sur le site du FOREm puissent correspondre beaucoup mieux à ce qu'elle cherche. C'est en cela que je trouve que votre proposition a du bon.

Cependant, il est encore trop tôt pour y arriver. Il faut garder à l'esprit l'idée que cela va devenir pour nous un canal naturel, et pas nécessairement obligatoire pour les entreprises. Notre responsabilité est avant tout de poursuivre la réforme du FOREm, afin qu'il devienne un service plus performant, plus lisible et plus attractif, tant pour les chercheurs d'emploi que pour les employeurs.

C'est en renforçant la qualité de son service et la confiance qu'il inspire que nous encouragerons

naturellement davantage d'entreprises à y publier leurs offres, plutôt qu'en créant une obligation supplémentaire, dont l'application et le contrôle soulèvent encore de nombreuses questions.

Actuellement, si l'on voulait contraindre, on affaiblirait le système. Le FOREm n'est pas armé, par rapport à sa trajectoire, à ses capacités budgétaires, à ses capacités humaines pour absorber cette charge complémentaire. Il a une *roadmap*, un plan d'entreprise qui n'intègre pas ces contrôles pour aller vérifier si l'entreprise qui a publié une offre ailleurs ne l'a pas publiée sur le site du FOREm. On va affaiblir le FOREm, il va moins s'occuper de son développement, de son *roadmap*, notamment concernant le *matching*, parce qu'il devra allouer des ressources au contrôle que vous demandez.

De plus, on affaiblit aussi l'entreprise si on lui impose un travail dont elle estime qu'il n'a pas un retour sur investissement. M. le Ministre a ouvert en commission une porte qui permettrait que ce soit facilité en parlant de la liaison qu'il pourrait y avoir entre le système de gestion des ressources humaines de l'entreprise et le site du FOREm, qui fait qu'une fois que l'entreprise a encodé dans son propre système de gestion des ressources humaines son offre et qu'elle va la publier sur LinkedIn ou sur le site d'un prestataire privé, elle puisse aussi l'envoyer directement vers le FOREm. On y arrivera probablement un jour, mais encore faut-il que l'entreprise ait un système de gestion des ressources humaines, ce qui n'est pas le cas de beaucoup d'entre elles.

Même s'il n'y a pas de corrélation entre taille d'entreprise et présence d'outils de gestion performants, je rappelle que 80 % de nos entreprises wallonnes occupent moins de 10 %. Ma collègue Anne Laffut a fait aussi allusion au fait que de nombreuses entreprises ne sont pas dotées aujourd'hui de tous les outils et du nombre de personnes qu'il faut pour gérer tout cela.

En conclusion, les Engagés ne peuvent soutenir ce texte qui élude le problème principal, à savoir le manque d'efficacité du FOREm et entraîne une charge administrative plus importante pour le FOREm comme pour les entreprises. Faisons donc en sorte que les entreprises aillent un jour spontanément sur le site du FOREm, plutôt que d'y être contraintes dans des cas spécifiques.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Madame la Ministre, chers collègues, la proposition de décret que nous examinons aujourd'hui vise à améliorer la visibilité des offres d'emploi en Wallonie, et c'est un objectif que je partage pleinement. Je profite juste de l'occasion pour revenir sur l'accessibilité. La visibilité n'a de sens que si les offres publiées sont accessibles. Trop d'offres d'emploi comportent des limites d'âge

injustifiées, des exigences de permis B qui n'ont aucun lien avec les fonctions à exercer. Elle exclut inutilement des chercheurs d'emploi qui devraient pouvoir accéder à ces opportunités.

C'est pourquoi je propose un amendement : malgré le cadre légal qui permet au FOREm d'intervenir et faire face à des offres d'emploi à caractère discriminant, des offres avec une limite d'âge ou une exigence de permis n'est pas objectivement justifiée persistent. Il ne s'agit pas de sanctionner les entreprises, il ne s'agit pas de leur imposer une charge supplémentaire. Il s'agit simplement de garantir que les offres publiées sur un site public n'excluent personne.

M. le Président. – Le Gouvernement ne souhaite pas s'exprimer.

La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Président, j'ai noté sur ma petite feuille un mot : « désespérant ». Franchement, j'ai dû me pincer pour vous entendre. D'abord, vous mettez dans ma bouche des propos qui ne sont pas. Je n'ai à aucun moment parlé de sanctions ni de contrainte.

Cette proposition est somme toute assez basique pour tout qui veut la comprendre. À partir du moment où une entreprise bénéficie d'argent public, de l'argent du citoyen, on lui dit qu'elle peut utiliser tous les canaux de recrutement possibles et imaginables, mais aussi d'utiliser le canal public, le bras armé du département de la formation et de l'économie du ministre.

Votre problème principal, ce n'est pas le texte, c'est la confiance que vous n'avez pas dans le service public. C'est cela, votre problème. M. de Wasseige ne s'en cache pas, puisqu'il épinge comme problème principal le manque d'efficacité du FOREm, alors que nous voulions juste, à travers cette proposition, que des gens qui cherchent un emploi et des entreprises qui en ont parfois à disposition, que ces deux mondes puissent se rencontrer, et que l'on valorise le service du FOREm.

Vous avez utilisé toute une série d'arguments qui sont ubuesques. Je ne comprends pas la portée des propos défendus par les groupes MR et Engagés, d'autant plus que M. de Wasseige conclut presque son intervention en disant que l'on y arrivera et que cela se fera à un moment donné. Pourquoi pas maintenant ? Pourquoi ne pas mettre en valeur davantage le service public ?

C'est principalement là que réside votre contrainte pour une proposition qui était somme toute vraiment constructive. Quand on ne veut pas, on ne veut pas. Il y a encore 258 000 demandeurs d'emploi à l'heure actuelle. Cette proposition visait simplement à ouvrir le champ des possibles pour celles et ceux qui cherchent

du travail. Je le redis, l'argumentation du MR et des Engagés est désespérante.

M. le Président. – Un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par Mme Aït Alouha (Doc. 562 (2025-2026) N° 4). L'amendement a été déposé sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'article 1^{er}, l'amendement et l'ensemble de la proposition de décret n° 562.

**Proposition de résolution
visant à réaliser un cadastre et une évaluation
des aides aux entreprises,
déposée par M. Mockel, Mmes Linard,
Cremasco, Tellier et M. Hazée
(Doc. 496 (2025-2026) N° 1 à 4)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à réaliser un cadastre et une évaluation des aides aux entreprises, déposée par M. Mockel, Mmes Linard, Cremasco, Tellier et M. Hazée (Doc. 496 (2025-2026) N° 1 à 4).

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Fontaine sous le n° 496 (2025-2026) N° 4 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

J'ai une liste d'inscrits : MM. Mockel, Maillen, Fontaine, de Wasseige, Liradelfo et Mme Aït Alouha. Y a-t-il un changement ?

La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – J'interviendrai en lieu et place de M. Liradelfo.

M. le Président. – Nous en prenons note. Le reste est-il bon pour tout le monde ? Parfait.

La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Nous savons tous que la Wallonie est face à plusieurs enjeux. Il faut créer des emplois durables, réindustrialiser notre territoire de manière intelligente et stratégique, et réussir à décarboner notre économie.

Le tissu économique wallon est principalement constitué de petites et moyennes entreprises. Il en compte près de 300 000. La transparence des différentes

politiques dédiées aux entreprises, notamment des mesures de soutien, est fondamentale, notamment pour assurer une équité entre les bénéficiaires de ces politiques.

C'est dans ce contexte que nous proposons que la Wallonie se dote d'un cadastre des aides aux entreprises. Vu les sommes engagées, c'est d'autant plus important. La Banque Nationale arrive en 2024 à 25 milliards d'euros qui ont bénéficié aux entreprises en Belgique. La part de ces montants pour les Communautés et Régions s'élève à 11,3 milliards d'euros, dont 3,1 milliards d'euros pour la Wallonie. Le réseau Éconosphères a calculé que le soutien public aux entreprises avait atteint 51,9 milliards d'euros en 2022. Nous sommes donc face à des montants qui se comptent en milliards, mais souvent avec des méthodologies différentes.

C'est l'une des raisons – pas la principale, bien sûr – pour lesquelles nous avons besoin d'une vision consolidée et transparente ; bref, le cadastre que nous proposons. Notre proposition ne dit pas : « Réduisons les aides aux entreprises ». Elle dit : « Donnons-nous les moyens de savoir ce que nous faisons ». Je pense que dans le contexte budgétaire actuel, c'est difficilement contestable. Pourtant, c'est contesté. Alors qu'au conclave budgétaire, on sape sans vergogne les aides à l'emploi et les moyens alloués aux homes, ici, même pas d'accord pour évaluer l'efficacité des moyens accordés aux entreprises.

Pourtant, il faut commencer enfin à disposer d'une vision d'ensemble. L'objectif est de mieux savoir à quoi sont affectés les moyens publics et d'évaluer si leur usage est efficace et efficient. C'est une question de bonne gestion de l'argent public, comme je l'entends souvent ici dans la maison – c'est tout à fait OK. C'est aussi une question d'efficacité de notre politique économique.

Disposer d'un cadastre, c'est d'autant plus important que des réformes sont en cours. Si réforme il y a, un cadastre sera un outil d'évaluation et d'orientation important. Le cadastre et l'évaluation doivent donc avancer en parallèle des réformes, et non se succéder. Pourtant, étonnamment, la conclusion de la majorité est que le cadastre viendrait à un moment inopportun. On évaluera donc l'existant une fois que l'on aura réformé. Passons.

Il y a les aides à l'investissement, les aides à l'emploi, les aides à l'exportation et les aides à la recherche et à l'innovation. On peut ajouter les aides pour accompagner de nouvelles créations de très petites entreprises, et les aides à la formation. Il existe une série d'exemptions, d'exonérations de taxes, sans que l'on puisse distinguer qui sont les bénéficiaires de ces exemptions et exonérations. Cette liste, que je viens de faire, n'est pas exhaustive. Raison de plus d'établir avec méthode un recensement complet et intégré.

Comment procéder ? Aujourd'hui, plusieurs exemples de cadastres et de registres existent à différents endroits. Ceux-ci donnent des vues partielles, comme le cadastre des APE. Il existe aussi un module de recherche de la Commission européenne sur les aides, auquel le ministre de l'Économie renvoie dans ses réponses aux questions écrites. Cependant, ce registre n'est ni convivial ni transparent. Par contre, la Flandre dispose d'un *subsidierregister* – un site internet qui reprend tous les subsides, les bénéficiaires, les numéros d'entreprise, les communes, les domaines d'intervention et les thématiques. Simple d'utilisation, il est la preuve qu'être transparent est possible.

Tout cela montre que, pour établir un registre fonctionnel des aides aux entreprises, il ne faut pas réinventer la roue ni demander aux entreprises de remplir des formulaires. Cependant, il n'apparaîtra pas non plus tout beau, tout neuf, du jour au lendemain. Un cadastre, c'est un outil qui se construit, mais qui vaut la peine et qui peut se construire sur de l'existant.

Ensuite, la mise en place et l'alimentation du cadastre relèvent de l'administration et ne doivent pas imposer d'effort supplémentaire aux entreprises, comme je viens de l'affirmer. Pour qu'aucun doute là-dessus ne soit permis, nous avons déposé un amendement à notre texte initial suite aux discussions en commission, amendement que nous redéposons aujourd'hui. Nous ne demandons pas aux entreprises de mieux documenter les aides publiques : nous demandons à l'administration de mieux connaître ses propres dépenses.

En commission s'est aussi exprimée la crainte qu'un tel cadastre puisse nuire au secret des affaires des entreprises. Tel que nous le concevons, il n'y a aucun danger de ce genre. Il ne s'agit évidemment pas de publier des informations stratégiques permettant de connaître les investissements futurs d'une entreprise, sa technologie, sa stratégie commerciale. Il n'est pas question de cela, mais la transparence sur l'utilisation de l'argent public peut être combinée à l'absence de divulgation de tels éléments stratégiques.

Pour néanmoins rencontrer cette objection légitime, nous avons déposé un amendement explicite que nous redéposons aujourd'hui.

Comme expliqué, notre résolution demande, dans un premier temps, l'établissement d'un cadastre sous la forme d'un registre en ligne des aides aux entreprises. Ce cadastre serait réalisé par l'administration wallonne. Dans un deuxième temps, nous pensons qu'il est nécessaire de réaliser, à l'aide de ce cadastre, des évaluations sur l'efficacité, l'efficience et la pertinence des aides.

En matière d'évaluation, on ne part pas de zéro non plus. Plusieurs travaux ont été réalisés par l'IWEPS, par la Cour des comptes et par le Bureau fédéral du Plan. Nous pensons qu'il faut poursuivre et systématiser ce

travail d'évaluation, notamment sur la base d'un registre des différentes aides aux entreprises tel que nous le proposons. Cette série d'évaluations pourrait être réalisée par l'IWEPS en concertation avec le CESE Wallonie.

Le travail d'évaluation réalisé à l'aide du cadastre pourra faciliter la réorientation des moyens afin de privilégier les aides les plus porteuses pour la réindustrialisation et améliorer l'impact sur l'emploi net. Il s'agit aussi de favoriser la décarbonation de l'économie wallonne et le respect de la trajectoire climatique, et d'éviter les dispositifs moins performants ou donnant lieu à des effets d'aubaine.

Chers collègues, pour conclure, notre proposition vise à doter la Wallonie d'un outil précieux et performant en matière de politique de soutien aux entreprises. Ce sera un outil de transparence, d'évaluation et de mesure de l'efficacité des politiques publiques en la matière. Pour le mettre en place, il ne faudra pas réinventer la roue, car les exemples existent. Pour le mettre en place, il ne faudra aucune démarche administrative supplémentaire de la part des entreprises. Il visera à soutenir la création d'emplois ancrés dans notre économie régionale, de réindustrialiser et de décarboner le tissu économique wallon.

En arguments et par amendements, nous croyons avoir rencontré les objections formulées par la majorité. En ce sens, j'espère que notre résolution aura le soutien nécessaire pour être adopté.

M. le Président. – La parole est à M. Maillen.

M. Vincent Maillen (MR). – Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Ecolo ayant souhaité inscrire sa proposition de résolution visant à réaliser un cadastre et une évaluation des aides aux entreprises à l'ordre du jour de la séance plénière, il me paraît utile de revenir sur ce dossier. Vous me permettrez toutefois d'être plus bref qu'en commission et de vous renvoyer, pour le surplus, vers les comptes rendus de nos travaux.

Tout d'abord, sur le fond de la résolution, il nous semble que tous les groupes politiques partagent les objectifs d'une meilleure utilisation des deniers publics – vous l'avez rappelé, Monsieur Mockel –, de lutte contre les effets d'aubaine, d'inefficacité des aides publiques ou encore d'évaluation. Ces objectifs sont au cœur même de la Déclaration de politique régionale. Conformément à cette DPR, il faut souligner que les dispositifs économiques et d'accompagnement sont aujourd'hui en pleine mutation, comme en témoignent les réformes récentes en matière de *clustering* ou de chèques-entreprises. Ces réformes visent précisément à mieux cibler les moyens publics et à renforcer le pilotage des résultats.

Le suivi et l'évaluation de l'efficacité des aides publiques doivent être intégrés dès l'élaboration de ces réformes. En revanche, la mise en place d'un cadastre

unique couvrant l'ensemble des dispositifs et assorti d'un *reporting* annuel n'apparaît pas comme étant l'outil le plus adéquat et opérationnel. Ceci ne signifie toutefois pas qu'aucune évaluation ne serait actuellement menée ; bien au contraire. À ce propos, tant mon collègue, Olivier de Wasseige, que moi-même avons évoqué d'autres réformes déjà initiées par le Gouvernement, à l'image de l'incitant unique à l'embauche Job Plus ou encore du cadastre annuel des bénéficiaires prévu dans le cadre de la réforme APE.

Tous ces exemples témoignent de l'importance qu'accorde le Gouvernement aux principes de transparence, de simplification et d'évaluation, et ce, quand bien même un cadastre unique et centralisé n'est pas mis en place.

Nous avons pris acte des modifications proposées par Ecolo en ce qui concerne la réutilisation des données administratives, la protection du secret des affaires ou encore l'allègement du suivi parlementaire. Si ces adaptations entendent répondre à certaines des critiques formulées lors du premier examen du texte en mai dernier, elles ne lèvent pour autant pas toutes les difficultés de mise en œuvre.

Venons-en d'ailleurs aux aspects techniques. Il faut d'abord harmoniser et moderniser les outils numériques de l'administration et activer une politique de la data solide. Sans cette préparation, les données du registre pourraient être incomplètes, difficilement comparables, voire contradictoires.

La résolution relève elle-même que les données budgétaires actuelles ne permettent pas de distinguer clairement les entreprises des ménages. À cela s'ajoute qu'un tel cadastre mobiliserait des moyens administratifs et techniques dont le coût n'est pas du tout évalué. En outre, la méthodologie même de ce cadastre soulève des interrogations quant à l'évaluation de l'efficacité des aides en termes d'emploi, de décarbonation et de réindustrialisation. À titre d'exemple, isoler l'impact direct d'une subvention sur la réduction des émissions de CO₂ ou sur l'emploi s'avère particulièrement complexe en raison des facteurs macroéconomiques externes tels que – cela prend tout son sens aujourd'hui – le prix de l'énergie ou le contexte géopolitique.

De surcroît, bien que la résolution désigne l'administration comme responsable de la mise en œuvre du cadastre via l'utilisation de données existantes afin de ne pas imposer d'efforts supplémentaires aux entreprises, elle ne démontre pas que ces données permettraient, à elles seules, de répondre à l'ensemble des ambitions du texte, sans nouvelles collectes ni charges supplémentaires. Nous pensons en particulier aux PME qui ne disposent évidemment pas des mêmes moyens que les grandes entreprises.

J'en viens maintenant, chers collègues, à l'amendement proposé par le groupe PTB. Il convient tout d'abord de rappeler que les aides à l'investissement sont déjà soumises à de strictes conditions d'éligibilité, notamment en matière d'emploi et à des garde-fous territoriaux. Pour le surplus, à nouveau, cet amendement apparaît particulièrement mal calibré :

- d'une part, si le respect de la législation en matière de droit du travail n'est évidemment pas négociable, en faire une condition de maintien d'une aide sans préciser la nature et la gravité de l'infraction ou l'autorité chargée de la constater crée un risque manifeste d'insécurité juridique. Aucune articulation n'est d'ailleurs précisée avec les procédures relevant des autorités fédérales compétentes ;
- d'autre part, un licenciement collectif n'est pas constitutif à lui seul du non-respect d'un engagement lié à l'aide. Il peut être la conséquence d'une dégradation conjoncturelle, d'une crise géopolitique, d'une évolution technologique ou d'une restructuration nécessaire. Nous avons encore vécu cela aujourd'hui. Il ne devrait pas automatiquement justifier le remboursement d'une aide.

Enfin, cet amendement ne prévoit aucun critère de proportionnalité : durée écoulée, montants perçus, engagements souscrits, force majeure, et cetera.

En l'état, l'amendement ne permet absolument pas de déterminer dans quel cas un remboursement total ou partiel serait justifié. À ceci s'ajoute que les régimes préexistants, comme les décrets de mars 2004, prévoient déjà des mécanismes de récupération encadrés.

En conclusion, chers collègues, notre désaccord ne porte ni sur la transparence ni sur l'évaluation des aides publiques, mais sur l'outil proposé et ses modalités de mise en œuvre. Pour toutes ces raisons, vous l'aurez deviné, et de la même manière qu'en commission, nous voterons contre la proposition de résolution et ne soutiendrons pas les amendements proposés.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Selon une étude de la Banque nationale de Belgique, les aides publiques aux entreprises représentent non pas 1 milliard, non pas 2 milliards, non pas 3 milliards, mais bien 3,1 milliards d'euros pour la Wallonie. Je pense que nous pouvons être d'accord sur le fait que c'est considérable.

Dans le contexte budgétaire que nous connaissons, alors que des efforts sont demandés à l'ensemble des citoyens et des citoyennes, des communes et des services publics, il nous paraît indispensable de pouvoir évaluer l'efficacité des moyens.

Soyons clairs – je l'ai dit en commission et je le redis ici ; vous me connaissez – : il ne s'agit absolument

pas de remettre en cause le principe des aides aux entreprises. Notre économie a besoin d'investissements, d'apporter du soutien à ses PME, de réindustrialisation, d'innovation et d'emplois durables.

Les pouvoirs publics ont évidemment un rôle essentiel à jouer pour accompagner ces transformations, mais encore faut-il pouvoir distinguer les dispositifs qui fonctionnent de ceux qui produisent peu ou pas de résultats, voire des effets d'aubaine. C'est de ceci que nous discutons aujourd'hui.

C'est précisément l'intérêt de cette proposition : disposer d'une vision globale des aides, évaluer leur efficacité et permettre au Parlement d'exercer pleinement sa mission de contrôle.

Lors de nos débats en commission, j'ai été particulièrement surpris par les arguments de la majorité.

On nous explique qu'il faudrait d'abord réformer les aides et seulement ensuite les évaluer. Néanmoins, comment prétendre réformer efficacement un système sans disposer au préalable d'une connaissance précise de son fonctionnement et de ses résultats ? La majorité a refusé en commission et refuse aujourd'hui un outil qui permettrait précisément de concrétiser ses propres engagements.

Quant à l'argument de la lourdeur administrative, il mérite d'être relativisé. Les auteurs ont proposé des amendements pour préciser que le cadastre serait alimenté par l'administration, sans charges supplémentaires pour les entreprises et dans le respect de leurs intérêts stratégiques. Je viens également d'entendre que ces amendements ont pourtant été rejetés.

En conclusion, mes chers collègues, évaluer les aides publiques, ce n'est pas être contre les entreprises. C'est, au contraire, vouloir que les moyens disponibles soutiennent prioritairement celles qui investissent, innovent et créent réellement de l'emploi en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, ce texte a fait l'objet de deux longs débats en commission, en mai puis en septembre ; je ne vais donc pas les refaire ici. Je voudrais simplement expliquer la position de notre groupe.

Je veux d'abord saluer le travail de nos collègues d'Ecolo. Entre les deux réunions, ils ont fait évoluer leur texte pour répondre à plusieurs de nos remarques : pas de charge nouvelle pour les entreprises, respect du secret des affaires et un rapport annuel plutôt que semestriel. Sur le fond, nous partageons l'objectif : savoir quelles aides sont octroyées, à qui, et avec quels résultats. Ce qui nous sépare, c'est la méthode.

On nous a dit en commission que nous voulions réformer d'abord et évaluer ensuite. Je réponds oui, car cette culture de l'évaluation a longuement manqué en Wallonie. Toutefois, contrairement à la proposition des collègues d'Ecolo et contrairement à ce que le collègue Fontaine vient de dire, ce que nous défendons, c'est que l'évaluation soit intégrée dans chaque réforme dès sa conception, et c'est ce que fait ce Gouvernement.

Le décret sur les aides à l'investissement, réformé en 2024, prévoit déjà une information annuelle de l'IWEPS et du CESE sur les aides octroyées, et une évaluation indépendante tous les cinq ans transmise à ce Parlement. Job Plus fait l'objet d'un monitoring, et le ministre s'est engagé à le corriger si les résultats ne sont pas au rendez-vous. La réforme des APE prévoit un cadastre annuel des bénéficiaires. Des réformes qui intègrent un financement sur la base d'objectifs, d'indicateurs de suivi et d'une évaluation régulière. C'est cela, la culture de l'évaluation : des données pensées dès le départ, dispositif par dispositif.

Un cadastre global viendra peut-être un jour couronner ce travail, mais, pour qu'il soit fiable, il faudra d'abord que nos administrations disposent d'une stratégie de la donnée unifiée. Ce chantier est en cours. Construire l'outil avant ses fondations, c'est prendre le risque de publier des chiffres incomplets ou contradictoires, ce qui ne servirait ni la transparence ni le débat démocratique.

Un mot sur la conditionnalité des aides, qui a été soulevée par le PTB. Une aide publique n'est pas un chèque en blanc. Notre droit le prévoit déjà : les aides à l'investissement sont assorties de conditions de maintien et doivent être remboursées en cas de non-respect.

Pour ces raisons, notre groupe suivra la recommandation de la Commission et ne soutiendra pas cette proposition de résolution. Ce n'est pas un refus de la transparence ; c'est le choix d'une méthode qui, nous en sommes convaincus, produira des résultats plus solides. Nous serons attentifs à ce que les évaluations prévues dans ces réformes soient effectivement transmises à notre Parlement et nous invitons nos collègues à exercer ce contrôle avec nous.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je remercie M. Mockel d'avoir à nouveau présenté cette proposition de résolution.

Quand on en a discuté au mois de mai, le groupe PTB a dit deux choses. La première, c'est que nous soutenons l'idée de mettre enfin une vraie transparence dans les aides aux entreprises : savoir qui reçoit quoi, combien et, surtout, avec quels résultats. La deuxième, c'est que l'on pourrait aller plus loin qu'une simple transparence et qu'il fallait pouvoir parler de conditionner les aides.

Depuis le mois de mai, l'actualité nous a malheureusement donné de nouveaux exemples très concrets, comme Job Plus. Lors du précédent débat, la majorité nous a expliqué qu'il ne fallait pas créer un nouvel outil d'évaluation parce que le Gouvernement était en train de réformer les aides et de mieux les cibler.

Regardons les premiers résultats. En juillet et août, 3 906 demandes Job Plus ont été introduites ; 61 % viennent de sociétés d'intérim, alors que ce secteur ne représente que 1,7 % de l'emploi salarié wallon. Un secteur qui représente moins de 2 % de l'emploi salarié concentre donc plus de six demandes sur dix.

Cela pose question, d'autant plus que, dans Job Plus, c'est l'agence d'intérim qui est considérée comme l'employeur et qui peut recevoir entre 1 000 et 1 200 euros par mois. L'entreprise dans laquelle le travailleur effectue sa mission peut même ne pas savoir que cette aide est versée. Comment peut-on alors garantir que cet argent public permet réellement de créer un emploi supplémentaire ? Comment savoir si la mission n'aurait pas eu lieu exactement de la même manière sans l'aide versée ?

C'est précisément pour que l'on puisse voir clair sur ce genre de situation qu'un cadastre public et un vrai débat parlementaire sont nécessaires. Job Plus représentera 105 millions d'euros en 2027 dans une enveloppe fermée. On doit pouvoir voir clair sur ce que cet argent devient, surtout si les premiers signaux montrent qu'une part très importante des demandes est captée par l'intérim pour des engagements dont il faut pouvoir mesurer l'effet réel sur la création nette d'emplois. Il ne suffit pas de dire que l'on supprime les effets d'aubaine dans les aides aux entreprises ; il faut aussi pouvoir le prouver.

Un deuxième exemple récent, c'est l'entreprise Mydibel à Mouscron. Le groupe Clarebout, qui est depuis l'an dernier sous pavillon américain, a reçu 35,5 millions d'euros d'aides à l'investissement ces dernières années. Il a aussi réalisé des bénéfices très importants en 2022 et 2023. Aujourd'hui, quelques années plus tard, la direction annonce vouloir fermer un site historique à Mouscron et mettre ainsi 392 personnes à la porte.

Ce genre de situation montre que savoir combien d'argent public une entreprise a reçu est indispensable, mais cela pose aussi une autre question : quelles obligations en matière de maintien de l'emploi étaient attachées à cet argent et, surtout, que se passe-t-il lorsque les engagements pris ne sont pas respectés ?

C'est la position que nous avons défendue lors du premier débat. Pour nous, une aide publique ne peut pas être un chèque en blanc. Lorsqu'une entreprise reçoit de l'argent de la Région, il doit être possible de fixer des engagements clairs sur l'emploi et le maintien de

l'activité en Wallonie, de les contrôler et de prévoir des conséquences lorsqu'ils ne sont pas respectés.

L'exemple que l'on a vécu ce matin à GSK, avec 1 217 emplois potentiellement supprimés, pose la question des conditions que l'on avait posées à cette entreprise quand on leur a versé des aides publiques. Cela ne change rien au fait que la résolution proposée par les collègues d'Ecolo va dans le bon sens.

En mai, vous disiez déjà, du côté de la majorité, que le Gouvernement était en train d'évaluer et de mieux cibler les aides, très bien. Disposer d'un cadastre permettant au Parlement de vérifier les résultats annoncés devrait aller de soi. Ce cadastre permettra de voir quelles aides fonctionnent réellement, lesquelles doivent être améliorées, et lesquelles produisent surtout des effets d'aubaine.

Pour toutes ces raisons, nous voterons en faveur de cette résolution. Nous continuons cependant à penser que la transparence et l'évaluation doivent aller de pair avec une vraie responsabilité des entreprises qui reçoivent de l'argent public. Cette résolution, comme je viens de le dire, constitue déjà une avancée utile pour permettre au Parlement et aux citoyens de savoir où va cet argent et ce qu'il produit réellement.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Madame la Ministre, chers collègues, merci au groupe Ecolo pour leur résolution. L'amendement que je vous soumetts met en lumière un secteur particulier, celui des maisons de repos et de soins privées agréées en Wallonie. Chaque année, ces établissements bénéficient de financements régionaux importants. Pourtant, il n'existe aucune vision consolidée des montants octroyés ou des conditions d'utilisation.

Mon amendement propose la création d'un cadastre exhaustif et actualisé des aides publiques régionales accordées à ces maisons et aux opérateurs qui les exploitent. Ce cadastre permettra d'assurer une traçabilité claire des fonds publics, d'éviter les doubles comptabilisations, de garantir une utilisation équitable et contrôlée des aides, de renforcer la confiance des citoyens dans la gestion du secteur médico-social.

Il ne crée aucune nouvelle charge pour les établissements. Il confie simplement à l'administration compétente, notamment l'AViQ et le SPW Santé, la mission de consolider et de publier ces données. C'est une mesure de bon sens, conforme à votre Déclaration de politique régionale qui appelle à une évaluation rigoureuse des politiques publiques et à une rationalisation des aides.

Dans un domaine aussi sensible que celui de la prise en charge de nos aînés, la transparence n'est pas une option, c'est une exigence démocratique. C'est un outil de suivi et d'évaluation dans un secteur qui touche

directement nos familles. Je vous invite à soutenir cet amendement.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – On a parlé des réformes nécessaires comme argument pour ne pas adopter ce cadastre aujourd'hui. Réformer en profondeur sans établir un tel cadastre, sans l'entamer, n'est pas cohérent. Cela ne sera pas fait du jour au lendemain, c'est clair.

Quand j'entends M. Maillen avec les mêmes arguments que l'on a déjà échangés plusieurs fois, il revient maintenant avec le cadastre, en disant que c'est de la mauvaise méthodologie. Je répète que c'est un outil complémentaire. Il va surtout assurer une certaine transparence. Pour le reste, on est d'autant plus étonné qu'il a argumenté contre un amendement qui n'est même pas soumis au vote aujourd'hui. Je ne sais pas comment l'expliquer, mais soit.

Chers collègues, avec un cadastre tel que nous le proposons, nous aurons enfin une vue globale qui permet d'être transparent et d'utiliser de manière efficace les moyens dont on dispose. Je croyais quand même que l'on pouvait non seulement être d'accord sur le fond, mais aussi sur la méthode. Apparemment, malheureusement, Monsieur de Wasseige, on ne serait pas d'accord.

Tant qu'un cadastre, que l'on établira au fur et à mesure, ne sera même pas entamé, ne sera même pas utilisé, on n'aura jamais de vue globale. Toute évaluation sera toujours partielle, si pas aveugle, au moins borgne.

Il reste de toute façon qu'il manquera non seulement cet outil, mais aussi un minimum de transparence sur l'utilisation des moyens publics. C'est peut-être pour cela que la majorité refuse de soutenir cette initiative.

Je suis sûr que beaucoup d'entreprises seraient tout à fait pour, car cet outil est moins un contrôle de ce que font les entreprises avec ces aides, mais c'est surtout un contrôle de l'utilisation des moyens publics par le Gouvernement, savoir s'il les utilise bien et de manière efficace.

M. le Président. – Des amendements ont été déposés, après approbation du rapport, par Mme Aït Alouha (Doc. 496 (2025-2026) N° 5) et par MM. Mockel, Hazée, Mmes Linard et Cremasco (Doc. 496 (2025-2026) N° 6 – amendements n° 1 à 3).

Les amendements ont été déposés sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur les amendements et l'ensemble de la proposition de résolution.

**Proposition de résolution
visant à associer les communes wallonnes aux
recettes de la future vignette routière et à
garantir la neutralité budgétaire de toute
mesure de fiscalité automobile à leur égard,
déposée par M. Lefèbvre, Mme Hanus,
M. Crampont, Mme Dejardin, M. Collignon et
Mme Morreale
(Doc. 655 (2025-2026) N° 1 à 3)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à associer les communes wallonnes aux recettes de la future vignette routière et à garantir la neutralité budgétaire de toute mesure de fiscalité automobile à leur égard, déposée par M. Lefèbvre, Mme Hanus, M. Crampont, Mme Dejardin, M. Collignon et Mme Morreale (Doc. 655 (2025-2026) N° 1 à 3).

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. J.-P. Bastin sous le n° 655 (2025-2026) N° 3 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Chers collègues, notre proposition de résolution poursuit deux objectifs simples : garantir que la future vignette routière ne pénalise ni les automobilistes wallons ni les finances communales et permette aux communes de bénéficier d'une partie des nouvelles recettes générées par cette vignette.

Les estimations évoquées en commission faisaient état de 327 millions d'euros de recettes annuelles potentielles, dont environ 130 millions provenant des véhicules étrangers. Ces chiffres restent à confirmer, mais ils montrent l'importance des enjeux financiers.

Pourquoi associer les communes à ces recettes ? Parce qu'elles gèrent plus de 72 000 kilomètres de voiries. Parce que les automobilistes qui rejoignent nos autoroutes, nos zonings industriels ou nos pôles touristiques empruntent aussi les routes communales. Parce que leur entretien représente une charge considérable pour les pouvoirs locaux.

Lors du conclave budgétaire, le Gouvernement a annoncé 210 millions d'euros sur sept ans pour les infrastructures communales, soit 30 millions d'euros par an pour les ponts communaux, les modes actifs et la lutte contre le changement climatique. Nous reconnaissons évidemment l'intérêt de ces moyens

supplémentaires, puisqu'ils répondent à de réels besoins. C'est pour le côté pile de la pièce.

Le côté face est beaucoup moins reluisant, car, parallèlement, le Gouvernement a décidé de réduire l'indexation du Fonds des communes avec des effets qui se cumuleront en 2027, en 2028 et en 2029. Selon les estimations, cette mesure représentera un manque à gagner cumulé de 187 millions d'euros pour les communes sur ces trois années.

D'un côté, on annonce 210 millions d'euros d'investissements ciblés, étalés sur 7 ans. De l'autre, on réduit de 187 millions d'euros sur 3 ans seulement la progression des moyens généraux des communes. Or, ces dernières ont besoin des deux, de moyens pour investir, mais aussi de recettes structurelles pour assurer leurs missions quotidiennes.

À ce premier manque à gagner pourrait désormais s'ajouter celui découlant de la réforme de la fiscalité automobile annoncée lundi. Le Gouvernement prévoit une réduction de la taxe de circulation de 94 millions d'euros en 2027, puis de 141 millions d'euros par an dès 2028. Or, les communes perçoivent des additionnels représentant 10 % de cette recette régionale. Si ces réductions se répercutent intégralement sur les additionnels, cela représente 9,4 millions d'euros de perte potentielle en 2027, 14 millions d'euros par an à partir de 2028, soit 37,6 millions d'euros cumulés sur 3 ans.

En additionnant ces pertes potentielles aux 187 millions d'euros liés à la réduction de l'indexation du Fonds des communes, nous arrivons à un manque à gagner pouvant atteindre 224,6 millions d'euros entre 2027 et 2029, en l'absence de compensation.

Ces éléments renforcent évidemment notre résolution qui n'aurait pu mieux tomber, puisque rien ne dit aujourd'hui que les communes ne subiront pas de pertes fiscales liées à la réforme de la taxe de circulation. En commission, plusieurs membres de la majorité ont reconnu que les communes ne devaient pas être pénalisées financièrement. Notre proposition vise précisément à traduire cet engagement en une garantie claire.

Quant au partage des recettes de la vignette, notre texte ne fixe aucun pourcentage définitif. Il demande qu'une quote-part pérenne soit réservée aux communes, selon des modalités concertées avec l'Union des villes et communes de Wallonie. Nous ne sommes pas opposés à la vignette autoroutière – j'ai eu l'occasion de le répéter une dizaine de fois ces dernières semaines –, nous sommes favorables à ce que les utilisateurs étrangers contribuent davantage au financement de nos infrastructures, mais cette réforme ne peut se faire au détriment des automobilistes wallons ou des finances communales.

Notre demande est simple :

- une vignette fiscalement neutre pour les automobilistes wallons ;
- une compensation intégrale des éventuelles pertes de recettes communales ;
- une juste participation des communes aux nouvelles recettes.

C'est pourquoi je vous invite, chers collègues, à soutenir notre proposition de résolution.

M. le Président. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Personne ne conteste que les communes wallonnes supportent des charges importantes en matière de voirie, d'entretien, de sécurité et de mobilité. La vraie question est de savoir si la future vignette routière constitue le bon instrument pour y répondre, et si la proposition qui nous est soumise repose sur des bases suffisamment solides.

Comme je l'ai déjà dit en commission, j'ai plusieurs réserves importantes. L'idée défendue est relativement simple : les communes gèrent un réseau routier beaucoup plus étendu que celui de la Région et elles accueillent une partie du trafic lié aux déplacements régionaux, elles devraient alors bénéficier d'une part du produit de la vignette. Ce raisonnement ne suffit pas à justifier le mécanisme proposé.

La vignette est envisagée comme un droit d'usage du réseau régional. Si une partie de son rendement doit être affectée aux communes, il faut pouvoir établir un lien objectif entre les recettes perçues et les charges que celles-ci supportent effectivement en raison des flux concernés. Or, la proposition ne permet pas de déterminer précisément quelles communes supportent quelles charges, ni dans quelle proportion. Elle ne distingue pas, par exemple, les communes traversées par d'importants flux pendulaires ou accueillant des voiries d'accès aux échangeurs de celles dont le réseau est essentiellement résidentiel ou rural. Il faut aussi rappeler qu'un kilomètre de voirie communale ne représente pas nécessairement la même charge qu'un kilomètre de voirie régionale. Le trafic, les caractéristiques techniques, les ouvrages et les besoins d'entretien varient fortement d'un réseau à l'autre. La longueur du réseau constitue un indicateur de son étendue, mais pas une mesure suffisante des coûts réellement supportés, encore moins de la part imputable aux usagers de la vignette. Une clé de répartition ne peut reposer sur une approximation là où des critères objectifs sont nécessaires.

Enfin, l'étude de l'Union des villes et communes de Wallonie, évoquée dans le cadre de cette proposition, met en lumière des difficultés particulières, notamment dans plusieurs grandes villes wallonnes. Ces constats méritent d'être pris au sérieux, mais ils ne peuvent pas être transposés automatiquement à l'ensemble des

communes dont les réalités et les besoins sont très différents.

Si un soutien complémentaire devait être envisagé, il devrait reposer sur une évaluation consolidée des besoins et sur des critères de répartition transparents, plutôt que sur une quote-part générale décidée a priori.

J'ajouterai un dernier élément : il ne faut pas examiner cette proposition comme si aucun autre mécanisme de soutien aux communes n'existait. D'ailleurs, vous en avez parlé, Monsieur Lefebvre, un nouveau mécanisme à ce propos va bientôt voir le jour. Le Gouvernement a précisément prévu, avec le FERI 2, un dispositif qui permettra déjà de répondre à la question du soutien aux investissements et aux besoins des communes. Je tiens d'ailleurs à remercier le Gouvernement pour cette attention portée aux pouvoirs locaux et pour sa volonté de leur donner des moyens d'action. Il faut apprécier cette résolution à la lumière de ce qui existe déjà, et se demander si elle apporte une réponse réellement complémentaire, mieux ciblée et plus efficace.

Or, en l'état, elle ne démontre ni la nécessité d'une affectation permanente du produit de la vignette, ni la pertinence de la clé de répartition proposée, ni son articulation avec les mécanismes de soutien existants.

Pour toutes ces raisons, et comme nous l'avons fait en Commission, nous ne soutiendrons pas cette proposition. Les besoins des communes ne sont pas secondaires, mais un objectif légitime ne suffit pas à rendre un dispositif pertinent. La mesure proposée est insuffisamment construite. Ses critères ne sont pas objectifs, et son articulation avec les mécanismes existants n'est pas suffisamment établie.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Quelques mots de mon banc, il y a le débat sur la vignette. Nous avons toujours soutenu la mise à contribution des utilisateurs et des utilisatrices extérieurs à notre Région. À côté de cela, il y a l'enjeu de la compensation. La majorité, à cet égard, a surtout un problème avec elle-même, puisque certaines voix s'étaient exprimées, même très vocalement, pour annoncer une compensation à l'euro près.

Finalement, ce débat sur la vignette n'est pas tellement le débat du jour. Le débat du jour est plutôt celui sur les finances locales et l'impact à l'égard des communes. Premièrement, l'affectation d'une partie de la vignette aux communes nous apparaît légitime, puisque les utilisateurs et les utilisatrices du réseau régional sont souvent aussi sur le réseau communal. Certains éléments ont été présentés dans le plan Infrastructures, mais ils sont largement décompensés par les autres annonces, même si elles ont pris moins de temps et ont fait moins de bruit lors de cette présentation du conclave.

À côté de cela, nous partageons aussi la demande, qui vient bien à point, d'éviter tout définancement communal à travers ces éléments et ces mesures.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – On a beaucoup entendu parler de la vignette depuis le début de cette mandature. Au début, il y avait quelques rires un peu sarcastiques, en se disant que l'on en parlerait encore beaucoup, mais qu'elle ne verrait pas le jour.

Maintenant, il semble qu'elle approche de plus en plus. Avoir la gageure d'avoir mis les trois Régions d'accord ensemble, indépendamment du temps de constitution des Gouvernements des uns et des autres, n'a pas empêché de converger vers cette application de la vignette. Selon la dernière estimation, il s'agirait de 130 millions d'euros de contribution des automobilistes étrangers pour les caisses wallonnes. Cela ne sera pas destiné à la grande caisse de la Wallonie, mais directement affecté aux infrastructures routières. On ne peut pas à la fois demander un pont à un endroit, des travaux à un autre tous les 15 jours en Commission et, en même temps, vouloir vider tout ou partie de cette vignette, ou réduire cette contribution de la vignette par rapport aux besoins, dont chacun peut s'accorder qu'ils sont nombreux sur les infrastructures routières de la Wallonie.

Il y a l'enjeu de la compensation par rapport aux Wallons. Il vaut la peine de s'y attarder. Nous sommes non seulement dans un État de droit en Belgique, nous faisons aussi partie de l'Union européenne. La Belgique a toujours été un pays soutenant par rapport à cette construction. Des règles européennes s'appliquent, dont celle d'un maximum de 70 % de compensation directe par rapport à cela.

Aujourd'hui, c'est la Journée de la langue allemande, vous n'êtes pas sans savoir. Certains de nos collègues nous l'ont dit en langue allemande : l'Allemagne avait voulu mettre une vignette à un moment donné, et compenser l'intégralité de cette vignette via la taxe de mise en circulation pour ses résidents. Elle s'était fait retoquer par la Commission européenne. Il doit y avoir un équilibre qui se chiffre à 70 %.

Vous soulevez une question intéressante sur le fait que les communes ne doivent pas être les dindons de la farce, puisqu'elles ont des additionnels communaux à la taxe de circulation. Vous les avez estimés à 9 800 000 euros, si je vous ai bien entendu. D'après les chiffres – je me suis renseigné également –, on serait plutôt aux alentours de 14 millions d'euros, et ils sont...

(Réactions dans l'assemblée)

On est d'accord sur les chiffres, il ne reste plus qu'à l'être sur le calendrier. En tout cas, d'après les informations dont je me suis également enquis, il y

aurait bien sûr une neutralisation pour les communes. Je pense donc que vous pourrez être satisfait que la compensation soit la plus élevée possible pour les Wallons, dans un cadre juridique sécurisé avec la Commission européenne et, qui plus est, également une neutralisation pour les communes.

Troisième élément, troisième cerise sur le gâteau –, les véhicules de leasing qui sont jusqu'à présent immatriculés à 99 % auprès de sociétés qui sont soit à Bruxelles, soit en Flandre, alors que les utilisateurs et bénéficiaires de ces voitures de société ou de leasing peuvent très bien être en Wallonie, pour le moment, ne participaient absolument pas. Or, dans la répartition de la vignette, on comptera également une répartition à 50-50 avec la Région flamande et la Région wallonne. Chacune des Régions redonnera également une partie à la Région bruxelloise. Mais pour la première fois, enfin, il y aura une contribution des automobilistes – du moins, des sociétés de leasing – non pas simplement à Bruxelles et à la Flandre, mais également à la Wallonie.

Vous avez également entendu, lors de la présentation de lundi – que ce soit chez le ministre-président, en commission, ou dans les différents documents qui ont été communiqués –, qu'une deuxième enveloppe était prévue pour les communes, à savoir celle du FERI dit « numéro 2 ». Et aux 56 millions du FERI « numéro 1 » viendront s'ajouter 30 millions d'euros complémentaires, notamment pour des ponts, des pistes cyclables, et des infrastructures en rapport avec des îlots de fraîcheur et d'adaptation, en règle générale.

Il me semble donc, par rapport aux différents éléments mis en place, que nous pouvons nous réjouir du fait que la vignette autoroutière et routière devienne de plus en plus une réalité. Nous pouvons également nous réjouir de la contribution importante des automobilistes étrangers à l'entretien, la réfection ou la réalisation de nouvelles infrastructures routières pour la Région. Il y a la neutralisation pour les communes de la compensation pour les citoyens wallons, à laquelle je rajoute une attention toute particulière pour les familles monoparentales – en plus des compensations et des 30 euros prévus pour celles-ci.

Je pense que tout ceci démontre qu'il y a eu un travail sérieux, et une attention particulière pour les communes.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – En juillet, le président du MR nous a gratifiés d'une magnifique vidéo « Stop aux *fake news* », promettant partout que la vignette ne coûterait rien aux Wallons. Le Gouvernement wallon avait d'ailleurs promis la neutralité fiscale. Vous essayez ici de nous faire croire que le « job bonus » compensera la vignette. Le « job bonus » ne concernera qu'une partie de la population : les salariés, sous conditions de revenus, et ce sera

graduel. Pour les étudiants, les pensionnés, les indépendants, les chercheurs d'emploi, il n'y aura absolument rien. C'est un mensonge de la droite dont la vidéo est d'ailleurs toujours en ligne.

À l'heure des vérités alternatives, on en a malheureusement pris l'habitude. Tout cela, c'est évidemment sans compter les pertes potentielles pour les communes, comme l'a expliqué M. Lefebvre – même si M. Bastin vient de nous certifier qu'il y aura compensation. Le débat là-dessus n'est pas fini, mais permettez-moi d'avoir toujours un doute puisque, en juillet, vous nous promettiez qu'il y avait une neutralité fiscale pour les Wallons et les Wallonnes. On a un peu pris l'habitude de ne plus être étonnés quand l'État décide, en pleine crise de l'essence, d'augmenter les accises sur le carburant, d'instaurer une vignette pour les Wallons et les Wallonnes, ou encore d'augmenter le prix du bus. La mobilité de demain, avec la droite, c'est – pour reprendre une expression très actuelle – « les ténèbres ». On se demande parfois si vous ne faites pas campagne pour la gauche. Et en allemand, Monsieur Bastin, j'ai envie de vous dire *danke schön*. En tout cas, continuez : le mur est droit devant.

M. le Président. – Ceci clôture les interventions parlementaires. Je me tourne vers le banc gouvernemental pour voir s'il y a un souhait d'intervention. Ce n'est pas le cas. La réplique est donc ouverte au primo-signataire et à lui seul.

La parole est à M. Lefebvre.

M. Bruno Lefebvre (PS). – Je remercie les intervenants, notamment à M. Bastin parce qu'il va bientôt nous expliquer l'ensemble des tenants et aboutissants de la réforme de la vignette autoroutière. Je serais heureux si le ministre pouvait partager aussi avec les autres membres du Parlement les informations que M. Bastin a évoquées. Quand on en parle avec le ministre lors des questions parlementaires, il nous répond toujours que c'est trop tôt et qu'il faut attendre que la note soit finalisée. Apparemment, M. Bastin a des infos que nous n'avons pas. Je trouve cela plutôt dérangeant. Je ne savais pas qu'il y avait des parlementaires de seconde zone.

Ceci dit, j'imagine que vous n'avez pas fait les bons calculs puisque, ne fût-ce qu'avec l'absence d'indexation, on perd 187 millions d'euros. Vous dites qu'il y aura une neutralité des pouvoirs locaux. Or, si c'est comme pour les Wallons, on ne parle déjà plus de 100 %, mais de 70 % potentiels. On verra bien si cela arrive effectivement. Pour les pouvoirs locaux, vous n'avez pas dit si c'était une neutralité totale ou si l'on allait aussi donner un coup de canif dans les accords que vous avez déjà énoncés.

Dès lors, vous pensez bien que nous n'avons plus du tout confiance en vous. Depuis le début, vous nous faites croire que les pouvoirs locaux vont être refinancés

grâce au Gouvernement MR-Engagés. Depuis le début, chaque semaine, on vous démontre le contraire. C'est une vraie catastrophe. Les pouvoirs locaux sont obligés de taxer à cause de vous, à cause de ce Gouvernement MR-Engagés. Les nouvelles taxes ne font que tomber. Vous ne devriez pas être fiers du tout de cette situation qui est dramatique pour notre population.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2026 (Doc. 666 (2026-2027) N° 1 et 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2026 (Doc. 666 (2026-2027) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de la comptabilité.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Tzanetatos sous le n° 666 (2026-2027) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Président, chers collègues, avant tout, je souhaite souligner l'importance du travail effectué par les services du greffe, en particulier Mme la Greffière et la Direction financière, dans la gestion dite « en bon père de famille » administrative et financière de notre institution.

Le projet d'ajustement qui nous est soumis aujourd'hui est fondé sur l'état des engagements fin juin et deux constats peuvent maintenant être émis.

D'une part, le budget des recettes présente une légère hausse, hors dotation au Parlement, de 159 996 euros. Ne nous en cachons pas, la dotation au Parlement augmente de 1 328 000 euros par rapport à l'initial. La précision qui en a été donnée est l'application automatique en fonction de l'évolution des paramètres économiques. Cet élément était d'ailleurs repris dans l'ajustement du budget général de la Wallonie que nous avons adopté en juillet dernier.

Quand je dis « nous », ce n'est pas spécialement le groupe socialiste, mais ce Parlement. Ce montant figurait au budget, et il y a une certaine automaticité de l'écriture.

Nous comprenons tout à fait la réflexion engendrée par nos collègues d'Ecolo et l'amendement qui a été déposé. Néanmoins, il se dégage que, dès l'année prochaine, l'indexation ne sera plus octroyée et que les paramètres vont évoluer. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas, en l'état, soutenir cet amendement.

D'autre part, nous assistons à une diminution substantielle des dépenses de l'ordre de 2 314 266 euros par rapport à l'initial. C'est aussi la preuve que notre Parlement enclenche pas mal d'efforts. Globalement, le budget présente un surplus d'environ 2 millions d'euros, traduction d'une gestion attentive et rigoureuse. Depuis lundi, nous savons que notre assemblée devra poursuivre les efforts de bonne gestion dès lors que le Gouvernement diminuera sa dotation de 2 millions d'euros en 2027, 3 millions d'euros en 2028 et 4 millions d'euros en 2029.

L'économie réalisée en 2026 a déjà tracé, pour l'exercice prochain, les efforts que notre institution entend mettre en œuvre dans le contexte d'aujourd'hui. Nous discuterons de cela toutes les semaines prochaines.

Je voudrais souligner les actions citoyennes que notre assemblée met en œuvre, qu'il s'agisse des pétitions ou des auditions d'associations. Notre Parlement doit rester à l'écoute des citoyens et de la société civile. À ce titre, nous devrions avoir prochainement une seconde commission délibérative, association de citoyens tirés au sort par des parlementaires. Réjouissons-nous également que la Commission de déontologie et d'éthique soit installée après une longue, très longue attente.

Enfin, je relève que notre Parlement poursuit son devoir de mémoire. Le récent octroi des titres de passeurs de mémoire en est l'action la plus visible. Nous pouvons nous en réjouir alors que, par exemple, le Carrefour régional et communautaire de la citoyenneté et de la démocratie, le CRECCIDE, a dû faire avec de la faillite en raison de subventions supprimées par certains de nos ministres du Gouvernement. Évidemment, nous le regrettons.

Notre groupe votera favorablement le projet d'ajustement pour 2026 du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Ce projet de budget ajusté du Parlement montre la gestion parcimonieuse des deniers du Parlement, puisque, comme M. le Président l'a indiqué, nous passons d'un déficit de

1,757 million d'euros à un boni de 2,045 millions d'euros.

Si cette transition se justifie, il est vrai, principalement par une indexation de la dotation du Parlement, du report de certaines dépenses de capital pour l'année prochaine et par la situation du personnel au niveau du greffe, une part conséquente de cet effort se traduit aussi par la décision de ne plus indexer le salaire des parlementaires d'ici la fin de la législature. On peut déjà le chiffrer : plus de 432 000 euros d'économisés si l'on compile l'ensemble des postes budgétaires utilisant cette justification précise.

Depuis le début de cette législature, les finances du Parlement de Wallonie doivent être assainies. Le Parlement y contribue à son échelle par une diminution de la dotation. Il est donc normal que nous, parlementaires, devions aussi y prendre part. Si ce budget a clairement été calqué sur l'adaptation des besoins et des projets du Parlement, il est utile de faire un état des lieux par rapport aux projets proposés en début d'année. Sur base du personnel du greffe présent il y a un an, le budget du Parlement a consacré une hausse de crédits assez importante pour le recrutement de personnel, mais aussi en consacrant une provision à cela. Ces engagements n'ont pas forcément eu lieu, mais des départs non prévus ont été constatés.

Je tiens à remercier M. le Président du Parlement, ainsi que Mme la Greffière et le personnel du greffe, qui ont pu nous apporter des éléments importants concernant l'état du plan de recrutement du personnel, les futurs investissements, ainsi que sur le recours de plus en plus important au personnel temporaire pour la rédaction des comptes rendus des commissions.

M. Hazée s'est longuement interrogé sur l'indexation du Parlement à 1,328 million d'euros, jugé non nécessaire du fait qu'effectivement, le boni budgétaire est désormais supérieur à ce montant. Cette indexation n'est pas tombée du ciel, puisque le mécanisme actuel prévoit que la dotation est indexée automatiquement selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation, qui est passé de 1,4 % lors de l'élaboration du budget en octobre dernier, à 3,2 % au mois d'avril.

Malgré ce fait que je viens de souligner, n'oublions pas que le Parlement a réalisé divers efforts structurels depuis le début de cette législature : 380 000 euros en 2025 et 400 000 euros supplémentaires en 2026. Les rémunérations des députés ne seront plus indexées d'ici la fin de la législature, et notre président n'a pas caché son ouverture à revoir le mécanisme de l'évolution de la dotation à l'avenir.

Comme vous ne l'avez certainement pas raté, le récent accord budgétaire prévoit que cette dotation ne sera plus indexée jusqu'à la fin de cette législature, ce qui a d'ailleurs été accueilli positivement par M. Hazée.

Pour le dire clairement, le mécanisme n'existera plus à l'avenir.

En conclusion, ce budget ajusté, travaillé avec sérieux, fait évidemment l'objet de notre soutien.

M. le Président. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Nous, le PTB, allons voter contre ce budget. Pas, bien sûr, parce que nous sommes contre le fait d'avoir un budget de fonctionnement pour payer le personnel qui s'occupe de nous et qui permet à tout ce Parlement de fonctionner correctement, que du contraire. Mais bien parce que, dans ce budget, se cachent en fait tous les privilèges des députés et certains privilèges des ministres contre lesquels nous nous battons régulièrement avec le PTB. Je vais citer trois choses qui nous posent vraiment problème.

Je vais commencer par les primes de départ. On retrouve toujours dans ce budget ce privilège vraiment inacceptable pour les anciens députés wallons qui continuent de bénéficier de ces primes de départ lorsqu'ils quittent ce Parlement. Je vais donner un exemple flagrant du début de cette législature. Marie-Christine Marghem, bourgmestre MR de Tournai, est restée en tout et pour tout trois mois dans ce Parlement, elle a été rejoindre ses fonctions de bourgmestre et a touché, en partant, 280 000 euros ; c'est absolument énorme.

(Réaction dans l'assemblée)

Vous pourrez intervenir plus tard peut-être, Monsieur Tzanetatos, je ne sais pas si vous étiez repris dans les intervenants. Vous pouvez lire la presse. Il y a donc 280 000 euros qui ont été touchés par Mme Marie-Christine Marghem, alors qu'elle exerce d'autres mandats. On est vraiment très loin des primes de départ de tous les travailleurs et travailleuses dont on parle ici tous les jours dans ce Parlement et qui perdent leur emploi.

On a parlé ici des futurs travailleurs et travailleuses de GSK qui vont perdre leur emploi. On parlait hier de Syngenta, on a longuement parlé de Thy-Marcinelle et j'en passe. Eux doivent lutter, faire des jours et des jours de grève pour au final avoir quelques milliers d'euros de primes de départ. Dès lors, c'est absolument inacceptable de voir la différence avec ce privilège pour les députés de ce Parlement. Ce privilège coûte aussi à la communauté, à ses travailleurs et travailleuses. Il a coûté près de 1,2 million d'euros dans le budget du Parlement wallon rien que cette année ; 2,8 millions d'euros l'année d'avant ; 2,3 millions d'euros en 2024. Ce n'est donc pas « rien du tout ». Cela fait 6,3 millions d'euros pour les primes de départ des députés depuis 2024. Si l'on avait supprimé ce privilège, on aurait pu faire tout autre chose de ces montants.

Avec le PTB, nos députés ont refusé ce privilège au début de la législature.

(Réaction dans l'assemblée)

Oui, tout à fait, Monsieur Tzanetatos, je vois que ce débat vous passionne.

Avec le PTB, tous nos députés ont refusé ce privilège et cela a rapporté 2 millions d'euros à l'échelle des différents parlements de ce pays.

Un autre problème, ce sont les indemnités forfaitaires pour frais exposés. Les députés et les ministres continuent de bénéficier d'une indemnité forfaitaire pour frais exposés de plus de 2 600 euros par mois, en plus du salaire de base. C'est une indemnité qui échappe à l'impôt. C'est un montant qui n'est pas imposé. On propose de le rendre imposable.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Je vous en prie, Madame Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je vous remercie.

On vous propose de le rendre imposable afin que, comme le reste des travailleurs du pays, les députés et les ministres paient des impôts sur l'ensemble de leur salaire ; ce qui n'est donc pas le cas actuellement. Rien qu'au niveau wallon, rendre cette indemnité pour frais exposés imposable, cela ferait récupérer 1 million d'euros à la collectivité. Si l'on appliquait cette mesure à tous les parlements du pays, cela rapporterait plus de 7 millions d'euros. Ce n'est donc pas seulement les calculs du PTB, mais aussi celui de la Cour des comptes qui a critiqué cette indemnité et qui a récemment chiffré notre proposition.

Troisièmement, on a l'indexation automatique de la dotation dans ce budget. On passe de 76 254 000 euros à 77 582 000 euros, c'est une augmentation de 1 328 000 euros. Voir la dotation du Parlement être indexée cette année lors de l'ajustement, alors que les communes ont perdu 1 % supplémentaire d'indexation du Fonds des communes, alors qu'il y a toute une série de services publics, comme notamment le FOREm ou les infrastructures qui reçoivent des APE qui ont dû faire face à un gel de leurs moyens sans indexation, cela pose vraiment question. Vous savez aussi que vos partis MR-Engagés ont bloqué l'indexation des salaires pour tous les travailleurs et travailleuses au-dessus de 4 000 euros bruts. Cela fait très très mal au portefeuille de celles et ceux qui gagnent déjà beaucoup, beaucoup moins que vous. C'est choquant de voir que, de l'autre côté, vous vous permettez d'indexer ce montant par contre.

Cela aurait été plus cohérent de déjà remettre ce 1,3 million d'euros supplémentaires dans le budget de la Région wallonne.

Je vous ai donné plein d'exemples où l'on pourrait aller chercher des millions et des millions sur ces privilèges. Pendant que vous bloquez l'indexation des salaires, pendant que vous demandez des efforts à longueur de journée aux travailleurs et travailleuses de ce pays, aux jeunes, aux plus âgés, à toutes les familles qui ont de plus en plus de mal à boucler les fins de mois, vous, dans ce budget de fonctionnement, vous vous permettez de garder vos privilèges qui vous rendent complètement déconnectés de la réalité des travailleurs et travailleuses.

C'est ce que disent de plus en plus de gens qui sont, encore ce matin devant le Parlement, en train de vous interpellier par rapport à toutes les violences de vos réformes. Ils étaient aussi nombreux dans les rues le 9 octobre dernier.

Oui, ces privilèges sont absolument scandaleux au regard des efforts que vous demandez à l'ensemble de la population.

On est bien déterminés, avec le PTB, de voter contre ce budget et de vous rappeler qu'il est temps de vivre comme les travailleurs et travailleuses de ce pays, plutôt que de voter sans arrêt des soi-disant efforts à celles et ceux qui font tourner ce pays et qui méritent le respect. Ce sera un grand contre ce budget de la part du PTB.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – L'ajustement budgétaire qui nous est soumis aujourd'hui nous permet bien sûr d'adapter les prévisions budgétaires à la réalité des dépenses engagées, à l'évolution des besoins de notre assemblée et aux projets réalisés ou reportés.

Je souhaite, au nom du groupe des Engagés, souligner les efforts de rigueur et de sobriété qui se poursuivent au sein de notre Parlement. Dans un contexte où l'assainissement des finances publiques constitue un enjeu majeur pour la Wallonie, notre institution doit, elle aussi, prendre sa part de responsabilité et veiller à une utilisation maîtrisée des deniers publics.

L'ajustement proposé traduit cette volonté avec une diminution de certaines dépenses, une réévaluation des besoins et une adaptation des crédits aux réalités de l'exercice. Nous saluons à cet égard le travail du Bureau, du greffe et des services administratifs et financiers, qui contribue à assurer un suivi rigoureux de notre budget.

Je souhaite toutefois apporter une précision importante concernant l'indexation de la dotation du Parlement. Cette indexation de la dotation résulte des paramètres macroéconomiques et des mécanismes d'indexation appliqués par le Gouvernement, elle ne constitue pas, en tant que telle, une décision du Parlement de s'octroyer des moyens supplémentaires. Il

importe de distinguer clairement cette évolution mécanique des choix que notre assemblée peut effectuer en matière de dépenses et de gestion.

Pour autant, cette indexation ne remet nullement en cause notre volonté de poursuivre les efforts de sobriété. Le Parlement doit continuer à examiner ses dépenses avec attention, à rechercher les économies possibles et adapter ses moyens à ses besoins réels. Comme l'a dit mon collègue, cette indexation n'aura plus lieu, mais elle nous a quand même permis d'avoir un bon moment humoristique – peut-être que certains d'entre vous l'ont vu – dans *Le grand cactus*. Je trouvais que c'était un bon moment sur cette indexation qui n'aura plus lieu.

À cet égard, il convient de rappeler que la trajectoire budgétaire présentée par le Gouvernement prévoit une réduction progressive de la dotation du Parlement à hauteur de 2 millions d'euros en 2027, 3 millions en 2028 et 4 millions d'euros en 2029. Cette trajectoire nous engage à anticiper dès aujourd'hui les adaptations nécessaires, en privilégiant une gestion responsable, en hiérarchisant nos priorités et en veillant à préserver la capacité du Parlement à exercer pleinement ses missions démocratiques et institutionnelles.

Notre objectif doit être clair : contribuer à l'effort collectif d'assainissement des finances publiques tout en garantissant le bon fonctionnement de notre assemblée. La sobriété ne signifie pas renoncer à nos missions, mais faire en sorte que chaque euro dépensé soit justifié par un besoin réel et contribue efficacement au travail parlementaire.

En conclusion, le groupe des Engagés accueille favorablement cet ajustement budgétaire qui permet de tenir compte de l'évolution des besoins et de poursuivre une gestion rigoureuse des moyens de notre institution.

Nous resterons bien sûr attentifs à la mise en œuvre de cette trajectoire et à la poursuite des efforts d'économie, dans un esprit de responsabilité, de transparence et de respect des deniers publics. Nous allons bien sûr voter pour.

Comme je passe après Mme Pavet, je voudrais quand même mettre les choses au point.

En effet, Madame Pavet, si tout le monde votait contre, cela veut dire que vous voteriez aussi contre le paiement des salaires du personnel et les collaborateurs. Merci pour eux.

Vous dites toujours « vous, les Députés », mais je vous rappelle que vous êtes députée comme nous, que vous gagnez exactement le même salaire.

(Applaudissements)

Vous en faites ce que vous voulez, n'est-ce pas, Madame Pavet ?

L'indemnité non taxable, vous la touchez. Vous pouvez la remettre à votre parti. Certaines mauvaises langues disent même que vous cotisez pour financer un futur F35. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, ce sont les mauvaises langues qui le disent.

En plus, Madame Pavet, si vous voulez vraiment aider le Parlement wallon, vous pouvez reverser cette somme. Vous pouvez garder les 2 000 euros. Je ne sais pas ce que vous faites, qui paie vos impôts, votre loyer, votre financement de voiture. Moi, je paie ma voiture, c'est moi qui la finance. Je ne sais pas ce que vous faites avec votre argent, cela ne me regarde pas du tout. Si vraiment vous voulez aider la Région wallonne, vous prenez 2 500 euros comme vous dites, et vous reversez le reste au Parlement wallon. Là, au moins, cela servira à quelque chose.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Cet examen de l'ajustement fait suite au travail de la Commission de la comptabilité, qui peut faire un point tous les trois mois sur l'état des dépenses du Parlement.

Je renouvelle les remerciements qui ont été faits par d'autres avant moi et que j'ai déjà formulés en commission au nom de mon groupe, pour le travail qui est fait par les services et par la remise en ordre des procédures et des dispositifs de contrôle. À cet égard, réjouissons-nous quant à l'implémentation prochaine du logiciel comptable. C'était un des éléments clés des recommandations qui avaient été faites par la Cour des comptes. Ce logiciel a démarré en septembre et sa mise en œuvre opérationnelle est prévue au 1^{er} janvier 2027 pour ce qui concerne les éléments de finances et au 1^{er} janvier 2028 pour les éléments relatifs au personnel. Ce sera évidemment un grand pas en avant.

Au-delà, je renverrai aux échanges en commission pour une série d'éléments ou de questions techniques et je limiterai mon propos à quelques enjeux.

D'abord, pour partager avec Mme Tillieux le point positif relatif au travail de mémoire et qui tranche effectivement avec les choix du Gouvernement contre le CRECCIDE, les éléments positifs aussi qui devraient avancer et, en tout cas j'espère en formuler une dernière fois l'espoir, de voir installée la Commission de déontologie et d'éthique. La prochaine fois que nous prendrons la parole sur cette sur ces questions budgétaires relatives au Parlement, ce sera au mois de décembre. Formons l'espoir que nous ne puissions plus être là dans le vœu, mais peut-être de constater alors sa bonne organisation.

Nous avons relevé effectivement – les différents intervenants et intervenantes en ont parlé avant moi – en commission une proposition d'augmentation de la dotation du Parlement, venant de la Région, de

1 328 000 euros. Nous avons exprimé notre incompréhension par rapport à cette proposition. Elle est d'autant plus étonnante que les dépenses du Parlement s'avèrent plus faibles que le budget initial et que, en conséquence et comme prévu, le budget ajusté du Parlement est présenté en boni, indépendamment de cette hausse de la dotation. Comme cela a été dit en commission et également ici précédemment, c'est un élément qui résulte d'une application mécanique de la formule d'indexation et non d'une demande formulée par le Parlement.

Le conclave budgétaire a aussi été l'occasion de nous indiquer que cette indexation sera supprimée à partir de l'année 2027, bonne nouvelle donc. C'est notamment en lien avec la non-indexation des rémunérations parlementaires, déjà décidées ici à la fin de l'année dernière, mais il n'empêche que dans le contexte budgétaire actuel, cette augmentation pour l'ajustement 2026 ne fait pas sens, a fortiori compte tenu des annonces du conclave budgétaire et des trois sauts d'index qui seront décidés par le Gouvernement pour des formules aussi mécaniques que la dotation du Parlement et qui visent des secteurs essentiels, comme les maisons de repos, les communes ou d'autres, en ce compris d'autres non encore identifiés à ce jour.

Cette augmentation non demandée n'est plus seulement absurde, elle est indécente. Nous ne pouvons pas rester sans réagir par rapport à cela. C'est le sens de l'amendement que nous avons déposé pour la neutraliser.

Au-delà, nous souhaitons revenir sur l'enjeu de la sobriété, parce que des mesures ont déjà été prises par ce Parlement, il faut le dire. Cependant, nous pensons nécessaire d'aller plus loin, a fortiori compte tenu du contexte budgétaire. Je vais très brièvement revenir sur certaines propositions déjà formulées lors de la discussion du budget initial.

Pensons, par exemple, aux sièges surnuméraires au Bureau, à l'usage de la flotte des véhicules par certains membres du Bureau, à certains frais de parking, y compris dans les aéroports qui sont potentiellement pris en charge. Pensons encore aux frais forfaitaires des parlementaires qui sont toujours bloqués sur la table du Bureau, puisque nous avons formulé une proposition en la matière, mais que nous ne pouvons pas la mettre en débat.

Je ne vais pas du tout répondre ici pour le groupe PTB, mais j'entends M. Bastin qui vient avec ses propos sur cette question des frais parlementaires, en suggérant des donations au Parlement. Ses propos, je les trouve grotesques, dans le sens où cette discussion sur les frais parlementaires est pleine de sens et pleinement légitime. Personne ne comprend ces frais forfaitaires qui sont donnés sans aucune explication, qui sont par ailleurs non fiscalisés. C'est non défendable lorsque des catégories entières de la population font l'objet sans

cesse de demandes de comptes, toujours et toujours plus nombreuses.

(Applaudissements)

Le contraste est grand, par exemple, avec les personnes que nous avons accueillies ce matin dans le cadre de la Journée de refus de la misère et de lutte contre la pauvreté. Elles nous ont expliqué un certain nombre de témoignages qui montrent la réalité des gens par rapport au contrôle que les pouvoirs publics appliquent, lesquels sont singulièrement renforcés depuis deux ans. Ce débat mérite mieux que des outrances grotesques.

J'en viens au rassemblement qui a eu lieu ce matin. Au passage, je veux évoquer un point : qui sont ces personnes invisibles ? Ces personnes invisibles sont amenées par les témoins de LST que nous avons pu rencontrer. Ils nous ont indiqué – pour des raisons que j'ai des difficultés à cerner – qu'ils sont venus pendant des années avec un grand nombre de ces personnes invisibles, dont la présence porte symboliquement un message. Cependant, des restrictions croissantes sont mises en place. L'année dernière, ils étaient huit, et cette année, seuls deux de ces personnages transparents ont pu les accompagner.

Je souhaite proposer au Bureau de réexaminer cet enjeu, pour permettre l'expression, en ce compris sur le plan symbolique, laquelle ne devrait pas être entravée de manière inutile.

C'étaient les quelques propos que je voulais partager. Si cet ajustement devait faire l'objet d'un vote contre, Monsieur Bastin, les salaires continueront à être payés, a fortiori puisque nous sommes dans un ajustement budgétaire.

M. le Président. – Je voudrais vous indiquer qu'un amendement – il a été évoqué – a été proposé.

Il n'y a pas de fait personnel dans un débat.

(Réactions dans l'assemblée)

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je suis désolée, on vient de parler de mon salaire et de dire 20 fois « Madame Pavet ». Je peux vous dire qu'il y a un fait personnel.

M. le Président. – Je vous prie de m'excuser, il n'y a pas de fait personnel lorsqu'on cite un intervenant antérieur dans un débat, sans quoi le débat pourrait être porté à l'infini.

(Applaudissements)

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je suis désolée. Attendez, on a même parlé de ma voiture !

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Par contre, je suis très strict, si quelqu'un qui n'est pas dans le débat est cité, il y a un fait personnel, sans quoi vous conviendriez avec moi qu'il n'y a pas...

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je suis désolée, mais vous exagérez.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Je vous prie de m'excuser, il n'y a pas de fait personnel lorsque des gens se citent mutuellement dans un débat, sans quoi, dans ce...

Mme Amandine Pavet (PTB). – Attendez, on a insinué tout et n'importe quoi sur ce que nous faisons.

M. le Président. – Au tableau des recettes, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par M. Hazée, Mme Cremasco, M. Mockel et Mme Linard (Doc. 666 (2026-2027) N° 3).

L'amendement a été déposé sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'amendement, le tableau des recettes et l'ensemble du projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2026.

Vous m'autoriserez à associer mes remerciements à ceux adressés à Mme la Greffière, à Mme la Directrice financière, aux différents services impliqués dans la gestion de nos finances et de notre fonctionnement. J'y associe les membres du Bureau, eux-mêmes très impliqués dans le cadre de ce dossier.

Je n'interviens pas dans le cadre de la discussion générale ; j'ai eu l'occasion de le faire de façon extrêmement détaillée lors l'examen en Commission de la comptabilité. Je n'ai toutefois pas connaissance de la moindre restriction qui ait été communiquée aux intervenants présents lors de la cérémonie ce matin dans le contexte de la Journée internationale de lutte contre la pauvreté. Je vais me renseigner. Comme vous le savez, mon attitude est toujours d'ouvrir au maximum le Parlement aux différents intervenants, à l'occasion de cet événement ou d'autres. Il n'y a en tout cas eu, ni de ma part ni de celle du Bureau, la moindre demande de restreindre une délégation. J'ai plutôt tendance à avoir le message inverse. N'hésitez pas, si vous avez des informations à nous communiquer, à le faire au service concerné.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je vous remercie pour votre réponse. C'est important. Je vous remercie pour le suivi que vous ferez. Je n'ai pas davantage d'informations que celles que j'ai formulées à la

tribune, qui avaient été exprimées ce matin. D'autres collègues de l'opposition étaient présents.

VOTES

M. le Président. – J'invite Mmes les Secrétaires Hanus et Thoron à venir me rejoindre à la tribune pour procéder aux votes.

Proposition de décret visant à améliorer la visibilité des offres d'emploi disponibles en

Wallonie, déposée par Mme De Rodder,

M. Fontaine, Mmes Tillieux, Özen, M. Spies et Mme Morreale

(Doc. 562 (2025-2026) N° 1 à 4)

Vote nominatif

M. le Président. – La proposition de décret visant à améliorer la visibilité des offres d'emploi disponibles en Wallonie, déposée par Mme De Rodder, M. Fontaine, Mmes Tillieux, Özen, M. Spies et Mme Morreale (Doc. 562 (2025-2026) N° 1 à 4) ayant été rejetée en commission, nous ne voterons que sur son article 1^{er}.

Je vous invite à activer votre poste de vote à l'aide de votre badge nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

28 membres répondent oui.

41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés),

Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacquemin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, le rejet de l'article 1^{er} entraîne le rejet de l'ensemble de la proposition de décret et de l'amendement proposé.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Lefèbvre à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur les menaces pour le financement des communes dans le cadre du conclave budgétaire 2027, par M. Lefèbvre, Mme Greco et M. Crampon

(Doc. 698 (2026-2027) N° 1)
et par Mme Fafchamps et M. Tzanetatos
(Doc. 699 (2026-2027) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Lefèbvre à M. le Ministre Desquesnes sur les menaces pour le financement des communes dans le cadre du conclave budgétaire 2027.

La première motion motivée de M. Lefèbvre, Mme Greco et M. Crampon a été imprimée et distribuée sous le document n° 698 (2026-2027) N° 1.

La seconde motion pure et simple de Mme Fafchamps et M. Tzanetatos a été imprimée et distribuée sous le document n° 699 (2026-2027) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mme Fafchamps et M. Tzanetatos.

La parole est à M. Lefèbvre, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Chers collègues, la motion que nous défendons aujourd'hui repose sur un principe simple : on ne peut pas prétendre assainir les

finances de la Wallonie en fragilisant celle des communes. Pourtant, c'est précisément ce que fait ce Gouvernement depuis le début de la législature. Après avoir supprimé le pourcentage additionnel de 1 % du Fonds des communes, après avoir gelé l'indexation des aides APE, voilà que le Gouvernement décide maintenant de réduire de deux points les paramètres d'indexation du Fonds des communes pour 2027, 2028 et 2029.

Le résultat, ce sont 187,5 millions d'euros qui manqueront cumulativement aux communes wallonnes sur trois ans, et les neuf grandes villes wallonnes, qui perçoivent 39,6 % du Fonds des communes, seraient particulièrement touchées, avec une perte estimée à plus de 74 millions d'euros sur cette période. Ces grandes villes, qui assument des missions et des services dépassant largement leurs frontières communales, connaissent pourtant déjà des difficultés financières structurelles particulièrement préoccupantes. Pendant ce temps, les dépenses de personnel, les coûts énergétiques et les charges d'emprunts continuent d'augmenter.

Je veux néanmoins reconnaître certaines avancées du conclave budgétaire. Le Gouvernement annonce 210 millions d'euros sur sept ans pour soutenir les investissements communaux, notamment en matière de mobilité active et d'adaptation climatique. C'est positif, tout comme le maintien de l'indexation du Fonds spécial de l'aide sociale. Cependant, soyons clairs, une aide à l'investissement ne compense pas une diminution structurelle des moyens de fonctionnement. On ne finance pas durablement les services publics locaux avec des enveloppes affectées à des projets spécifiques.

Chers collègues, notre motion ne demande pas des privilèges pour les communes. Elle demande simplement que la Région respecte ses engagements, garantisse la neutralité budgétaire de ses décisions et cesse de transférer ses difficultés financières vers les pouvoirs locaux. Elle demande également une évaluation transparente de l'ensemble des mesures prises depuis 2024 et une véritable concertation avec les représentants des communes, car, derrière ces chiffres, ce sont des services à la population, des investissements de proximité et des emplois locaux qui sont en jeu. Les communes ne peuvent pas devenir la variable d'ajustement du budget régional. C'est pourquoi nous vous invitons, chers collègues, à soutenir notre motion.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps, auteure principale du projet de motion pure et simple.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Quand le nom est formulé pendant les applaudissements, la personne qui doit parler ne le sait pas, Monsieur le Président.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Je n'étais pas certaine que vous vous adressiez à moi.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Votre micro n'est pas branché.

M. le Président. – Madame Fafchamps, c'est à vous, si vous le souhaitez, bien sûr.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Merci beaucoup.

M. le Président. – Merci pour votre aide, Monsieur Hazée.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Le 29 septembre dernier, l'opposition parlait de « menace » du conclave budgétaire sur les communes. Désormais, les arbitrages sont rendus et, ce que les communes y trouvent, ce n'est pas une menace, c'est un cadre. J'ai été échevine pendant six ans, j'ai bouclé des budgets communaux et, ce que je sais, c'est que ce qu'une commune redoute le plus, ce n'est pas l'effort, mais l'incertitude – ne pas savoir en octobre sur quoi elle pourra compter l'année suivante.

Pour la première fois, la Wallonie présente une trajectoire sur trois ans. Les communes qui bouclent leur budget en ce moment savent ce qu'elles recevront jusqu'en 2029. L'effort demandé est réel. C'est vrai, je ne vais pas prétendre le contraire. Cependant, réduire l'indexation de deux points, c'est accepter que les dotations progressent moins vite que les prix. Mais cet effort est construit avec soin ; il porte sur l'indexation, pas sur le montant des dotations. Le plancher à zéro garantit qu'aucune dotation ne baissera en valeur nominale, la mesure est limitée à trois ans et elle est partagée, puisque gouvernements et parlements s'appliquent également un gel complet.

Les choix de protection sont clairs. Le Fonds spécial de l'aide sociale est préservé, les CPAS ne sont pas mis à contribution et le gel de la péréquation fiscale évite que l'effort ne dégénère en concurrence fiscale entre les communes.

Le Gouvernement s'attaque aussi à une charge structurelle que tout mandataire local connaît : les pensions. Le mécanisme d'avances remboursables face aux cotisations de responsabilisation – jusqu'à 88 millions en 2029 – est encadré par convention. C'est la logique que nous défendons. Un soutien, oui, mais avec des engagements.

À cela s'ajoutent des moyens nouveaux, concrets pour le quotidien des citoyens : 210 millions de droits de tirage sur sept ans, en plus du FERI pour les voiries et les investissements, la redistribution des contributions de la REP pour la propreté publique et les recettes des radars communaux dès 2028. Quant à la compensation plan Marshall, elle devient une dotation structurelle de 108 millions, plus stable et plus lisible.

Enfin, la réforme des provinces doit permettre une juste prise en charge des effets de centralité sans impact

budgétaire pour les communes. La centralité existe, nous l'avons toujours reconnu, mais elle doit être objectivée et financée dans un cadre global, pas par des plans de sauvetage successifs dont les autres communes paieraient indirectement le prix. C'est cet équilibre entre exigence et protection que traduit la motion que nous avons déposée, et je vous invite à la soutenir.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos, autre auteur du projet de motion pure et simple.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Soyons clairs : les communes sont évidemment essentielles...

Si M. Devin veut bien laisser le débat... Oui ?

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

Laissez-moi encore un peu guider cette assemblée, je vous en prie.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – C'est que, je vous l'avoue, c'est compliqué.

M. le Président. – Je vous en prie.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Il est évident que les communes sont essentielles ; nous l'avons répété. Elles sont le premier pouvoir de proximité ; tout le monde est d'accord. Nos grandes villes sont le moteur de la Wallonie et elles traversent évidemment des difficultés ; on le sait, et personne ne le nie.

Cependant, reconnaître un problème, ce n'est pas l'utiliser. C'est ce que je reproche à la motion du groupe socialiste. Cette motion illustre parfaitement le mode d'emploi du groupe socialiste. Trois règles simples et efficaces, toujours les mêmes.

La première, c'est que, dans l'opposition, on demande tout. Lorsqu'on était en majorité, on n'a pas attaqué le fond du problème. Maintenir toute l'indexation, garantir les compensations et ne transférer aucune charge : une liste de demandes comme si nous étions le père Noël. Pas une ligne pour dire comment on les finance et pas un mot sur la manière dont on est arrivé là.

La deuxième règle, c'est que, dans les communes, c'est la faute de la Région. Une commune doit faire des économies ? C'est la Région qui l'impose. Elle augmente les taxes ? C'est la Région. C'est la Région par ci, c'est la Région par là.

(Réactions dans l'assemblée)

Quand la Région accepte de jouer le banquier que les banques ne veulent plus faire, la Région demande une contrepartie. La contrepartie, c'est même de trop pour ceux qui viennent quémander de l'argent à la Région, encore une fois.

La troisième règle, la plus importante, c'est que la gestion socialiste passée n'est jamais en cause. Jamais, jamais, jamais.

Parlons des faits. Comme ma collègue vous l'a dit, des mesures ont été prises :

- les communes reçoivent 108 millions pour compenser les taxes qu'elles ne peuvent prélever sur les entreprises ;
- les grandes villes conservent le montant du Fonds des communes ; même s'il n'est pas indexé, il n'est pas diminué ;
- les cotisations de responsabilisation pour les pensions sont prises en charge sur la base de ce qu'elles coûtaient en 2025.

Faites les efforts pour pouvoir compenser le différentiel. Le Gouvernement a fait sa part d'économies. Sa part d'économies sert à faire des efforts pour les communes qui en ont besoin. Le Gouvernement attend que ces communes qui en ont besoin fassent aussi leur part de l'effort. Je pense que c'est le minimum.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Au niveau des Engagés, vous devriez changer de slogan parce que « le courage de changer » est devenu « le courage de faire payer ».

(Réactions dans l'assemblée)

Vous faites les poches des communes puis vous leur laissez présenter la facture aux habitants.

Au niveau du MR, qui peut encore dire que, avec vous, l'avenir s'éclaire ? Dans la réalité, vous coupez le courant puis vous envoyez la facture.

(Réactions dans l'assemblée)

Deux cent quarante-sept millions d'euros en moins sur trois ans pour les pouvoirs locaux : ce sera l'avenir des services qui vont fermer et des habitants qui vont payer toujours plus.

Lundi, lors de la présentation du budget, on a entendu dire que l'on avait réglé un deuxième P, à savoir celui des pensions. Vous n'avez rien réglé du tout ; vous avez créé une dette pour l'avenir.

Ce qu'il va se passer, c'est que les communes vont se retrouver complètement à l'os et, au final, ce sont à nouveau les habitants qui vont payer plus de taxes pour moins de services. C'est la réalité que vous préparez.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Pendant longtemps, il y a eu un consensus dans cette assemblée sur le financement général des communes ainsi que la volonté de le préserver et même de le refinancer puisque,

pendant 15 ans, cinq gouvernements et quatre configurations gouvernementales, le Fonds des communes a progressé de 1 % chaque année, en plus de l'inflation.

Depuis deux ans, c'est le contraire. C'est le contraire aussi du programme des Engagés qui, là aussi, avaient promis de maintenir explicitement cette indexation.

Le Gouvernement sous-traite l'austérité aux communes, et cela va encore s'amplifier, comme on l'a entendu ce lundi, avec le budget 2027. C'est une évolution qui nous inquiète. À Namur, par exemple, 60 taxes et redevances communales ont été augmentées l'an dernier. On parle de nouvelles augmentations pour la taxe des déchets à la suite de la non-indexation des points APE.

Nous voterons contre le projet de motion pure et simple.

M. le Président. – Je ne vois pas de demande d'intervention sur le banc gouvernemental.

Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

41 membres répondent oui.

28 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacquemin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Dorothée De Rodder (PS), Laurent

Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Proposition de résolution visant à réaliser un cadastre et une évaluation des aides aux entreprises, déposée par M. Mockel, Mmes Linard, Cremasco, Tellier et M. Hazée (Doc. 496 (2025-2026) N° 1 à 6)

Votes nominatifs

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, par MM. Mockel, Hazée, Mmes Linard et Cremasco à la proposition de résolution visant à réaliser un cadastre et une évaluation des aides aux entreprises, déposée par MM. Mockel, Mmes Linard, Cremasco, Tellier et M. Hazée (Doc. 496 (2025-2026) N° 6 – amendement n° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

28 membres répondent oui.

41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo

Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, par MM. Mockel, Hazée, Mmes Linard et Cremasco à la même proposition de résolution (Doc. 496 (2025-2026) N° 6 – amendement n° 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

28 membres répondent oui.

41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefebvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne

Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, par Mme Aït Alouha à la même proposition de résolution (Doc. 496 (2025-2026) N° 5).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

24 membres répondent oui.

41 membres répondent non.

4 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefebvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Veronica Cremasco (Ecolo), Stéphane Hazée (Ecolo), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Justification d'abstention

M. le Président. – J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Notre proposition de résolution concerne les aides publiques à toutes les entreprises. Nous comprenons et rejoignons la préoccupation de Mme Aït Alouha sur les maisons de repos et maisons de repos et de soins privées. Toutefois, si cet indispensable cadastre des aides publiques aux entreprises voyait le jour, il inclurait de fait les maisons de repos et de soins, d'où notre abstention.

Votes nominatifs (Suite)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, par MM. Mockel, Hazée, Mmes Linard et Cremasco à la même proposition de résolution (Doc. 496 (2025-2026) N° 6 – amendement n° 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

28 membres répondent oui.

41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet

(Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à réaliser un cadastre et une évaluation des aides aux entreprises, déposée par M. Mockel, Mmes Linard, Cremasco, Tellier et M. Hazée (Doc. 496 (2025-2026) N° 1 à 6).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

28 membres répondent oui.

41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés),

Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupard (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

Proposition de résolution visant à associer les communes wallonnes aux recettes de la future vignette routière et à garantir la neutralité budgétaire de toute mesure de fiscalité automobile à leur égard, déposée par M. Lefebvre, Mme Hanus, M. Crampont, Mme Dejardin, M. Collignon et Mme Morreale (Doc. 655 (2025-2026) N° 1 à 3)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à associer les communes wallonnes aux recettes de la future vignette routière et à garantir la neutralité budgétaire de toute mesure de fiscalité automobile à leur égard, déposée par M. Lefebvre, Mme Hanus, M. Crampont, Mme Dejardin, M. Collignon et Mme Morreale (Doc. 655 (2025-2026) N° 1 à 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

24 membres répondent oui.

41 membres répondent non.

4 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefebvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupard (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Se sont abstenues :

Mmes Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Amandine Pavet (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

Projet de décret modifiant l'article 35^{sexies} du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité (Doc. 664 (2026-2027) N° 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant l'article 35^{sexies} du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité (Doc. 664 (2026-2027) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

65 membres répondent oui.

4 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue

(MR), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Jori Dupont (Indépendant), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Geneviève Lazon (Les Engagés), Bruno Lefebvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

- Se sont abstenues :

Mmes Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Amandine Pavet (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2026 (Doc. 666 (2026-2027) N° 1 à 3)

Votes nominatifs

Tableau des recettes

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, au tableau des recettes du projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2026, par M. Hazée, Mme Cremasco, M. Mockel et Mme Linard (Doc. 666 (2026-2027) N° 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.
10 membres répondent oui.
59 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Veronica

Cremasco (Ecolo), Jori Dupont (Indépendant), Stéphane Hazée (Ecolo), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Amandine Pavet (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Geneviève Lazon (Les Engagés), Bruno Lefebvre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur le tableau des recettes du projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2026.

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.
59 membres répondent oui.
9 membres répondent non.
1 membre s'abstient.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe

Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Geneviève Lazon (Les Engagés), Bruno Lefèbre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzee-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Veronica Cremasco (Ecolo), Stéphane Hazée (Ecolo), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Amandine Pavet (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

- S'est abstenu :

M. Jori Dupont (Indépendant).

En conséquence, le tableau des recettes est adopté.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2026 (Doc. 666 (2026-2027) N° 1 à 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

59 membres répondent oui.

9 membres répondent non.

1 membre s'abstient.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Valérie Bluge (MR),

Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Dorothee De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Geneviève Lazon (Les Engagés), Bruno Lefèbre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzee-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Veronica Cremasco (Ecolo), Stéphane Hazée (Ecolo), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Amandine Pavet (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

- S'est abstenu :

M. Jori Dupont (Indépendant).

En conséquence, le projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2026 est adopté.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- La séance est levée à 20 heures 13 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Rachida Aït Alouha, Indépendante
M. Christophe Bastin, Les Engagés
M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
M. Vincent Blondel, Les Engagés
M. Willy Borsus, Président
M. Grégory Chintinne, MR
M. Christophe Collignon, PS
M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
Mme Patricia Creutz-Vilvoye, Présidente du Parlement de la Communauté germanophone (CSP)
M. Maxime Daye, MR
Mme Valérie De Bue, MR
Mme Dorothée De Rodder, PS
M. Olivier de Wasseige, Les Engagés
M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux
M. Jori Dupont, Indépendant
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Marie Jacqmin, Les Engagés
M. Nicolas Janssen, MR
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique
M. Martin Kotthaus, Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne en Belgique
Mme Anne Laffut, MR
Mme Anne Lambelin, PS
M. Bruno Lefèbvre, PS
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Vincent Maillen, MR
Mme Christine Mauel, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Christie Morreale, PS
Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports
M. Oliver Paasch, Ministre-Président de la Communauté germanophone
Mme Amandine Pavet, PTB
M. Loris Resinelli, Les Engagés
Mme Sabine Roberty, PS
M. Guillaume Soupart, MR
M. Patrick Spies, PS
Mme Éliane Tillieux, PS
M. Nicolas Tzanetatos, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
BEI	Banque européenne d'investissement
BMO	besoin de main-d'œuvre
CAE	cellule Aménagement et Environnement
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CISP	centre(s) d'insertion socioprofessionnelle
CO ₂	dioxyde de carbone
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CRECCIDE	Carrefour régional et communautaire de la citoyenneté et de la démocratie (ASBL)
CV	curriculum vitae
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DPR	Déclaration de politique régionale
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité
ETP	équivalent temps plein
Euregio	Europe des régions
FEB	Fédération des entreprises de Belgique
FEMARBEL	Fédération des maisons de repos privées de Belgique
FERI	Fonds extraordinaire régional d'investissement
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture (ASBL)
GISER	Gestion intégrée Sol-Érosion-Ruissellement (cellule)
GRD	gestionnaire(s) de réseau de distribution
GSK	GlaxoSmithKline
IMEC	Institut de microélectronique et composants
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
LeTEC	société de transport en commun (anciennement TEC)
LST	Luttes Solidarités Travail
MoU	memorandum of understanding (mémorandum d'entente)
MR	maison de repos
MRS	maison de repos et de soins
OLS	organisation(s) locorégionale(s) de santé
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PASCH	Schulen : Partner der Zukunft (Écoles : partenaires de l'avenir)
PEB	performance énergétique des bâtiments (certificat)
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PWRP	Plan/Programme wallon de réduction des pesticides
REP	responsabilité élargie des producteurs
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RH	ressources humaines
RIE	rapport d'incidences environnementales
SDC	schéma(s) de développement communal(-aux)
SPW	Service public de Wallonie
Statbel	Office belge de statistique
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie (SPW)
Voka	Vlaams netwerk van ondernemingen (Réseau flamand des entreprises)

ANNEXES

Liste des documents parlementaires

1. Rapport présenté au nom de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux par M. J.-P. Bastin et Mme Hanus sur la pétition pour la création d'une zone résidentielle au niveau de la rue Sur Rôpâ et de la rue Darimont.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 693 (2026-2027) N° 1.
2. Rapport présenté au nom de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux par MM. J.- P. Bastin et Lefèbvre sur la pétition pour une meilleure sécurité routière, le respect du repos nocturne et une meilleure qualité de vie dans le centre du village d'Arc-Wattripont le long de la N48.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 694 (2026-2027) N° 1.
3. Rapport présenté au nom de la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale par Mmes Jacqmin et Dejardin sur la santé mentale.
Audition de :
 - MM. Blaffart, Van Tichelen et Mme Danloy, Président, Vice-Président et Administratrice et Secrétaire de la Fédération wallonne des services de santé mentale (FéWaSSM) ;
 - M. Leclercq, Conseiller de la fédération Santhea ;
 - M. Demesmaecker, Responsable du secteur Santé mentale d'UNESSA ;
 - Mme Leruse et M. Coibion, Coordinatrice et Responsable des formations d'Agricall ;
 - Mme Bouton, Inspectrice générale du département Santé de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) ;
 - M. Francart, Conseiller Statut social, Bien-être et Pensions au service Études, Représentation et Plaidoyer de l'Union des classes moyennes (UCM) ;
 - Mme Duvieu, Chercheuse scientifique au sein de l'unité « Enquêtes de santé » de Sciensano ;
 - Mme Duchêne, Pédiopsychiatre et Cheffe d'unité de l'hôpital Le ThiPI d'Area+ et Pédiopsychiatre-Coordinatrice du service résidentiel pour jeunes Clair Val ;
 - M. Delrée, Président de la Fédération des associations de médecins généralistes de la Région wallonne (FAGW) ;
 - Mme Mertens, Présidente de l'Union professionnelle des psychologues cliniciens francophones et germanophones (UPPCF) ;
 - M. Adam, Responsable de l'Unité psychologique de la sénescence de l'Université de Liège ;
 - Mme Lambert, Codirectrice du Centre de référence en santé mentale (CRéSaM) ;
 - Mme Chebieb et M. Holsbeek, Adjointe à la coordination fédérale « Cellule des réformes des soins en santé mentale » et Attaché « Soins de santé mentale et assuétudes » du service « Soins intégrés et soins de santé mentale » du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement ;
 - M. Thirion et Mme Ringlet, Administrateur délégué et Psychologue et Codirectrice thérapeutique de SOS Suicide ;
 - M. Martin et Mme Fontaine, Directeur de Télé-Accueil Luxembourg et Directrice de Télé-Accueil Liège.
 Il sera imprimé et distribué sous le n° 695 (2026-2027) N° 1.
4. Rapport présenté au nom de la Commission de l'énergie, du climat et du logement par M. Massaki Mbaki et Mme Morreale sur le sans-abrisme et l'accès au logement.
Audition de :
 - Mme Rizzo, Présidente du Rassemblement des associations de promotion du logement (RAPeL) ;
 - M. Prumont, Coordinateur de l'association de promotion du logement (APL) Logement et Insertion ;
 - M. Dechenne, Directeur gérant de la société de logement de service public (SLSP) Centr'Habitat ;
 - Mme Veldhuijzen, Coordinatrice de l'Union wallonne des agences immobilières sociales (UWAIS) ;
 - Mme Meys, Directrice de l'agence immobilière sociale (AIS) Promo-Logement.
 Il sera imprimé et distribué sous le n° 696 (2026-2027) N° 1.
5. Rapport présenté au nom de la Commission de l'énergie, du climat et du logement par M. Evrard sur la pétition pour l'indexation des indemnités forfaitaires en cas de coupure irrégulière de gaz en Wallonie.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 697 (2026-2027) N° 1.

6. Rapport présenté en application de l'article 165 du Règlement par MM. Janssen et Fontaine sur la mission d'étude d'une délégation de la Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité sur les parcs nationaux (France) les 4 et 5 octobre 2026.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 703 (2026-2027) N° 1.
7. Projet de décret portant assentiment à l'Accord sur un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, fait à Bruxelles le 15 novembre 2021 (Doc. 708 (2026-2027) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal, imprimé et distribué.
8. Projet de décret relatif aux parcours vers l'emploi (Doc. 709 (2026-2027) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation, imprimé et distribué.
9. Projet de décret portant approbation du projet de vente amiable d'un ensemble immobilier sis à Andenne en exécution de la loi du 31 mai 1923 relative à l'aliénation d'immeubles domaniaux (Doc. 710 (2026-2027) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de la fonction publique et des infrastructures sportives, imprimé et distribué.
10. Projet de décret portant approbation de diverses conventions de ventes amiables et de projets de ventes amiables en exécution de la loi du 31 mai 1923 relative à l'aliénation d'immeubles domaniaux (Doc. 711 (2026-2027) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de la fonction publique et des infrastructures sportives, imprimé et distribué.
11. Rapport présenté au nom de la Commission du tourisme et du patrimoine par M. Soupart et Mme Desalle sur la promotion touristique du folklore wallon.
Visites :
- de la société des louageurs Kersten et de la saboterie Xavier Hacardiaux le jeudi 24 septembre 2026 à Binche ;
- des établissements Simons-Tenret le vendredi 9 octobre 2026 à Gerpinnes.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 712 (2026-2027) N° 1.
12. Projet de décret modifiant le Code wallon du tourisme, dans sa partie décrétable, afin d'assurer sa conformité au Règlement (UE) 2024/1028 du Parlement européen et du conseil du 11 avril 2024 concernant la collecte et le partage des données relatives aux services de location de logements de courte durée, et modifiant le Règlement (UE) 2018/1724.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 713 (2026-2027) N° 1.
13. Rapport présenté au nom de la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal par Mme De Bue sur la pétition demandant au Parlement de Wallonie de s'opposer à l'avant-projet de loi fédéral visant à autoriser des visites domiciliaires.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 714 (2026-2027) N° 1.
14. Rapport présenté au nom de la Commission de la fonction publique et des infrastructures sportives par M. Maillen et Mme Özen sur le rapport au Parlement wallon sur l'application 2021-2025 du décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives et abrogeant le décret du 25 février 1999 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 717 (2026-2027) N° 1.
15. Rapport présenté au nom de la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale par Mme Roberty sur la visite du groupe Comet à Obourg.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 720 (2026-2027) N° 1.
16. Rapport présenté au nom de la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale par Mmes Jacqmin et Roberty sur la pétition pour l'instauration d'un système de consigne sur les bouteilles en plastique et canettes.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 721 (2026-2027) N° 1.

Liste des documents transmis au Parlement

Documents	Commission concernée
1. Pétition pour la restitution de mes chèvres Aline, Pauline et Caroline saisies le 3 août 2026 2. Rapport d'activités de Wallonie-Bruxelles International (W.B.I.) pour l'année 2025	Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal
3. Pétition relative aux aménagements sécuritaires de la Route de Givet à 4560 Pailhe 4. Pétition concernant le projet « À deux pas » qui permet à une famille d'installer sur son terrain un petit logement modulaire et mobile pour un parent âgé ou une personne en perte partielle d'autonomie 5. Pétition pour mettre fin à l'inégalité fiscale automobile : alignement de la Wallonie sur les tarifs flamands 6. Rapport d'activités du Conseil régional de la formation (CRF) pour l'année 2025	Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux
7. Rapport d'activités du Centre Régional Psychiatrique « Les Marronniers » pour l'année 2025 8. Rapport de gestion du Centre Régional Psychiatrique « Les Marronniers » pour l'année 2025	Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale
9. Rapport d'évaluation des dispositions des décrets du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz communiqué par la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE)	Commission de l'énergie, du climat et du logement

Liste des notifications d'arrêtés de la Cour constitutionnelle

1. Notification de l'arrêt n° 98 du rôle 8503 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles 4.23 et 4.61, §§ 1^{er} et 7, du Code civil, posées par le Tribunal de première instance du Brabant wallon.
2. Notification de l'arrêt n° 99 du rôle 8511 concernant le recours en annulation de l'article 40 du décret-programme de la Communauté française du 11 décembre 2024 portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux Bâtiments scolaires, à la Recherche et à la Culture, introduit par l'ASBL « Fédération des Étudiant·e·s francophones ».
3. Notification de l'arrêt n° 100 du rôle 8534 concernant la question préjudicielle relative à l'article 322, alinéa 2, de l'ancien Code civil, posée par la Cour d'appel de Gand.
4. Notification de l'arrêt n° 101 du rôle 8535 concernant le recours en annulation des articles 2, 15°, et 3, § 2, 2°, du décret de la Région flamande du 21 février 2025 relatif à la surveillance des émissions des véhicules routiers, introduit par le Conseil des ministres.
5. Notification de l'arrêt n° 102 du rôle 8542 concernant la question préjudicielle relative à l'article 186 du Code des impôts sur les revenus 1992, posée par le Tribunal de première instance de Flandre orientale, division de Gand.
6. Notification de l'arrêt n° 103 du rôle 8543 concernant les questions préjudicielles relatives aux anciens articles 792 et 1448 de l'ancien Code civil, posées par la Cour d'appel d'Anvers.
7. Notification de l'arrêt n° 104 des rôles 8544 et 8588 concernant les questions préjudicielles concernant les articles 21, § 1^{er}, 21^{bis} et 21^{ter} de l'arrêté royal n° 50 du 24 octobre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie de travailleurs salariés, posées par la Cour du travail d'Anvers, division de Hasselt, et par le Tribunal du travail d'Anvers, division d'Anvers.
8. Notification de l'arrêt n° 105 du rôle 8569 concernant le recours en annulation de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 10 avril 2025 fixant l'entrée en vigueur des articles 8 à 13 de l'ordonnance du 28 octobre 2021 visant à instaurer une commission paritaire locative et à lutter contre les loyers abusifs, introduit par l'ASBL « Union Professionnelle du Secteur Immobilier » et autres.
9. Notification de l'arrêt n° 107 du rôle 8267 concernant le recours en annulation des articles 35 et 36 de la loi du 19 décembre 2023 concernant l'introduction d'un impôt minimum pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure, introduit par l'organisation sans but lucratif du droit de l'État du Wyoming (États-Unis) « American Free Enterprise Chamber of Commerce ».
10. Notification de l'arrêt n° 108 du rôle 8500 concernant le recours en annulation de l'article 2 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2024 modifiant l'ordonnance du 4 avril 2024 portant le Code des finances publiques de la Région de Bruxelles-Capitale, introduit par la commune d'Auderghem et autres.
11. Notification de l'arrêt n° 109 du rôle 8546 concernant la question préjudicielle relative à l'article 622 du Code d'instruction criminelle, posée par la chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Liège.
12. Notification de l'arrêt n° 110 des rôles 8586 et 8587 concernant les recours en annulation :
 - de la loi du 14 juillet 2025 [modifiant la] loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en ce qui concerne le traitement d'une demande ultérieure de protection internationale, introduit par l'ASBL « Association pour le droit des étrangers » et autres ;
 - de la loi du 14 juillet 2025 modifiant la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers, introduit par l'ASBL « Association pour le droit des étrangers » et autres.
13. Notification de l'arrêt n° 111 du rôle 8603 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles XX.106 et XX.108, § 3, dernier alinéa, du Code de droit économique, posées par la Cour d'appel de Gand.

14. Notification de l'arrêt n° 112 du rôle 8617 concernant la question préjudicielle relative à l'article 335, §§ 3 et 4, de l'ancien Code civil, posée par le tribunal de la famille et de la jeunesse du Tribunal de première instance de Flandre orientale, division de Termonde.
15. Notification de l'arrêt n° 113 du rôle 8653 concernant la demande de suspension des articles 69, 3°, 82, 83 et 103 du décret-programme de la Communauté française du 17 décembre 2025 portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux infrastructures, aux hôpitaux universitaires, à la culture, à la recherche scientifique, à l'enfance, aux maisons de justice, à la jeunesse et aux fonds budgétaires, introduite par Franz André.
16. Notification de l'arrêt n° 115 du rôle 8669 concernant la demande de suspension des articles 35 et 36 de l'accord de coopération du 9 février 2026 concernant le cadre de la responsabilité élargie des producteurs pour certains flux de déchets et pour les déchets sauvages, approuvé par le décret de la Région flamande du 27 mars 2026 portant assentiment à l'accord de coopération du 9 février 2026 entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant le cadre de la responsabilité élargie des producteurs pour certains flux de déchets et pour les déchets sauvages, par le décret de la Région wallonne du 12 mars 2026 portant assentiment à l'Accord de coopération du 9 février 2026 entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs pour certains flux de déchets et pour les déchets sauvages et par l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 mars 2026 portant assentiment à l'accord de coopération du 9 février 2026 concernant le cadre de la responsabilité élargie des producteurs pour certains flux de déchets et pour les déchets sauvages et portant modification de l'ordonnance du 12 décembre 1991 créant des fonds budgétaires, introduite par l'ASBL « Fost Plus ».

Tableau récapitulatif du nombre de questions écrites restées sans réponse à ce jour

Clôturé le vendredi 9 octobre 2026 à 09:48

	Nombre de questions posées depuis le début de la législature	Nombre de questions restées sans réponse après 15 jours	%
M. Dolimont Adrien , Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal	455	0	0,00 %
M. Dolimont Adrien , Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal	310	21	6,77 %
M. Desquesnes François , Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux	3478	9	0,26 %
M. Jeholet Pierre-Yves , Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation	784	17	2,17 %
M. Jeholet Pierre-Yves , Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique	640	8	1,25 %
M. Coppieters Yves , Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale	2386	26	1,09 %
Mme Galant Jacqueline , Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives	407	17	4,18 %
Mme Lescrenier Valérie , Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance	712	0	0,00 %
Mme Neven Cécile , Ministre de l'Énergie, du plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports	941	2	0,21 %
Mme Dalcq Anne-Catherine , Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité	1097	13	1,19 %
	11210	113	1,01 %